



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

07/02/2020

Union africaine

P2

Ouattara présentera son deuxième rapport sur l'Agenda 2063

Célébration des 50 ans de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire

P7

Amadou Gon Coulibaly : « La Lonaci est engagée aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté »

Vie chère

P11

Le gouvernement intensifie sa croisade

Célébration des 50 ans de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire

Amadou Gon Coulibaly : « La Lonaci est engagée aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté »

Financement et transformation des matières premières agricoles

P10

Comprendre le fonctionnement du Système de récépissés d'entrepôt

Union africaine

Ouattara présentera son deuxième rapport sur l'Agenda 2063

Le Chef de l'État arrive aujourd'hui à Addis-Abeba. Dans la capitale éthiopienne, il prend part au 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'organisation panafricaine.

Le Président de la République, Alassane Ouattara est attendu, aujourd'hui, à Addis-Abeba. Il prendra part dans la capitale de la République fédérale d'Éthiopie, au 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le thème de cette année pour la grand-messe est : "Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique". Au cours de cette rencontre, le Chef de l'État en sa qualité de champion du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine présentera son deuxième rapport. Dans son premier rapport présenté en 2019, au cours de la 32e session de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, il avait invité les différents États à harmoniser leurs plans de développement pour les intégrer, dans un premier temps, dans celui des Nations unies de 2030, et ensuite, par dizaine d'années jusqu'en 2063. C'est en janvier 2017 que le Chef de l'État avait été désigné par ses pairs comme



champion pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et

de son premier plan décennal 2014-2023. Sur le site de l'Union afri-

caine, on peut lire que l'Agenda 2063 est le schéma et le plan directeur visant à trans-

former l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s'agit d'une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine. La genèse de l'Agenda 2063 a été la prise de conscience par les dirigeants africains de la nécessité de recentrer et de redéfinir les priorités du programme de l'Afrique en partant de la lutte contre l'apartheid et de la réalisation de l'indépendance politique du continent qui avait été au centre de l'Organisation de l'unité africaine (Oua), le précurseur de l'Union africaine; et au lieu de donner la priorité au développement social et économique inclusif, à l'intégration continentale et régionale, à la gouvernance démocratique, à la paix et la sécurité, parmi d'autres questions visant à repositionner l'Afrique pour devenir un acteur dominant sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 a

été adopté en janvier 2015 lors de la 24e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement qui s'ouvre dimanche pour s'achever lundi, aura à son ordre du jour comme le laisse envisager le thème de la rencontre, de nombreux sujets liés à la sécurité du continent. Il s'agit de la crise en Libye, du terrorisme dans le Sahel et du conflit au Soudan du sud. La rencontre d'Addis-Abeba sera aussi l'occasion pour les leaders du continent de jeter un regard sur la mise en œuvre de la zone libre échange continental. Il sera aussi question de la réforme de l'organisation panafricaine. On connaîtra aussi le nouveau président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. De bonnes sources, le Président égyptien Abdel Fattah Al Sissi, pourrait passer la main au Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa ■

ÉTIENNE ABOUA

ENVOYÉ SPECIAL ADDIS-ABEBA

Faci

L'armée rend un dernier hommage à Wattao

L'atmosphère était lourde le matin du 6 février à la place Ouattara Thomas D'Aquin de l'État-Major des Armées du Plateau. La haute hiérarchie militaire représentée notamment par le chef d'état-major Lassina Doumbia, le commandant de la gendarmerie, le directeur général de la police nationale, les officiers supérieurs de l'armée, sous-officiers et soldats du rang se sont mobilisés comme un seul homme pour rendre l'ultime hommage au colonel-major Issiaka Ouattara dit Wattao. En présence du ministre d'État, ministre de la Défense Hamed Bakayoko, de plusieurs autorités politiques et administratives, de sa famille et de ses amis, la dépouille du soldat, dans un climat plein d'émotions, a reçu les honneurs militaires. Pour la circonstance, un détachement de la Garde républicaine où il avait été nommé commandant, en janvier 2017, un détachement du drapeau national et sa garde,



L'ex-Lieutenant-colonel a été fait, à titre posthume, Officier dans l'Ordre national par le ministre de la Défense Hamed Bakayoko, au nom du Président de la République. (PHOTO : SEBASTIEN KOUASSI)

un autre des états-majors des armées de terre, de l'air et de la marine, ont été mobilisés. Lorsqu'aux alentours de 9h30 minutes, la dépouille du colonel-major fait son entrée sur la place superbement

décorée à cet effet, c'est l'émotion. Certains de ses frères d'armes et parents ne peuvent retenir leurs larmes. Dès lors, présentation du drapeau national, hymne national et défilé militaire se suc-

cèdent en reconnaissance des mérites de celui qu'on surnommait « Saha belé belé ». A la suite de ce moment plein de sens, le ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, au nom du Président de la

République fait du défunt un Officier dans l'ordre national et confie les insignes de son grade à sa famille. Dans son oraison funèbre, le Chef d'état-major Lassina Doumbia partage quelques vertus du militaire disparu. Selon lui, Issiaka Ouattara, outre son engagement au service des forces armées, était caractérisé par l'attachement aux valeurs militaires et la passion pour le sport. Si la première vertu a fait de lui un leader, un combattant intrépide et un meneur d'hommes, la seconde aura mis en exergue sa valeur physique au point qu'il fut vice-champion d'Afrique de judo.

Parcours d'un homme fidèle à son destin

Chef d'état-major adjoint des ex-Forces armées des forces nouvelles (Fafn), Wattao a démontré, selon Lassina Doumbia, ses capacités de meneur d'hommes. Ainsi, à la fin de la crise post-électorale et à la fa-

veur de l'unification des deux armées (Fand-Fafn), Ouattara Issiaka cumula les fonctions de commandant en second de la Garde républicaine et celle du Centre de coordination des décisions opérationnelles (Codo). « C'est à juste-titre que la confiance placée en lui par le Chef de l'État fait de lui le commandant de la Garde républicaine », explique-t-il. Le chef d'état-major a rappelé la volonté d'apprendre du soldat défunt dont le passage au Maroc (où il a eu une formation militaire supérieure) a contribué à raffermir son esprit de cohésion et de rassemblement. Des valeurs qui lui ont valu les distinctions de médaillé des forces armées, dans l'ordre du mérite ivoirien, puis chevalier de l'Ordre national. Décédé dans la nuit du 5 au 6 janvier aux États-Unis d'Amérique, le colonel-major Issiaka Ouattara sera inhumé aujourd'hui, après la grande prière de 13 heures, dans l'intimité familiale à Doropo ■

HERVÉ ADOU

Dialogue politique sur le code électoral

Le rapport remis aux partis politiques et à la société civile pour examen

Les plateformes Eds, Cdrp et le parti politique Urd ont fait faux bond hier à la signature du rapport final des discussions sur la réforme électorale.

Le gouvernement, les entités politiques et les responsables de la société civile étaient à nouveau, hier, à la table de discussions dans le cadre du dialogue politique sur le code électoral. Cette réunion, qui a eu lieu à la salle du conseil du gouvernement à la Primature, était normalement consacrée à la signature du rapport final, après la rencontre de la veille où les résultats des travaux ont été validés par les différentes parties. Mais les plateformes Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (Eds), la Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix (Cdrp) et le parti politique Union républicaine pour la démocratie (Urd) n'ont pas répondu à l'appel. Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, sous l'autorité du ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, président de cette séance, a expliqué les raisons invoquées par les leaders de ces structures pour justifier leur absence. « Au cours des différentes séances plénières de cadrage de ce dialogue politique, il a été convenu qu'à l'issue des séances plénières et de comités restreints de haut niveau que deux séances plénières, l'une consacrée



Les partis politiques ont reçu les résultats à mi-parcours des discussions sur la réforme électorale. (PH: DR)

à la validation des résultats des travaux et l'autre consacrée à la signature du rapport final, puissent mettre fin au déroulement de nos travaux. A l'issue des échanges d'hier (mercredi, Ndlr), nous sommes convenus ensemble que les documents relatifs aux résultats des travaux soient mis à votre disposition avant la rencontre de ce jour pour permettre aux uns et aux autres de s'assurer de la prise en compte de toutes les propositions ou des points abordés. Malheureusement, cela n'a pas été possible, a-t-il fait savoir. Puis de pré-

ciser : « Un certain nombre d'entités politiques, notamment Eds, Cdrp et Urd, nous ont donc saisi par courrier ce matin (hier, Ndlr) pour nous exprimer leur souhait effectif de prendre part à la cérémonie de signature. Ils ont relevé cependant que les documents qui devaient être mis à disposition et n'ayant pu les faire examiner au sein de leurs formations politiques avant signature, ils souhaitaient que la rencontre de ce soir puisse être reportée pour leur permettre de parcourir le document avant de procéder à sa signature. Ils ont donc

souhaité que nous puissions nous entendre sur une nouvelle date pour la signature des documents ». Le ministre Sidiki Diakité a indiqué qu'après réception du courrier émis par les entités concernées, elles ont répondu qu'il ne s'agit pas d'un refus, mais d'une requête formulée pour un report. Sur ces faits, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a déclaré que le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a suggéré, pour demeurer dans l'esprit du dialogue politique qui est la recherche du

consensus, que la séance de l'après-midi d'hier soit consacrée à la remise des documents proposés à signature afin que tous puissent prendre connaissance de leur contenu. Il a donc informé l'assistance qu'une nouvelle date sera proposée dans le courant de la semaine pro-

chaine pour la séance finale de signature de ces documents. Les résultats des travaux ont donc été distribués aux partis politiques et aux membres de la société civile présents à cette réunion qui a duré moins de 45 minutes ■

KANATÉ MAMADOU

Faux bond ou boycott ?

Faux bond ou boycott ? Les formations politiques présentes à la rencontre d'hier ont qualifié d'attitude méprisante l'absence des plateformes Eds, Cdrp et Urd. Gnanzi Guéla Anicet, le président de l'Union démocratique et citoyenne (Udcy) y a vu une volonté de boycott. « Je pense que leur attitude est un manque de respect », s'est-il indigné. Il a invité le gouvernement à promettre qu'il prendra toutes les dispositions afin que les concernés soient à la prochaine séance. Reine Gadeau-Lydie, présidente de l'Union pour démocratie et la république (Udr) a abondé dans son sens. Pour elle, le report de cette réunion, en raison de la non présence de ces plateformes,

est « un manque de respect pour les autres formations politiques qui ont pris part aux rencontres de ce dialogue politique ». Zaddy Djédjé de l'Alliance des Ivoiriens pour la démocratie a, lui, déclaré que le fait que le gouvernement ait cédé aux « caprices » des responsables de ces partis le conforte dans l'idée que les autorités les considèrent en réalité comme « l'opposition significative » de la Côte d'Ivoire. Il trouve cela « dommage ». Le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, a demandé aux uns et aux autres d'être tolérants et de faire des efforts pour accepter cette situation, afin de laisser une chance au dialogue politique d'aboutir ■

K. MAMADOU

Nouvelle audience à la Cpi, hier

Les victimes ne souhaitent pas une libération de Gbagbo et Blé Goudé

Les victimes disent craindre que la libération des défenseurs autoriserait ceux-ci à retourner en Côte d'Ivoire et à chercher à obtenir le pouvoir politique pour entraver activement la procédure d'appel devant la Cour. Les victimes également indiquent que si les défenseurs devaient être élus, et bien, ceux-ci utiliseraient leur pouvoir pour faire obstruction à la justice et rendre toute poursuite ultérieure impossible. Ainsi s'est exprimée la représentante des victimes hier à La Haye. Me Padina Massida a fait cette plaidoirie à l'ouverture d'une audience qui faisait suite à une requête de l'ancien président Laurent Gbagbo. Dans sa demande,

M. Gbagbo souhaite voir les juges reconsidérer les conditions imposées à lui et à Charles Blé Goudé poursuivis devant la Cpi pour crimes contre l'humanité depuis 2014. « La Défense est d'avis qu'en principe, aucune restriction ne devrait être imposée à une personne qui a été acquittée (...) Le droit à la liberté pour un acquitté n'est pas négociable », a soutenu Me Dov Jacob's, l'un des avocats de Gbagbo. Pour la défense, il est légitime que Laurent Gbagbo et Blé Goudé soient totalement libres et qu'ils puissent rentrer en Côte d'Ivoire et participer, directement ou non, à la présidentielle d'octobre 2020. Selon la représentante des

victimes, les rencontres avec les dirigeants politiques, notamment Henri Konan Bédié du Pdc et Affi N'Guessan du Fpi sont la preuve que Gbagbo n'est ni privé, ni pénalisé dans l'exercice de ses droits civils. Rappelons que la décision d'acquitter Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé le 15 janvier 2019 avait fait l'objet d'un appel de la part de la procureure de la Cpi, Fatou Bensouda. Aussi, les deux accusés bénéficient-ils, depuis le 1er février 2019, d'une liberté assortie de huit conditions. Celles-ci visent, notamment, à éviter le risque de fuite de la part des accusés ou leur refus de poursuivre le procès. Hier, le bureau du procureur a

indiqué que ce risque réel et légitime de fuite existe bel et bien, de sorte que les conditions restrictives imposées aux accusés demeurent toujours « nécessaires ». Bien qu'il se soit déclaré « indigent » devant la Cour, Gbagbo dispose de « ressources » utilisées à des fins de campagnes contre le procès, soutient l'accusation. Parmi ces groupes, sont cités le Fpi et ses alliés réunis dans la Coalition Ensemble pour la démocratie et la solidarité (Eds) dirigée par Georges Ouénin. Ces groupements politiques « coordonnent », selon l'accusation, les manifestations en Côte d'Ivoire et en Europe avec « l'appui » de l'ex-président et Charles Blé Goudé. « Le réseau pro-Gbagbo

dispose manifestement de ressources », a insisté l'accusation, rappelant également « la gravité des charges » contre Gbagbo et Charles Blé Goudé. Selon le bureau du procureur, un gendre de Gbagbo, impliqué dans des actions de déstabilisation en Côte d'Ivoire, fait partie de ceux qui financent ces activités. « La requête de Monsieur Gbagbo ne présente pas d'argument supplémentaire pour démontrer qu'il y a eu un changement de circonstances nécessitant que la chambre d'appel réévalue ou révoque les conditions », a ajouté l'accusation, soutenue en cela par les représentants de la Côte d'Ivoire. Répondant aux allégations

des avocats sur une supposée illégalité des conditions imposées aux deux accusés, l'accusation estime parfaitement légal que l'on impose des conditions restrictives de liberté à une personne acquittée mais en attente d'une procédure d'appel. Cela est, à ses yeux, conforme aux avis de la Cour européenne des droits de l'homme et aux divers instruments de droits de l'homme. Pour l'accusation, c'est seulement lorsque l'acquittement est « définitif » qu'une demande de libération totale peut prospérer. Le procès devrait, lui, reprendre aujourd'hui ■

BENOIT HILI

Cohésion sociale

Des personnalités décorées pour leur contribution à la paix

Mariatou Koné leur a exprimé la reconnaissance de l'État pour les actions menées en faveur de la cohésion sociale.

Le ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné, a décoré hier cinq personnalités pour leurs initiatives dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale et de la paix. Jobst Von Kirchmann, ambassadeur de l'Union européenne (Ue) et Maferima Diarrassouba, directrice des sociétés des palaces, faisaient partie des récipiendaires de ce jour. Ils ont été faits Commandeurs dans l'Ordre du mérite de la solidarité, lors d'une cérémonie qui a eu lieu au cabinet du ministre au Plateau. Les journalistes Sylvie Touré de la Rti et Sermé Lassina du site en ligne "Apa News" ont été également distingués. Le représentant du gouvernement, au nom de l'État de Côte d'Ivoire, leur a remis les médailles d'offi-



La ministre Mariatou Koné (au centre) avec l'ambassadeur de l'Ue Jobst Von Krichmann et Diarrassouba Maferima, Dg des sociétés des Palaces avec leurs distinctions. (PHOTOS - DR)

cier dans l'Ordre du mérite de la solidarité. Mamadou Kouassi, journaliste à la Rti, a lui aussi été récompensé pour ses efforts et contribution dans la consolidation de la cohésion et l'instauration d'un climat de paix en Côte d'Ivoire. Mariatou Koné l'a élevé au rang de chevalier dans l'Ordre du mérite de la solidarité.

Le ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté a fait savoir que leur décoration est la traduction de la reconnaissance des autorités de leur implication et soutien « à toutes les actions de solidarité, de cohésion sociale ».

Jobst Von Kirchmann, l'ambassadeur de l'Ue au nom des récipiendaires à remercier le ministre Mariatou Koné « pour l'honneur qu'elle leur fait en les distinguant dans l'Ordre du mérite de la solidarité. Je peux vous rassurer que cette distinction nous incitera à poursuivre notre engagement, nos actions en faveur de la solidarité, la paix et la cohésion sociale ». Mariatou Koné a profité de cette occasion pour inviter les Ivoiriens à adopter des comportements de nature à préserver le climat social en cette année électorale ■

KANATÉ MAMADOU

Présidentielle 2020

Un collectif de députés prône un climat apaisé



Les députés membres de Synergie 2020 se sont engagés à prôner la paix tout au long du processus.

Dix députés réunis au sein du mouvement Synergie 2020 militent pour un scrutin sans violence. Koné Mamadou, le président de ce collectif, à la faveur de leur rentrée politique, hier, à la Maison de la presse au Plateau, a invité les acteurs politiques à la retenue et à œuvrer à la préservation de la cohésion sociale. Il a également demandé aux Ivoiriens de croire à la volonté du Président de la République d'instaurer un climat de paix et de tout mettre en œuvre pour l'organisation d'élections sans effusion de sang. Il en veut pour preuve les assurances faites par le Chef de l'État et les discussions engagées par le gouvernement avec l'opposition. Député de Sassandra, Koné Mamadou et ses collègues, Assi Mathias, député d'Afery et Romance Sylvain, député d'Ayamé, proches de l'Alliance des houphouïstes, ont pris l'engagement de jouer leur partition pour

ne pas que la Côte d'Ivoire retombe dans les travers des crises passées. Pour lui, « personne n'a intérêt que le pays brûle ». Dans cette perspective, à l'en croire, le mouvement 'Synergie 2020' mènera « des tournées auprès des populations dont les étudiants, les enseignants, pour les sensibiliser à la paix et la cohésion tout au long du processus ». Koné Mamadou, se prononçant sur la réforme constitutionnelle, a déclaré que le Chef de l'État a fait cas de sa volonté d'ajuster des articles dans la Loi fondamentale. Il a appelé l'opposition à prendre « connaissance du contenu des ajustements en question avant de se plaindre ». Ce collectif de députés se disant attachés aux textes et à la justice souhaite qu'on laisse la Justice faire son travail comme dans « l'affaire Guillaume Soro », en vue de situer les responsabilités ■

HERVÉ ADOU

CASIMIR DJEZOU

Visite du Premier ministre dans le Gbôklé

Philippe Légré sonne la mobilisation



Les cadres du Gbôklé se mobilisent pour rendre agréable le séjour du Premier ministre.

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly sera dans la région du Gbôklé du 13 au 15 février, pour une visite de travail. En prélude à cet événement qui se veut festif, les cadres de la région se sont rencontrés le 4 février à l'hôtel du District au Plateau pour sonner la mobilisation. À leur tête, le secrétaire d'État auprès du ministre des Transports, chargé des Affaires maritimes, Philippe Légré, par ailleurs président du conseil régional du Gbôklé. Il avait à ses côtés le préfet de région, préfet de Sassandra, Lamine Coulibaly, le secrétaire général du gouvernement, Eliane Atté Bim-

nagbo, le 2e vice-président de l'Assemblée nationale, Frégo Basile, président du comité d'organisation, ainsi que bien d'autres élus et cadres de la région. Philippe Légré a insisté, à l'occasion, sur la nécessité pour les populations du Gbôklé de faire de cet événement une réussite. Et cela, pour plusieurs raisons. « C'est la toute première fois, dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, qu'un Premier ministre en fonction effectue une visite de travail dans le Gbôklé. Ce sera l'occasion pour nous de partager avec lui, pendant trois jours, nos réalités quotidiennes. En outre, il ne viendra pas les mains vides. Il viendra avec

des projets concrets de développement. Et cela, dans divers secteurs d'activité. C'est pourquoi, nous devons lui réserver un accueil chaleureux. Nous devons faire montre de notre hospitalité. Nous avons une petite région certes, mais nous avons de la valeur. Nous devons nous lever comme un seul homme pour saisir cette occasion », a-t-il lancé. Pour sa part, le président du comité d'organisation, Frégo Basile, a indiqué que cette visite sera meublée par plusieurs activités. Notamment des cérémonies d'inauguration d'écoles, de centres de santé et de marché, le lancement des travaux de bitumage de voirie, des ren-

contres d'échange avec les forces vives de la région, des audiences, des mises sous tension de certaines localités etc. « C'est un événement de taille. Nous devons réussir le combat de la mobilisation. Partout où le Premier ministre sera, il doit sentir la mobilisation. Il faut au moins 15 000 personnes à Fresco et 25 000 à Sassandra pour accueillir notre illustre hôte. Laissons de côté les problèmes politiques. Cette visite n'a rien de politique, c'est juste pour le développement. Toutes les régions du pays luttent pour leur développement. Ne nous excluons pas » ■

Réduction de la mortalité maternelle et néonatale La Côte d'Ivoire et le Japon lancent le « Pacssmn »

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a présidé la cérémonie de lancement du Projet d'amélioration du continuum des soins de santé maternelle et néonatale «Pacssmn», hier au Plateau.

Les ruptures fréquentes des produits sanguins, la non-pratique de la césarienne dans 34% des établissements de référence, l'indisponibilité de certaines fonctions Sonu (réanimation du nouveau-né (39%), accouchement assisté par ventouse (14%)) sont, entre autres, les obstacles qui entravent les actions du ministère de la Santé dans son élan de réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Ce constat alarmant fait par le ministre en charge de la Santé et de l'Hygiène publique « invite à l'action », a-t-il alerté.

C'est pourquoi, le Dr Aka Aouélé a encouragé hier au Plateau, l'initiative de l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) à travers le Projet d'amélioration du continuum des soins de santé maternelle et néonatale (Pacssmn). Le projet sera mis en œuvre



Le ministre Aka Aouélé (au centre) a exprimé la reconnaissance du Gouvernement aux partenaires techniques et financiers pour cet appui au travers du «Pacssmn».

sur une période de cinq ans en Côte d'Ivoire dans les établissements sanitaires d'Abobo Est et Ouest. Il a été officiellement lancé par le ministre Aka Aouélé, en présence du Représentant pays de l'Oms en Côte

d'Ivoire, Jean-Marie Vianny Yaméogo, du représentant de l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, Shimizu Shuji et du représentant résident de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (Jica), Fujino Kojiro.

Dans son intervention, le représentant résident de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (Jica) a précisé les objectifs du projet. Il s'agit de « contribuer à la réduction des décès maternels et néonataux dans les établissements sanitaires d'Abobo Est et Ouest ». Le projet vise également « à améliorer la qualité des soins et l'utilisation des services dans le continuum de l'offre des soins

de santé maternelle et néonatale dans les zones cibles ». Le partenaire financier et technique Shimizu Shuji a recommandé l'implication de la partie ivoirienne dans la mise en œuvre du projet, qui a été déjà piloté avec succès dans des pays comme le Sénégal. Une option bien prise en compte par Dr Diango N. Claudine, manager du projet en Côte d'Ivoire. « Nous sommes sûrs que ce projet va agir sur les indicateurs de mortalité maternelle et néo-

natale en Côte d'Ivoire », a-t-elle projeté, optimiste. Le ratio de mortalité maternelle et néonatale en Côte d'Ivoire est élevé. Malgré les efforts consentis par le gouvernement et les partenaires techniques, il est de 614 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, selon l'Eds 2012, et de 33 décès néonataux pour 1000 naissances vivantes selon Mics 2016 ■

Isabelle Somian

Aka Aouélé annonce la création de 40 services gynéco-obstétriques

Le Dr Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, a rappelé un train de mesures qui ont été mises en place pour faire face au défi de la réduction des décès maternel et néonatal. Le sujet, a-t-il insisté, est désormais inscrit au rang des priorités du gouvernement.

Il s'agit entre autres de

construction, de réhabilitation et d'équipement d'hôpitaux dans toutes les régions sanitaires pour un montant de plus de 822 milliards de FCfa. A ce propos, le ministre Aka Aouélé a annoncé la construction prochaine (en juillet) de services de gynéco-obstétrique dans 40 hôpitaux généraux du pays ■

ISABELLE SOMIAN

Caisse nationale de prévoyance sociale 16 contrôleurs prêtent serment



La loi fait obligation à la Cnps de faire prêter serment aux contrôleurs. (PHOTOS : DR)

Dans le cadre du renforcement de pouvoir dans l'exercice de la fonction de contrôleur assermenté exerçant à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), 16 contrôleurs ont prêté serment hier au palais de justice. Notamment 10 contrôleurs exploitation et 06 contrôleurs en prévention respectivement de la 14 et 9e promotion formés par l'Institut de formation aux métiers de la sécurité sociale (Im2s). Mahi Clarisse, Directrice générale adjointe de la Cnps, chargée de l'Exploitation, a affirmé à cette occasion que la loi fait obligation à sa maison de faire prêter serment à

ses contrôleurs. Ils ont pour mission d'aller dans les entreprises affiliées à la Cnps pour contrôler l'application de la loi. « Il faut donner une certaine force à cette corporation pour qu'elle prenne conscience de l'importance de son rôle ; et de ce qu'elle doit exercer dans la légalité » a-t-elle soutenu.

La Dga estime que cette cérémonie est importante, parce qu'elle donne une couverture légale à son institution pour exercer sa mission, et faire respecter la loi aux employeurs. Et de manière particulière, les amener à payer les cotisations. Le contrôleur doit également voir si tout le personnel de l'entreprise est déclaré, si les

cotisations ont été prélevées comme il se doit. « Pour que cette mission ait force de loi, il faut leur faire prêter serment », a-t-elle souligné.

Selon Tahou Zouhou Marc, substitut du procureur de la République au tribunal du Plateau, la cérémonie de prestation de serment est propre aux fonctions qui présentent un intérêt particulier pour l'Etat. Comme c'est le cas pour les contrôleurs de la Cnps, qui ont des pouvoirs de police. Parce qu'ils doivent constater des infractions. À la manière de la police judiciaire. « Ce n'est pas une simple formalité, il y a des conséquences juridiques quand on ne respecte pas les termes du serment, une sanction est prévue par le code pénal », a-t-il expliqué, avant de lâcher : « C'est le parjure. L'agent qui se comporte ainsi est dans une situation encore plus délicate, parce qu'il-même de façon libre a donné sa parole, et finalement il ne l'a pas respectée ». Pour le substitut du procureur, c'est cela l'intérêt de la chose. « Quand tu lèves la main droite devant tout le monde, et tu dis je le jure, nous nous en tenons à cela. Parce qu'une personne qui a donné sa parole devant témoin doit avoir la sagesse de respecter la parole donnée » ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Église catholique La congrégation Anima Una célèbre ses 50 ans

Anima Una, l'Union des congrégations féminines autochtones de l'Afrique de l'Ouest francophone a 50 ans. Ce jubilé était placé sous le thème « Unies au Christ dans la diversité des charismes, engageons-nous au service de la famille et de la jeunesse. » Il a été célébré durant toute l'année de façon éclatée à travers différentes activités. En provenance de sept pays, les 15 congrégations membres (Burkina Faso, Sénégal, Guinée, Bénin, Mali, Togo et la Côte d'Ivoire) ont participé samedi à la messe de clôture présidée par le Cardinal Jean Pierre Kutwa, archevêque d'Abidjan. La mère supérieure Caroline Chigogu, Supérieure générale de la congrégation des Soeurs Notre dame de la paix, a expliqué qu'après 50 années de marche, ses pairs et elles sont venues rendre grâce à Dieu pour le chemin parcouru et lui confier l'avenir de cette union, Anima Una, qui signifie « une seule âme ». Pour le cardinal, cela appelle chacun à entrer dans une nou-

velle qualité de relation avec Dieu et avec ses frères. Relations qui dépassent les barrières humaines, religieuses, sociales, ainsi que les divages ethniques, régionalistes, claniques. « Une nouvelle vie alors s'offre à nous comme un sacerdoce, entendu ici comme un service à rendre à notre monde ! », a souligné Son éminence Jean Pierre Cardinal Kutwa qui a présidé la messe, avant d'exhorter ses filles spirituelles à être l'amour au cœur de l'Eglise et dans le monde. Il a souhaité qu'au-delà des mots se forme une véritable famille dans l'évangélisation du continent et du monde. Dans une Afrique marquée par la guerre et la famine, le prêtre a estimé que l'évangélisation n'a pas encore implanté ses racines de manière solide sur le continent. Se fondant sur l'histoire, il a aussi souligné que le message de Jésus était dérangeant au point qu'il l'ait payé de sa propre vie, comme de nombreux prophètes avant lui et ses Apôtres ensuite, qui vont vivre un grand déchirement : le refus de l'amour de

Dieu ! « Cela suppose pour vous aujourd'hui, une vie communautaire forte et plus simplement, que vous soyez persévérants dans votre marche à la suite du Christ comme nous l'enseignent le livre des Actes des Apôtres ». Pour le Cardinal, l'appellation Anima Una est tout un programme de vie. « Une seule âme ! J'ai envie de vous demander si vous y croyez encore ? Si oui, posez des actes qui traduisent ce qui peut être considéré comme une belle devise ! Unima Una ! Qui c'est encore possible aujourd'hui si nous laissons le Christ prendre toute la place qui lui revient dans nos vies ! », a-t-il souligné. La fête a été marquée par le défilé des drapeaux des différents pays membres, ainsi qu'une procession de 50 bougies. La révérende mère Marie Diouf, présidente de Anima Una, a remercié le Cardinal Kutwa et la conférence des évêques catholiques de Côte d'Ivoire qui ont permis l'organisation de cet événement en terre ivoirienne ■

M.-A. DJIDJE

Développement durable

Pr Joseph Séka Séka exhorte les agents à être des ambassadeurs de paix

Le personnel du ministère de l'Environnement et du Développement durable a présenté, le 6 février, ses vœux de nouvel an au ministre.

Le merveilleux cadre de la Réserve naturelle de Dahiafleu a servi de cadre, le 6 février, à la cérémonie de présentation de vœux du personnel du ministère de l'Environnement et du Développement durable au Pr Joseph Séka Séka. Les collaborateurs du ministre, qui ont sacrifié à cette tradition, sont des membres de son cabinet, les directeurs généraux, centraux, chefs de service et des structures sous tutelle. Cette manifestation fut l'occasion pour le ministre de l'Environnement et du Développement durable d'exhorter les agents à être des ambassadeurs de paix dans leurs quartiers, villages et villes, en cette année 2020, car selon le Pr Joseph Séka Séka, « l'Environnement et le Développement durable, c'est la paix et la solidarité ». Le ministre a alors invité le personnel à plus d'abnégation, de solidarité, d'ardeur au travail pour le rayonnement du ministère. Revenant sur quelques points saillants des



Le Pr Joseph Séka Séka a reçu les vœux du nouvel an de ses collaborateurs. (PHOTOS : DR)

actions réalisées au cours de l'année écoulée, l'émissaire du gouvernement a affirmé que son département a joué un rôle indéniable dans la lutte contre le chômage des jeunes à la faveur du Programme social du gouvernement par l'identification d'une vingtaine de métiers et emplois verts dans les sec-

teurs primaire, secondaire et tertiaire. « Ces métiers et emplois verts que nous avons identifiés serviront pour le moment à l'Agence emploi jeunes mais la prospection continue dans la mesure où les perspectives sont bonnes pour la promotion des métiers et emplois verts par la finalisation des référentiels de

compétence et de formation des formateurs, la formation professionnelle par l'incubation avec pour objectif de déboucher sur l'entrepreneuriat des jeunes », a expliqué le Pr Séka Séka qui s'est, par

ailleurs, réjoui de la distinction dans l'ordre du mérite de la Fonction publique de certains de ses agents. Le ministre Séka Séka a profité de cette tribune pour rappeler à ses collaborateurs et à tout le personnel que le ministère en charge de l'Environnement joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion durable. Ce, dans un contexte mondial de réchauffement climatique dont les effets négatifs impactent gravement les conditions d'existence des populations. Formulant des vœux « de santé, de succès, de joie » au ministre, au nom du personnel du ministère, Kouadio Parfait, directeur de cabinet adjoint, a salué les actions enregistrées sous la conduite du ministre Séka Séka. Il a cité, entre autres, l'organisation de la 2^e édition des Journées africaines

de la forêt et de l'écologie (Jfac) ; les participations de la Côte d'Ivoire à la Semaine africaine du climat, à Accra (Ghana) et à la 25^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Madrid (Espagne). Le porte-parole du personnel a pris l'engagement, au nom de ses pairs, d'accompagner le ministre, dans ses efforts pour la reconstruction environnementale et la promotion du développement durable. « Nous, vos collaborateurs, sommes déterminés à partager avec vous cette passion et ce désir ardent d'améliorer le cadre de vie des Ivoiriens, de gérer rationnellement et durablement notre environnement et promouvoir le développement durable afin de combler les attentes de nos concitoyens », a rassuré Kouadio Parfait ■

ÉMELINE P. AMANGOUA

Mugefci

Mesmin Comoé signe un partenariat avec une entreprise marocaine de literie



Fahim Youssef et le Pca de la Mugef-ci ont paraphé les documents, afférents à cette convention

Le Président du conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-ci), Mesmin Comoé, a présidé, hier, au Plateau, au siège de ladite mutuelle, la cérémonie de signature d'accord de partenariat liant sa structure à la société Dolidol. Entreprise marocaine de

confection et de distribution de matelas, avec des taies d'oreillers. A cette occasion, le directeur commercial de l'entreprise marocaine, Fahim Youssef et le Pca de la Mugef-ci ont paraphé les documents afférents à cette convention. Dont les closes portent sur 10% de remise au prix d'usine pour tout achat fait, au moyen ou

sur présentation de la Carte unique et intelligente, selon le Pca de la Mugef-ci. Fahim Youssef, directeur commercial de l'entreprise, n'a pas manqué d'exprimer sa joie de voir se réaliser ce projet après la signature de cette convention de partenariat ■

ISABELLE SOMIAN
SOURCE : SERCOM

Université Félix Houphouët Boigny
Le mouvement "deux jours de campus mort" avorté

Le débrayage de deux jours, « Campus mort », annoncé par la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire (Cnec) réunifiée a été avorté. Elle a été suspendue par une Assemblée générale, suite à une rencontre avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Albert Mabri Tokeusse, mardi de 17h à 19h. Joint autéléphone, Johnson Kouassi Zaminan, l'un

des responsables de l'organisation, a confié ceci : « Nous nous sommes compris ; malheureusement, certains des enseignants, qui n'avaient pas eu écho de la suspension du mot d'ordre de grève, n'ont pas respecté la nouvelle mesure ». Du côté de l'Université Félix Houphouët-Boigny, Professeur Atta Koffi, vice-président en charge de la planification et de la coopération, a fait savoir que la présidence de l'université n'a jamais rompu le dialogue avec

les enseignants. « Il y a deux semaines, à l'occasion d'une rencontre, ils ont fait cas de leurs préoccupations. Nous devions nous retrouver pour en parler ; nous sommes donc étonnés et surpris qu'alors que cette rencontre programmée n'a pas encore eu lieu, les problèmes posés sont brandis comme motif de grève », s'est-il étonné. Il a soutenu ne pas comprendre les motifs réels de ce débrayage ■

M-A DJIDJÉ

Lutte contre la drogue
Plus de 400 kg de cocaïne incinérés

La Gendarmerie nationale a procédé hier à l'incinération de 360 blocs, faisant en tout plus de 400 kilogrammes de cocaïne. Cette destruction qui a eu lieu dans la commune de Port-Bouët, s'est faite en présence du procureur de la République, Adou Richard Christophe, des ambassadeurs de la France, de l'Espagne et du Général de division Alexandre Apalo Touré, commandant supérieur de la Gendarmerie nationale. Saisie dans les eaux ivoiriennes le 3 février 2020, cette cargaison de cocaïne brute a une valeur ap-

proximative de 15 milliards de francs CFA. Un grand coup porté à ces trafiquants que les forces de sécurité ivoiriennes ont décidé de traquer jusque dans leur dernière tanière. Au cours de cette opération, 5 personnes de nationalité ghanéenne ont été interpellées. Une enquête a été ouverte pour situer leur responsabilité. A cette occasion, le procureur de la République a d'abord salué l'excellente coopération internationale et l'efficacité de l'ensemble des Forces de défense et de sécurité pour leurs actions dans « La lutte contre ce fléau dévastateur des

temps modernes qui est la drogue ». Adou Richard a fait savoir que les contrevenants encourrent des sanctions importantes et a appelé à une franche collaboration avec les forces de l'ordre, en dénonçant tous ceux qui seront mêlés à ce genre de trafic. Notons que c'est sur la base de renseignements obtenus auprès des partenaires internationaux et surtout grâce à l'action combinée de la Gendarmerie nationale et de la Marine nationale que cette importante saisie a été possible ■

SERCOM
GENDARMERIE NATIONALE

Célébration des 50 ans de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire

Amadou Gon Coulibaly : « La Lonaci est engagée aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté »

Le Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, a parrainé hier, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, le lancement officiel des festivités du cinquantenaire de la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci).

C'est dans un contexte marqué par un bilan financier et moral positif que la Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci) fête cette année son cinquantenaire.

Le Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Amadou Gon Coulibaly, parrain de la cérémonie de lancement officiel de ces festivités, a exprimé hier la satisfaction de l'État, actionnaire majoritaire (80% des parts contre 15% pour la Cnps et 5% pour le personnel), au regard du bilan financier et moral de cette société d'État. « Le gouvernement est heureux de constater que la Lonaci se porte bien », s'est-il réjoui.

Amadou Gon Coulibaly a également félicité les dirigeants de la Lonaci pour la réalisation de nombreuses œuvres sociales, conformément à leur mission, et aus-



Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly (à gauche) a félicité le directeur général de la Lonaci, Dramane Coulibaly, pour ses performances. PH: DR)

si pour les milliers d'emplois créés. « La Lonaci est engagée aux côtés du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté », a déclaré le Premier ministre ivoirien.

Le Chef du gouvernement a

indiqué, par ailleurs, que le projet de loi sur les jeux de hasard, en cours d'adoption, offrira à la Loterie nationale un environnement assaini. Ce qui lui permettra d'accroître davantage sa perfor-

mance. Ce projet de loi a 3 enjeux majeurs : sécuriser l'environnement des jeux de hasard à travers un contrôle plus accru ; accroître les retombées économiques par une meilleure fiscalisation

des jeux et la lutte contre la concurrence déloyale ; et enfin, renforcer la protection des populations contre les jeux excessifs et l'addiction aux jeux de hasard.

Créée en 1970, la Lonaci a pour mission de structurer les jeux de hasard en privilégiant des conditions fiables et transparentes, mais également de mobiliser l'épargne publique volontaire en vue d'une redistribution individuelle et collective par la réalisation d'œuvres sociales. En cinq ans (2014-2019), son chiffre d'affaires a été multiplié par 4,5, passant de 40 à plus de 200 milliards de FCfa. Sur la même période, plus de 300 milliards de FCfa ont été distribués aux gagnants, tous produits confondus et près de 3 milliards de FCfa, dont 1,450 milliard de FCfa au titre de l'année 2019, ont été affectés à la réalisation d'œuvres sociales à travers le pays, selon son directeur

général, Dramane Coulibaly. « La Lonaci s'est distinguée par une croissance forte et soutenue, qui a atteint un taux record de plus de 100% entre 2018 et 2019 », a souligné Dramane Coulibaly. Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, co-président de la cérémonie avec son collègue en charge du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a pour sa part souhaité que la célébration du cinquantenaire de la Lonaci soit l'occasion de passer en revue les acquis et se projeter dans les années à venir. « La Lonaci doit demeurer agile et capable de s'adapter à son environnement », a-t-il martelé.

Plusieurs dirigeants de loterie nationale des pays africains ont pris part à cette cérémonie de lancement officiel des festivités du cinquantenaire de la Lonaci ■

DAVID YA



UMOA-Titres
Détail un Marché intégré des Titres Publics

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANÉE D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE GUINÉE-BISSAU DU 29 JANVIER 2020

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mercredi 29 janvier 2020, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Guinée-Bissau, l'émission simultanée d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois (3) ans et cinq (5) ans pour un montant de 10 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Guinée-Bissau en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 29 janvier 2020, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	27 412 580 000
Dont ONC	ND
Montant retenu (F CFA)	10 961 540 000
Dont ONC	ND
Taux de couverture	274,13%

Emission simultanée du 29 janvier 2020	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	9 539 240 000	17 873 340 000
Dont ONC	ND	ND
Montant retenu (F CFA)	4 119 240 000	6 842 300 000
Dont ONC	ND	ND
Prix Marginal	100,0000%	98,2000%
Prix Moyen Pondéré	100,1093%	98,7824%
Rendement Moyen Pondéré	6,20%	6,79%
Nombre de soumissions	22	29
Nombre de participants	12	11
Taux d'absorption	43,18%	38,28%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public de Guinée-Bissau, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 29 janvier 2020

Le Directeur
Adrien DIOUF

BP : 4709 Dakar RP-Sénégal - Tél. : +221 33 839 10 10
E-mail : agenceumotitres@umotitres.org
www.umotitres.org

Formation / Le Secrétariat d'État au renforcement des capacités Zoro Épiphanie Ballo et ses collaborateurs passent en revue leurs missions

Les participants ont été rassurés que leurs emplois ne sont pas menacés.

Le Secrétariat d'État au renforcement des capacités (Serc) a initié depuis hier, à l'intention de son personnel, un séminaire à Grand-Bassam dénommé « Team building d'immersion sur le concept de renforcement des capacités ».

Entre autres objectifs visés, il s'agit d'échanger sur le concept de renforcement des capacités et sur ses déclinaisons opérationnelles ; présenter les attributions du Secrétariat d'État au renforcement des capacités ; évaluer les capacités



Le personnel du Secrétariat d'État au renforcement des capacités entend s'outiller pour être plus efficace dans son action. (PH: DR)

AVIS DE RECRUTEMENT

Institution internationale humanitaire basée à Abidjan recrute un/e **Chargé de la santé du personnel**

Profil requis :

- Diplôme universitaire en médecine ou sciences infirmières
- 5 à 7 ans d'expérience à un poste similaire.
- Parfaite maîtrise du français (parlé et écrit).
- Bonne connaissance de l'anglais (parlé et écrit)
- Bon gestionnaire, sens de l'organisation, capacité à définir les priorités.
- Capacité à travailler de manière autonome
- Aptitude à traiter les informations sensibles avec toute la confidentialité requise.
- Capacité à travailler en équipe et bon esprit d'adaptation
- Très bonne connaissance des outils informatiques (Word, PowerPoint, Excel, etc)

Responsabilités générales

Le/La chargé-e de la santé du personnel est la personne de référence pour toutes les questions touchant à la santé du personnel dans la délégation. Il/elle met en avant et préserve la santé mentale et physique des collaborateur-trice-s, puis met en œuvre la stratégie en matière de santé du personnel.

A cet effet, il/elle :

- Organise les briefings et débriefings médicaux du personnel (mobile ou résident),
- Gère le stock des kits médicamenteux et distribue les médicaments (ex. antipaludiques, kit post viol, etc.) selon les besoins
- Contrôle et vérifie les camets de vaccination et oriente les collaborateurs ayant besoin de vaccins.
- Organise les évacuations sanitaires (medevacs) en collaboration avec le responsable régional de la santé du personnel.
- Tient à jour la cartographie du réseau local des structures médicales disponibles.
- Organise les visites médicales (embauche, périodique...) pour le personnel résident
- Organise les visites médicales pour les début et fin de mission pour les mobiles
- Met en œuvre le programme de gestion de stress en milieu de travail
- Est la personne de liaison entre la délégation et les structures sanitaires et autres partenaires

du domaine de la santé des employés.

- Selon besoin, rédige les demandes d'offres / devis, les tables de sélection et les contrats et les soumet à son supérieur hiérarchique.
- Est le point focal du programme HIV pour la délégation.
- Définit avec les pairs éducateurs (PE) les priorités et plans d'actions en matière de lutte contre le VIH
- Organise des sessions de remises à niveau des P.E.
- En collaboration avec les PE, organise annuellement la journée famille et la journée mondiale de lutte contre le VIH
- S'assure que les pratiques internes à la délégation n'impliquent aucune discrimination et/ou stigmatisation
- Contribue au PFR à travers l'élaboration et le suivi du budget alloué à la santé du personnel
- Traite les cas sanitaires urgents avant de les soumettre au prestataire d'assurance maladie.
- Vérifie l'authenticité des justificatifs d'absence pour maladie, en collaboration avec l'équipe RH
- Organise l'archivage confidentiel des dossiers médicaux.
- Organise des réunions trimestrielles avec le prestataire d'assurance maladie et les représentants des délégués du personnel, pour évaluer la qualité des services sanitaires offerts aux collaborateurs
- Fournit trimestriellement ou selon besoin au responsable du département, les statistiques ou rapports liés aux achats importés de JDE et de PaperLess Profiles.
- Rédige les rapports trimestriels accompagnés de statistiques pertinents, et les soumet à sa hiérarchie pour validation.

Nous prions les personnes ayant l'expérience et le profil requis, de bien vouloir soumettre leur dossier de candidature (CV actualisé, lettre de motivation mentionnant la prétention salariale, copies diplômes et certificats de travail) par email à l'adresse abi_recrutement_services@icrc.org, au plus tard le 20 février 2020, sous la référence SHO-2020. Les dossiers ne correspondant pas au profil requis ne seront ni considérés ni retournés au candidat. Veuillez prendre note qu'aucun frais ne sera demandé, à quelque étape que ce soit du processus de recrutement.

actuelles au regard des attributions dudit secrétariat d'État. Procédant à l'ouverture de cette rencontre au nom de Zoro Épiphanie Ballo, secrétaire d'État au renforcement des capacités, Amadou Koné, son directeur de cabinet, a tenu à rassurer son personnel : « Je voudrais rassurer tous les agents du Secrétariat d'État que vous êtes, que vos emplois ne sont pas du tout menacés, qu'il n'y a pas eu, et qu'il n'y aura aucun règlement de compte et aucune chasse aux sorcières ». Ce, d'autant plus qu'à l'en croire, l'évolution institutionnelle qu'a connue le Secrétariat national au renforcement des capacités l'ayant transformé en Secrétariat d'État du même nom, soulève des interrogations et des inquiétudes au sein du personnel laissant croire qu'il y aura des licenciements. Bien au contraire, dira-t-il, « le Secrétariat d'État, c'est-à-dire la Côte d'Ivoire a besoin de

toutes vos compétences, de tout votre savoir, de tout votre savoir-faire, et aussi de votre savoir-être ». Le représentant de Zoro Épiphanie Ballo a laissé entendre que le renforcement des capacités internes a toujours été au centre des préoccupations. Ainsi, prévu pour s'achever aujourd'hui, ce séminaire va passer en revue plusieurs programmes. Notamment, le programme pays de renforcement des capacités Côte d'Ivoire (Pprc) ; le programme national de réforme institutionnelle et de modernisation de l'État (Prime) pour ne citer que ceux-là. A noter que, c'est depuis septembre 2019 que le Secrétariat national au renforcement des capacités a changé de statut pour devenir un Secrétariat d'État qui a pour mission principale d'élaborer et de coordonner la politique nationale de renforcement des capacités ■

FRANCIS KOUMÉ

BAIL A CEDER GRAND MAGASIN

Grand magasin de 74 m² avec des toilettes internes en très bon état sis au Nouveau Grand marché de Treichville en bordure de la rue 12
Idéal pour Agence bancaire, Assurance, Transfert d'argent et autres.

CEL : 59 12 91 51

8^e Forum africain sur la gestion des Finances publiques Les États confrontent leurs expériences

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, a ouvert l'événement hier, à Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan.

Les représentants de plusieurs pays africains et des experts des institutions financières internationales et partenaires au développement, notamment du Fonds Monétaire International, de l'Union Européenne, passent en revue les défis budgétaires à relever pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (Odds) à Moyen et long terme, dans le cadre des travaux du 8^e Forum africain sur la gestion des finances publiques qui s'est ouvert hier, à Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan. Les Objectifs du développement durable (Odds), ou encore l'Agenda 2030, combinés avec l'accord de Paris sur le Climat, constituent une «feuille de route consen-



Adama Coulibaly et son collègue en charge du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, ont pris part au 8^e Forum africain sur la gestion des Finances publiques. (PH: DR)

suelle» qui vise à éradiquer la pauvreté, à promouvoir la paix, la prospérité mondiale, tout en protégeant la planète,

Adama Coulibaly. «*Toutefois, cinq années après l'adoption des Odds, l'espoir suscité par leur mise en place se heurte à un défi majeur, à savoir celui de la mobilisation des financements nécessaires*», souligne le ministre.

Le 8^e Forum africain sur la gestion des Finances publiques offre l'opportunité unique de rassembler à la fois les hauts cadres de nos pays en charge de la gestion des finances publiques ainsi que les partenaires techniques et financiers, pour débattre des défis budgétaires pour la mise en œuvre des Odds et des progrès obtenus par nos pays, selon Adama Coulibaly. Au nombre des défis, il a cité, concernant les ressources publiques, deux aspects majeurs à prendre en compte à savoir l'optimisation de la mobilisation des ressources et la rationalisation des dépenses publiques. «*Cela sous-entend une gestion budgétaire rigoureuse qui exige une bonne hiérarchisation des priorités et une sélectivité des moyens de financement qui permettent à la fois de répondre à nos besoins en ressources tout en garantissant la viabilité de nos finances publiques*», a-t-il souligné. Conscient de ce fait, le gouvernement ivoirien a entrepris des réformes au niveau des finances publiques, pour

réaliser une gestion budgétaire, dégageant l'espace nécessaire au financement des investissements. «*Le passage d'un budget de moyens au budget programme est un résultat important qui illustre nos efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques*», a fait remarquer Adama Coulibaly. La Côte d'Ivoire s'est doté d'un Plan national de développement 2016-2020 d'un coût de 30.000 milliards de FCfa, aligné à 83% sur les Odds, selon l'analyse réalisée à partir du Maps (Mainstreaming, Acceleration, Policy Support) développé par les Nations Unies. Un nouveau Plan National de Développement (2021 – 2025) en cours d'élaboration viendra capitaliser et renforcer les acquis des Pnd précédents. Au demeurant, le gouvernement espère que des travaux de ces assises décolleront des recommandations fortes, qui permettront de mieux appréhender les outils adéquats pour une meilleure gestion des finances publiques. L'édition 2019 du Forum Africain sur la gestion des finances publiques s'est déroulée au Kenya. Ces assises sont organisées avec l'appui du Fonds monétaire international et l'Union européenne ■

DAVID YA

Annexe fiscale 2020

La loi présentée aux entreprises européennes exerçant en Côte d'Ivoire

Ouattara Sié Abou, Dg des impôts a exposé hier les innovations contenues dans l'Annexe fiscale pour donner un nouveau coup d'accélérateur à l'économie ivoirienne. C'était à l'hôtel Azalai à Marcori où il était l'invité de la Chambre de commerce européenne (Eurocham) en Côte d'Ivoire. Lors de sa présentation, les articles ont été regroupés en plusieurs catégories en fonction des domaines et des objectifs recherchés par le gouvernement, dont les mesures de soutien aux entreprises. Dans cette catégorie, «*les prêts accordés pour l'installation d'unités de transformation de produits agricoles en produits finis bénéficiant de l'agrément du Dg des impôts sont désormais exonérés de la taxe sur les opérations bancaires (Tob)*». Et lesdites installations sont exonérées d'impôt foncier et de contribution des patentes pendant 5 ans. Outre ces mesures en faveur de l'accélération de la transformation des produits agricoles, le gouvernement accorde notamment un crédit d'impôt d'environ 50 % aux entreprises dont au moins 15 % des charges sont exclusivement affectées aux activités de recherche de développement sur une durée de 5 ans. À travers cette loi, l'État a prorogé au 30 avril 2020 la mesure d'annulation de tous les impôts et taxes dus au titre des périodes antérieures à l'établissement d'une déclaration fiscale d'existence (Dfe) avant le 30 avril 2016, selon Ouattara Sié Abou. En plus de la suspension



Le Dg des Impôts (au centre) a souligné le caractère hautement ambitieux de l'Annexe fiscale 2020 et invité les patrons européens, avec Marc Aberola (à gauche), à en user pour accompagner davantage la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. (PH: DR)

de l'impôt minimum forfaitaire (Imf) du fait de sa contestation par les entreprises et en attendant la fin des études en cours pour sa suppression ou son maintien, le gouvernement a étendu l'exonération d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (Bic) aux entreprises qui en reprennent d'autres en difficulté. Par ailleurs, le Dg des impôts a confirmé que le paiement de l'impôt Bic n'est pas perçu lorsqu'il est inférieur à l'Imf suspendu. Puisque la norme prévoit uniquement le paiement de la plus élevée des deux taxes. Ouattara Sié Abou a également évoqué les mesures fiscales pour encourager les entreprises à employer davantage. Initialement accordées – de 250 000 F Cfa à 1,5 million de F Cfa – dans le cadre de contrats à durée indéterminée (Cdi), les crédits d'impôts sont élargis

aux contrats à durée déterminée (Cdd) – de 125 000 F Cfa à 750 000 F Cfa – et aux contrats d'apprentissage (100 000 F Cfa à 750 000 F Cfa). Le conférencier a expliqué que la rupture du contrat avant les 12 mois minimum exigés fait perdre cet avantage à l'opérateur économique. La nouvelle norme stipule aussi que la rupture du Cdi pour motif économique avant 24 mois donne lieu à un reversement du montant du crédit d'impôt antérieurement déduit. Elle prévoit aussi un encouragement en direction des entreprises immobilières désireuses de produire davantage de logements à l'intérieur du pays et des groupes pharmaceutiques à s'installer, puisque la production locale ne couvre que 10 % des besoins nationaux. Les mesures en faveur notamment du renforcement de la gouvernance fiscale, du

respect des engagements internationaux ont fait l'objet de commentaires de la part de Ouattara Sié Abou. À l'occasion, Ouattara Sié Abou a indiqué que l'application E-cadastre sera bientôt présentée au grand public. Au dire du patron de l'administration fiscale, cet outil, déjà en service, permet de répertorier les personnes physiques et morales imposables qui échappent encore au système de collecte. En outre, il a annoncé la connexion imminente de ses services avec ceux du Trésor public, de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) comme cela a déjà été réalisé avec les douanes ivoiriennes. Parce que selon lui, «*le recoupement des informations communes est plus efficace que d'arpenter les rues des agglomérations et des marchés à la recherche d'opérateurs économiques ne payant pas leurs impôts, pour élargir l'assiette fiscale*». Pour sa part, Marc Aberola, président d'Euro cham, s'est félicité «*du caractère intéressant de bon nombre de mesures contenues dans l'Annexe fiscale 2020, notamment celles en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et des investissements à l'intérieur du pays*». Quant à Jean Luc Ruelle, son prédécesseur, il a félicité la direction générale des impôts et les autorités ivoiriennes pour le processus de modernisation de la fiscalité qu'il a jugé «*palpable et allant dans le bon sens*» ■

ABOUBAKAR BAMBA

Promotion de l'information agricole Les étudiants journalistes et communicants de l'Isto sensibilisés

L'initiative de l'Institut des sciences et techniques de la communication (ISTC) et ComodAfrica, s'est tenu du 28 au 31 janvier, le 2^e séminaire de sensibilisation des étudiants journalistes et communicants aux questions agricoles. Plusieurs thématiques ont servi de support aux échanges entre les étudiants, les experts et acteurs de la chaîne de valeur agricole. Entre autres «*Journaliste et communicant, connais-tu ton agriculteur ?*», «*Le nouveau visage de l'agriculture*», «*Produire pour consommer*». La conférence inaugurale a campé l'environnement dans lequel évoluent les agriculteurs en s'interrogeant autour du thème : «*A quels défis*

sont confrontés aujourd'hui agriculteur/éleveur en Côte d'Ivoire». Par ailleurs, intervenant sur les clefs de compréhension du choix des bailleurs et des banques dans le financement de leurs projets agricoles, le directeur exécutif adjoint du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca), Oumar N'Diaye, a indiqué que le demandeur doit être une entité crédible avec des références solides, une gouvernance irréprochable et un système de redevabilité. Les animateurs du séminaire sont issus d'horizons divers : agriculteurs, éleveurs, bailleurs, agro-industriels, blogueurs ■

D. YA

Financement et transformation des matières premières agricoles Comprendre le fonctionnement du Système de récépissés d'entrepasage

Le Système de récépissés d'entrepasage (Sre) est un « mécanisme innovant » qui facilite le financement de tous les acteurs, selon le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepasage (Arre), le Pr Justin Koffi.

Producteurs, Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepasage (Arre), Banques, entropôt, exportateurs et ou transformateurs : tels sont les acteurs qui interviennent dans le Système de récépissés d'entrepasage (Sre). C'est un « mécanisme innovant », soutient son directeur général, le Pr Justin Koffi qui facilite le financement de tous les acteurs. Ce mécanisme huilé et surtout simple commence par le producteur ou encore le paysan. Après avoir produit la matière première qui peut être le café, l'anacarde, le cola, etc., dans le respect des normes, accompagné par les structures d'encaissement des filières, cette production prend le chemin « d'un entropôt certifié » dont le gestionnaire, comme l'explique le Pr Justin Koffi est agréé par la structure qu'il dirige. L'entropôt certifié veut dire que celui-ci respecte les normes « de conservation de produits, sans risque de détérioration ». Le gestionnaire de l'entropôt. Après le paysan, pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entropôt est tenu de contacter l'Arre à partir d'une plateforme infor-

matique développée. Celle-ci a pour mission de gérer le Système de récépissés d'entrepasage. Pour avoir accès au système informatique, le gestionnaire doit détenir un mot de passe pour des raisons de sécurité. Grâce au système informatique piloté conjointement par les services de l'Arre et ceux de l'entropôt présents sur le site, la supervision de l'opération est faite conjointement. Ces opérations concernent le contrôle qualité du produit, le pesage, l'entrepasage. Par la suite, « en temps réel », comme l'explique le directeur général de l'Arre, un récépissé est émis depuis le siège de cette structure et qui est imprimé par le gestionnaire. Sur ce récépissé, des informations comme l'identité du déposant, le type de produit, son origine géographique, la masse, l'année de production, le nombre et le type d'emballage y figurent. En somme, le récépissé indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire de l'entropôt et entreposé. Ainsi, ce récépissé est immédiatement remis au déposant. « Celui-ci est électronique et sécurisé sur notre plateforme », rassurait



Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre.
(PH: VÉRONIQUE DADIÉ)

Pr Justin Koffi. Hôte du quotidien de service public, Fraternité Matin, il intervenait, le 30 janvier, dans le cadre de sa tribune phare l'« Invité des rédactions ». Thème de la rencontre : Le Système de récépissés d'entrepasage opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles ».

Toutefois, le patron de l'Arre fait des précisions : « Dans la phase de démarrage du Sre, les textes en vigueur nous autorise à l'avoir sous forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le Sre aient une

attestation tangible de dépôt de leurs produits ».

Entrée en scène des banques

Après tout ce parcours, c'est lorsqu'un récépissé est émis qu'il est automatiquement mis à la disposition des banques à travers une plateforme informatique à laquelle elles ont accès. C'est à partir de cet instant que les établissements bancaires sont informés des récépissés émis dans le Système de récépissés d'entrepasage, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entropôts. Ces établissements bancaires sont également informés de la valeur de ces produits. Une fois cette étape franchie, le déposant, muni de son récépissé d'entrepasage, « peut entrer en contact », selon le directeur général de l'Arre, avec un établissement bancaire pour solliciter un prêt » en gageant tout le stock ou une partie de son produit entreposé dans le Sre.

Après vérification auprès de l'Arre, via la plateforme informatique mise en place, de l'authenticité du récépissé, la banque peut procéder au nantissement automatique du récépissé d'entrepasage à partir de ce système informatique. Et, cela sous la supervision et avec l'autorisation de l'Arre. « Dès cet instant, un nouveau récépissé est émis par l'Arre sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement », fait remarquer le directeur général de l'Arre. Toujours selon lui, la banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du fonds fiduciaire ouvert par l'Arre auprès de celle-ci. A partir de ce moment, cette banque devient le propriétaire de ce récépissé nanti et donc du stock entreposé. « Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque », prévient Pr Justin Koffi.

peut être un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle ou de son entreprise. En ce moment, le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nanti le récépissé d'entrepasage émis par l'Arre au profit du nouvel acquéreur. « Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entrepasage au gestionnaire de l'entropôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant sous la supervision de l'Arre qui veille au respect de chaque partie », explique le directeur général. Par la suite, le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entropôt, et le récépissé est archivé.

Du cas spécifique des transformateurs

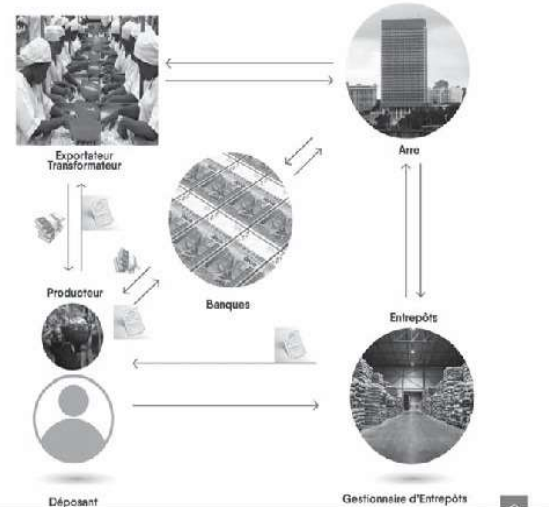
Pour les entreprises qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir de la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le Pr Justin Koffi soutient que le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique de l'Arre, des récépissés d'entropôts qu'elle cède à ses clients transformateurs. Toujours selon lui, quand le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'Arre ouvert dans les livres de la banque concernée. Dans ce contexte, la banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. « Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs », conclut le directeur général de l'Arre.

Acheteur, exportateur ou transformateur

Pour le dénouement de l'opération, le stock nanti, au dire du directeur général de l'Arre, est vendu par le déposant à un acheteur qui

II- MISE EN OEUVRE

Emission de RE et nantissement



Vie chère

Le gouvernement intensifie sa croisade

Le mercredi 05 février 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

• Projets de décrets

B/- Mesures Individuelles

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GÉNÉRALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification du contrat de prêt et d'exécution BMZ-n° 2014 65 228 d'un montant de trente millions (30 000 000) d'Euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante-dix-huit millions sept cent dix mille (19 678 710 000) francs CFA, conclu le 09 janvier 2020 entre la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement de l'interconnexion Côte d'Ivoire - Ghana à 400 kV.

Ce projet qui vise à faciliter les échanges et le commerce de l'énergie dans la sous-région fait partie des 75 projets régionaux prioritaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au niveau local, il s'étend sur 50 kilomètres entre Bingerville et Akoupé-Zeudji. Il comprend la réalisation d'une ligne de 400 kV, l'extension du poste 400 kV d'Akoupé-Zeudji et la construction à Bingerville, d'un poste 400/225 kV équipé de deux (02) transformateurs de 400/225 kV et de 350 MVA qui permettront d'injecter à la production d'énergie électrique nationale, les productions des centrales de



Une panoplie d'actions sont prévues par le gouvernement pour accélérer la mise en œuvre de son programme social. (PH: PORO DAGNOGO)

CIPREL V et d'Azito IV.

2- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- le premier décret autorise l'extension du périmètre géographique du permis de recherche minière n° 195 valable pour l'or, attribué à la société « ETRUSCAN RESOURCES COTE D'IVOIRE SARL », dans le Département de Tanda ;

Conformément au Code minier, le périmètre géographique du permis de recherche minière n° 195 est agrandi, à la demande de l'opérateur minier, de 94,9 km² pour une superficie totale de 394,90 km². Cette mesure ne modifie pas la durée de validité du permis fixée à trois (03) ans.

- le deuxième décret porte attribution d'un permis de recherche minière valable pour l'or, à la société « EBURNEA GOLD RESOURCES SARL », dans les Départements de Bouaké, Dabakala et Katiola.

Ce permis est valable pour une durée de quatre (04) ans.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les départements ministériels du 24 janvier 2020.

La liste des personnes nommées figure en annexe du présent communiqué.

2- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Joachim BEUGRE en qualité de représentant du Président de la République au Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire, en abrégé PE-TROCI.

3- Au titre du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret portant nomination de Madame Nassénéba TOURE en qualité de Directeur Général de Côte d'Ivoire Tourisme ;

- un décret portant nomination de Monsieur Germain N'dri APHING-KOUASSI en qualité de Secrétaire Exécutif du Conseil National du Tourisme.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la 33^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), du 06 au 10 février 2020 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Le Président de la République, à la tête d'une délégation de haut niveau, prendra part à cette importante rencontre qui a pour thème « Faire taire les armes : créer

les conditions propices au développement de l'Afrique ». A l'occasion de cette session, le Président de la République, en sa qualité de Champion du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, présentera son deuxième rapport.

2- Au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil a adopté une communication relative au lancement officiel du concours d'entrée dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOF), session 2020.

Dans le cadre de la politique de l'éducation de masse du Gouvernement, qui vise notamment la scolarisation totale des enfants de six (06) à seize (16) ans, de nombreuses infrastructures scolaires ont été réalisées au cours de ces deux (02) dernières années, dans toutes les régions du pays, occasionnant un besoin important en personnel enseignant du préscolaire et du primaire.

Aussi, un recrutement exceptionnel a été effectué en 2019 à la faveur du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV). Dans

cette dynamique, le Conseil a donné son accord pour le recrutement de 5 000 jeunes diplômés du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui recevront une formation initiale dans les CAFOF. L'ouverture des inscriptions pour le concours d'entrée dans les CAFOF est fixée au 10 février 2020 et le déroulement des épreuves est prévu pour le samedi 25 avril 2020.

3- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspectives 2020 de la commercialisation de la noix de cajou.

Sur la base d'un prix CAF de référence de 1 300 USD/T, le prix minimum bord champ de la campagne 2019 a été fixé à 375 francs CFA/Kg, en baisse de 125 francs CFA/Kg par rapport à 2018.

Ce prix a été possible grâce à une réduction du DUS de 10% à 7% du prix CAF.

En dépit de ces efforts, la campagne 2019 a confirmé le retournement du marché des noix de cajou constaté dans la deuxième moitié de la campagne 2018.

Au vu de ce qui précède, le Conseil des Ministres a :

- approuvé le barème pour la campagne 2020 et le prix plancher obligatoire de 400 francs CFA/Kg aux producteurs qui en découle.
- instruit les services en charge de la protection des frontières à l'effet de prendre toutes les mesures de lutte contre la fuite des noix de cajou par les frontières terrestres.
- autorisé le Conseil du Coton et de l'Anacarde à prendre des mesures de lutte contre les exportations frauduleuses, allant jusqu'à la saisie et à la vente immédiate des produits saisis ;
- instruit le Ministre de la Justice à l'effet de mettre en œuvre en relation avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde des procédures d'urgence dans l'application de l'ordonnance n°2018-437 du 03 mai 2018 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumis à agrément ;
- approuvé le 06 février 2020 comme date d'ouverture de la campagne 2020 de commercialisation des noix de cajou.

4- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la co-organisation de la 4e session technique de la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action Climatique.

La Coalition Internationale des Ministres des Finances pour l'Action Climatique a été initiée par les Institutions de Brettons Woods en avril 2019 en vue d'aider les Etats à mieux prendre en compte les défis du changement climatique dans leurs politiques macroéconomique et financière. Conformément aux conclusions de la rencontre technique de la Coalition tenue à Santiago, au Chili, en juin 2019, la Côte d'Ivoire organise, en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, la 4e session technique de la Coalition qui se tiendra du 24 au 26 février 2020 à Abidjan.

Cette rencontre de haut niveau portera sur la mise en œuvre du plan d'action com-

mun de la Coalition annoncée en décembre 2019, en marge de la COP 25 tenue à Madrid, en Espagne.

5- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'Adhésion de la Côte d'Ivoire au Comité Européen de Normalisation (CEN).

Le CEN, qui regroupe les organismes nationaux de normalisation de 34 pays européens, constitue l'une des plateformes les plus importantes d'élaboration de normes européennes et d'autres documents techniques dédiés à la normalisation.

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à cette organisation vise à assurer aux entreprises nationales une compétitivité accrue et à tirer un meilleur profit du libre accès au marché européen dont bénéficient les produits ivoiriens suite à la ratification en 2016 de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire avec l'Union Européenne.

6- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'approvisionnement des marchés en produits de grande consommation et à l'évolution des prix du 2e semestre 2019.

A la faveur d'une pluviosité abondante durant le second semestre 2019, l'approvisionnement en produits vivriers, ainsi que leurs prix ont été plus favorables qu'à la même période en 2018. Les prix des légumes notamment ont connu, en moyenne, une baisse de 12,6 % sur les marchés d'Abidjan. Comparativement au second trimestre de l'année précédente, les prix des produits manufacturiers tels que l'huile de palme raffinée ont connu une tendance à la baisse en dehors des prix du sucre et du lait qui sont demeurés stables.

Cependant, en raison de leur forte demande durant les festivités de fin d'année, certains produits ont vu leur prix moyen en hausse. Il s'agit notamment des protéines d'origine animales, des fécu-



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement. (PH: PORO DAGNAGO)

lents et des céréales dont le riz local blanchi qui a connu une hausse de 8 % du prix moyen.

Toutefois, globalement, sur l'année 2019, les prix des produits de grande consommation ont été plus avantageux qu'en 2018 en raison de la clémence du climat et plus spécifiquement des actions de lutte contre la vie chère engagées par le Gouvernement.

Aussi, en vue de rendre les prix encore plus avantageux pour les populations au cours de l'année 2020, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Commerce et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Production Vivrière et de renforcer la surveillance du marché.

7- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspec-

tives 2020 de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP 2018-2020).

Le plan d'action 2019 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques a couvert huit (08) axes stratégiques articulés autour de la gestion transparente et efficace des finances publiques. Sur un total de 139 activités que comprend le plan d'actions, 99 ont été exécutées à fin décembre 2019, soit un taux d'exécution de 67% contre un taux de 55% enregistré à fin 2018. Ces avancées concernent notamment la finalisation du déploiement de la version 2 du Système intégré de Gestion Automatisée du Compte Unique du Trésor (SyGACUT) dans l'ensemble des postes comptables, ainsi que la création des postes comptables ministériels, avec pour objectif l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Le plan d'actions 2020 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, qui intervient dans le contexte actuel du basculement de notre pays en mode budget-programme, traduit

davantage l'engagement du Gouvernement à moderniser le système de gestion des finances publiques en vue de renforcer la transparence de l'action publique et d'améliorer le bien-être des populations.

A cet effet, il intègre les activités non encore achevées du plan d'actions 2019 telles que la poursuite des travaux de cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier. Il introduit également de nouvelles activités de nature à améliorer significativement le système de gestion des finances publiques, notamment l'introduction de contrats d'objectifs dans l'administration publique, ainsi que de la digitalisation du recouvrement des recettes des collectivités territoriales.

8- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation de l'agenda des réformes 2020-2022 focus Doing Business 2021.

L'agenda des réformes 2020-2022 du Doing Business, élaboré sur la base de l'expérience des six (06) années de conduite du processus, comprend 12 projets de réformes composés de 44 mesures et de deux (02) ensembles d'activités portant sur le suivi-évaluation et la mesure de l'impact des réformes. L'agenda des réformes 2020-2022 intègre les projets de réformes non achevés et met l'accent sur la vulgarisation des mesures exécutées de façon à les rendre visibles sur le terrain pour une prise en compte au rapport Doing Business 2021.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cet agenda qui devrait permettre à la Côte d'Ivoire de connaître une progression de plusieurs dizaines de

places au classement mondial Doing Business 2021.

9- Au titre du Secrétariat d'Etat, chargé du Service Civique, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère du Tourisme et des Loisirs, le Ministère des Sports, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la visite du Prince Edward d'Angleterre du 06 au 07 février 2020 en Côte d'Ivoire et à la cérémonie de remise de médailles d'or à la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères.

A la suite de la cérémonie de remise de distinction d'argent et de bronze organisée à la Mairie de Port-Bouët, en avril 2019, la cérémonie officielle de remise de médailles d'or à 60 jeunes bénéficiaires du Mérite International de la Jeunesse se tiendra, le 07 février 2020, à la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères.

Au regard des liens d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Grande Bretagne, pays initiateur du Mérite International de la Jeunesse, le Prince Edward d'Angleterre séjournera en Côte d'Ivoire afin de prendre part à cette cérémonie de distinction.

En marge de la cérémonie, il sera reçu en audience par le Vice-Président de la République. Aussi, le Prince effectuera une visite à l'Université Félix Houphouët Boigny, à Cocody et à la Mairie de Port-Bouët où seront exposés les stands matérialisant les quatre (04) secteurs du programme du Mérite International de la Jeunesse ■

D-DIVERS

Le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 19 février 2020.
Fait à Abidjan, le 05 février 2020
porteparolat@communication.gouv.ci

Annexe au communiqué du Conseil des ministres relatives aux mesures individuelles

Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 24 janvier 2020.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur l'examen des propositions de nominations dans les Administrations, les Etablissements Publics Nationaux et les structures sous tutelle.

Ainsi, les propositions ci-après ont été validées :



Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly (au centre), a fait adopter plusieurs mesures pour la bonne marche de la nation.

I- NOMINATIONS DANS LES ADMINISTRATIONS MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE:

- Inspecteur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
- Monsieur GOURENE Germain (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs :
- Monsieur Souleymane DIOMANDE (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur MIGEO Tiemoko Etienne (Nouvelle nomination).

- Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation :
- Madame Pétronille ACRAY-ZENGBE (Nouvelle nomination)

- Directeur Général de l'Enseignement Supérieur :
- Monsieur Ibrahim LOKPO (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Valorisation et de l'Innovation à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation :
- Monsieur KOUAKOU Koffi (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Réglementation, des Affaires Juridiques et de la Coopération :
- Monsieur DAN Jules Demonsthène (Nouvelle nomination)
- Directeur des Evaluations, des Certifications et des Accréditations à la Direction Générale de la Qualité et des Evaluations :
- Monsieur GONDO Diomandé (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges :
- Madame YAO GNAMEN

épouse BEUGRE (Nouvelle nomination)

MINISTERE DES EAUX ET FORETS :

- Directeur Général des Forêts et de la Faune :
- Colonel-Major ZOUZOU épouse MAILLY Elvire Joëlle (Nouvelle nomination)

- Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune :
- Colonel AKE Abroba Jérôme (Nouvelle nomination)

- Directeur du Reboisement et du Cadastre Forestier :
- Monsieur KOUASSI Yao Lucien (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL :

- Directeur des Organisations Professionnelles Agricoles :
- Monsieur KOUASSI Kouakou André (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE :

- Directeur de la Coordination et du Suivi des Projets :
- Monsieur N'DRI Koffi Eugène (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Documentation, de la Communication et des Archives :
- Madame COSSE Affiba Hermine Ange (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE en liaison avec le MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur AMANI Konan Edouard (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE en liaison avec le MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification, des Etudes et de l'Informatique :
- Monsieur ADAM-YEBOUA Kouakou Didier (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE :

- Inspecteurs Techniques :
- Monsieur ZOUGOURI BLE Blaise (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur TRA Gaston (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur KOFFI Gboahuli Fernand (Nouvelle nomination) ;
- Madame KOANAN Ahou (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur N'DRI Amani (Nouvelle nomination) ;
- Madame LOBA épouse OUREGA Marie-Paula Chievet (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur YAO N'goran (Nouvelle nomination) ;
- Docteur DOUA KOUAME-LAN (Nouvelle nomination).

- Directeur Général Adjoint de la Santé :
- Monsieur ANOUAN N'GUESSAN (Nouvelle nomination)
- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Madame BANDAMA Ayéoua Victoire (Nouvelle nomination) ;

- Directeur de la Santé Communautaire :
- Madame KADJA Adjoba Françoise épouse GOULIN (Nouvelle nomination) ;

- Directeur des Infrastructures de l'Équipement et de la Maintenance :
- Monsieur YEO Pena Abdoulaye (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE LA VILLE :

- Inspecteur Général :
- Monsieur GNANZI Guéla Miniobo Anicet (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs Techniques :
- Monsieur MBOUA N'Drin Thomas (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur Seidou COULIBALY (Nouvelle nomination) ;
- Madame SAWADOGO Saana (Nouvelle nomination) ;
- Madame NASSA née TAGRO Marcelle-Josée.

- Directeur de la Réglementation, du Contrôle et du Contentieux :
- Monsieur GACHA Thomas (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Communication et des Relations Publiques :
- Monsieur KOLLIABO Sébastien Konan (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Coopération et de la Politique de Financement des Villes :
- Monsieur BOAH Jean-Pascal (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Planification Urbaine, de la Prospective et des Statistiques :
- Monsieur BINI Kouassi Roland (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE LA VILLE en liaison avec le MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines de la Ville :
- Monsieur ZOUAN Zokou Robert (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE :

- Inspecteur Général :
- Monsieur Soulemame BAM-

BARA (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de l'Information, de l'Éducation et de la Communication :
- Monsieur BANDAMA Kouakou Jacques (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de l'Appui aux Collectivités Territoriales :
- Monsieur BEUGRE Kokora Etienne Frandis (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de la Salubrité :
- Monsieur ZAN Bi Irié (Reconduction)

- Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité :
- Monsieur OUATTARA Lazéni (Reconduction)

- Directeur de Cabinet :
- Madame KABA Nasseré (nouvelle nomination)

- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur DJOMAN Atsin Maxime (Reconduction)

- Directeur des Opérations de Salubrité et de la Lutte contre les Nuisances :
- Monsieur YAO Yao Jules (Reconduction)

- Directeur de l'Assainissement en milieu Rural :
- Madame BRAGORI Adjoua Hélène épouse YOCOLLY (Reconduction)

- Directeur de l'Assainissement Urbain et du Drainage :
- Monsieur Seydou COULIBALY (Reconduction)

- Directeur de la Promotion, de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène :
- Madame KOUAME née KETE Bah Edith Blanche (Reconduction)

MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE en liaison avec le MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur SERI KANON Yéhiri Jean (Reconduction)

MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE en liaison avec le MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Madame DJEBRY Agoua Valérie (Reconduction)

MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC:

- Inspecteurs à l'Inspection Générale :
- Monsieur ADINGRA Arnaud Marie-Joseph (Nouvelle nomination) ;
- Madame AKA Soumaley Béatrice (Nouvelle nomination) ;
- Madame OUATTARA Mahoua Marie Cécile (Nouvelle nomination).

- Directeur des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Éthique :
- Madame KOUADIO Antum Roxane, (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation :
- Monsieur SOPI Cyrille Franck (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC en liaison avec le MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification de l'Évaluation et des Statistiques :
- Monsieur GNACKABY Beugreh Désiré Thierry (Nouvelle nomination)

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Inspecteur Technique :
- Monsieur COULIBALY Sié Issa (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Formation Artistique et Culturelle :
- Monsieur KOFFI Tougo (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture :
- Madame ANGAMA née KONE Maloura (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Inspecteur Général :
- Madame BARRO Fatoumata épouse SOUMAHORO (Nouvelle nomination)
- Inspecteur Technique chargé de l'Environnement et du Climat :
- Madame LATTE EDOUKOU Animme Karen Fabienne épouse ASSEMIAN (Reconduction)
- Inspecteur Technique chargé des Parcs et Réserves :
- Monsieur SOMBO Tano (Nouvelle nomination)
- Inspecteur Technique chargé des Déchets Industriels :
- Monsieur YESSO Tchê Max-Médard (Reconduction)
- Inspecteur Technique chargé des Programmes et Projets :
- Monsieur ABBET Nicaise Sosthène (Reconduction)
- Directeur Général du Développement Durable :
- Monsieur ABOUA Aboua Gustave (Nouvelle nomination)
- Directeur Général de l'Environnement :
- Monsieur LAVRY Grah Nazaire (Nouvelle nomination)
- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur ZAGRE Eugène (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Informatique et de la Documentation :
- Monsieur KOUACOU Jean Yves (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Ecologie et de la Protection de la Nature :
- Monsieur N'DA KOGNAN Degrace (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, en liaison avec le MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur BOHOUSOU Koffi Kan Marc (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur TIO Louis Serge (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT :

- Inspecteur Général :

• Madame YAO née YATIE Afoué (Reconduction)

- Inspecteurs :
- Monsieur HILI Bada Paul (Reconduction) ;
- Madame OHOU épouse ANIDIE Laure Yvette (Reconduction) ;
- Madame SYLLA née CIS-SOKO Haliath N'Houda Oumar (Nouvelle nomination) ;
- Madame DJABATE née COULIBALY Fatoumata (Nouvelle nomination) ;
- Directeur de la Réglementation, du Contentieux et de la Coopération :
- Monsieur NEVRY Roger (Nouvelle nomination)

- Directeur des Systèmes d'Information :

- Monsieur COULIBALY Kpinna Tiekoura (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Qualité :
- Madame BAKAYOKO Souleymane (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion du Genre et de l'Équité :

- Madame TANOHI née DAGROU Florence (Nouvelle nomination)
- Directeur des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine :
- Madame DEMBELE Mariam (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion de la Famille :

- Madame KOUAME née KONAN Honorée Ghislaine (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Adoption et de la Protection des Droits de l'Enfant :
- Monsieur LATH Mel Alain Didier (Reconduction)

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur SIKI Glebelho Lazare (Reconduction)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

- Inspecteur Général :
- Madame N'GORAN N'Guessan Antoinette (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs :
- Madame DIBOPIEU Kado Juliette, épouse ADEKO (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur TIEMOKO Gueu Anatole (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur SESSE Logbo Abel (Nouvelle nomination) ;
- Madame ZOTISSE Gnéan-



Le Conseil des ministres s'est réuni pour la quatrième fois depuis le début de l'année. (PH: PORO DAGNAGO)

ro Brigitte (Nouvelle nomination) ;

- Monsieur YEO Gbambali (Nouvelle nomination) ;
- Madame TITIRO Koniza Julienne, épouse BALOU BI (Nouvelle nomination).

- Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté :

- Monsieur SOULEYMANE FADIGA Nouvelle nomination)
- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur AHOUNAN KOJDJANE FULBERT Nouvelle nomination)

- Directeur de la Solidarité :

- Madame OSSEPE VIRGINIE AKOSSI épouse YAPO (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Cohésion Sociale :
- Monsieur SEKA MICHEL (Nouvelle nomination)

- Directeur de l'Assistance aux Pupilles de l'Etat et aux Pupilles de la Nation :

- Madame ASSEMAN MOS-SOUMA EMMA (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Assistance aux Victimes de crises :
- Madame TOURE Naminata épouse OUATTARA

- Directeur des Stratégies de Réduction de la Pauvreté :

- Madame GBATTO épouse DOBE WOLO SONIA-ANGELINE (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Mobilisation Sociale et des Ressources :
- Madame KEITA Korotoume (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'évaluation et de la Cartographie :
- Monsieur TOURE Lassina (Nouvelle nomination)
- Directeur des Filets Sociaux :
- Monsieur KOUADIO Ibrahim Oumar (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Coordination des Programmes, Cellules et Organes :

- Monsieur OKOU Kouakou Norbert (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE en liaison avec le MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques :

- Monsieur TOURE IBRAHIMA (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur HOUSOU KONAN FRANÇOIS (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME :

- Directeur de la Protection des Droits de l'Homme :

- Monsieur DADI Séraphin Dazère (Nouvelle nomination)
- Directeur de la Promotion des Droits de l'Homme :
- Monsieur N'DJOMOU DE Achille (Nouvelle nomination)

- Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération :

- Madame BOHUI Némédre Juliette, épouse TAHOOU (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Madame Rachel N'CHO (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification, des Statistiques et de la Prospective :
- Monsieur SATCHI Daman Jean Pierre (Nouvelle nomination)

II- NOMINATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Secrétaire Général de l'Université de Man :

- Monsieur DIOMANDE MANGA (Nouvelle nomination)
- Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man (CROU de MAN) :
- Monsieur MONGUE Emmanuel (Nouvelle nomination)

- Directeur du Contrôle de Gestion et de la Gouvernance à l'Université Jean LOUGNON GUEDE :

- Monsieur KOFFI N'Goran Mathurin (Nouvelle nomination)

tion)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE :

- Directeur de l'Administration et des Finances du Centre Hospitalier de Treichville :
- Monsieur KOFFI ASSERE Kouamé

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Directeur de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC :
- Monsieur OUATTARA Siaka

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

Nomination au sein de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC

- Secrétaire Général :

- Monsieur KOUADIO Kouassi Honoré (Nouvelle nomination)
- Directeur du Département de l'Administration et des Finances :
- Monsieur ALLECHI Akoudjou Manuel (Nouvelle nomination)

- Directeurs au sein des Structures de Formation et de Recherche de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC :

- Madame MOREAU épouse KOUASSI Mathilde, Directeur de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques, d'Architecture et de Design, en abrégé ESAPAD (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur N'GESSAN Gnéhwa Jean-Claude, Directeur de l'Ecole Supérieure de Musique et de Danse, en abrégé ESMD (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur DAO Salifou, Directeur de l'Ecole Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle, en abrégé ESTAAC (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur KAKOU Kouadio Jean Parfait, Directeur de l'Ecole Supérieure de Théâtre, de Cinéma et d'Audiovisuel, en abrégé ESTCA (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur COULIBALY Amadou Nanguin, Directeur du Centre de Formation Continue, Numérique et des Conservatoires, en abrégé CFCNC (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur MABA Tagbo Victor, Directeur du Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture, en abrégé CFPAC (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur ADIGRAN Jean Pierre, Directeur du Centre de Recherche sur les Arts et la Culture, en abrégé CRAC (Nouvelle nomination).

III- NOMINATIONS DANS LES STRUCTURES SOUS TUTELLE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Directeur de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Diplômés ;
• Monsieur TOURE Gue-tonde (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Secrétaire Général de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO ;
• Monsieur SORO N'golo

Aboudou (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE :

• Nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)

• Président, représentant le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
• Monsieur YAVO Jean Claude (Nouvelle nomination)

• Directeur Général ;
• Monsieur Assane COULIBALY (Nouvelle nomination)

- Membres et représentants des Ministères et Services rattachés

- Primature ;
• Docteur OUATTARA N'gnôh DJENEBA (Nouvelle nomination)

- Ministère de l'Économie et des Finances ;
• Monsieur KOUADIO AMANY Francis (Nouvelle nomination)

- Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget

• Monsieur KOUA EKIAN Arsène (Nouvelle nomination)
- UFR de Pharmacie ;
• Madame SAWADOGO Duni (Nouvelle nomination) ;

• Madame SIRANSY KOUAKOU N'DOUA Gisèle (Nouvelle nomination).
- Conseil National l'Ordre des Pharmaciens de Côte d'Ivoire ;
• Madame TANOË Emma Clarisse ANGOUA (Nouvelle nomination)

- Nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (ARSN)

- Président, représentant le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
• Monsieur KADJO KOUAME (Nouvelle nomination)

- Membres et représentants des Ministères et Services rattachés ;

• Docteur OUATTARA Djeneba, Pharmacienne, représentant la Primature (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur FANOUX Jean De Clarence, Chef de département Prévention et Protection de la Population, représentant de l'Office National de la Protection Civile (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur OBEING-KOFI Anthony, Doctorat droit public des Affaires (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur OUATTARA Bouhaima, Chef de département adjoint de médecine et Spécialité (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur DIABA ROGER, (Nouvelle nomination), Administrateur en chef des Services financiers, Directeur Général Adjoint du Budget au Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ;

• Monsieur OCHOU ABE DELPHIN (Nouvelle nomination), Inspecteur Général et point focal national pour la réduction des risques au Ministère de l'Environnement ;

- Directeur des Systèmes

d'Information et de la Formation de l'Autorité de Radioprotection de Sécurité et de Sécurité Nucléaire (ARSN) ;
• Madame Frédérique KOBLA-VI MANSILLA (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ :

- Secrétaire Permanent des Observatoires Nationaux de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances ;
• Monsieur PENALI Koné Louis (Reconduction) ;

- Commandant d'Unité de la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité ;
• Monsieur TEHE Mondet Pamphile (Reconduction).

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE en liaison avec le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES :

- Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Francophonie, en abrégé CNF

• Madame DIABY née BARRY Mouminatou

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Administration et des Finances de la Commission Nationale de la Francophonie, en abrégé CNF ;

• Monsieur AMOI Ekponon Michel (Nouvelle nomination)
- Directeur du Département de l'Administration et des Finances de l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire ;
• Monsieur KOUAKOU Konan Emmanuel (Nouvelle nomination)

- Directeur du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire ;
• Madame MEMEL épouse KASSI Yououl Silvie (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

- Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale ;

• Monsieur COULIBALY TIOHOZON IBRAHIMA ■



UMOA-Titres
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 07/02/2020 ÉMISSION SIMULTANÉE

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU SÉNÉGAL portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession d'obligations du Trésor dont les termes sont les suivants :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DU SÉNÉGAL	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 50 000 millions de FCFA	
DATE DE VALEUR	: 10 février 2020	
Adjudication	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 FCFA	10 000 FCFA
Prix	Multiplés	Multiplés
Taux d'intérêt	5,80%	6,00%
Échéances	10 février 2023	10 février 2025

25% DU MONTANT MIS EN ADJUDICATION SONT OFFERTS SOUS FORME D'OFFRES NON COMPÉTITIVES (ONC) AUX SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) HABILITÉS DE L'ÉMETTEUR RÉGI PAR LE RÈGLEMENT N°06/2013/CM/UMOA SUR LES BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR VOIE D'ADJUDICATION AVEC LE CONCOURS DE L'AGENCE UMOA-TITRES.

--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : Vendredi 07 février 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application
SAGETIL-UMOA

OAT 3 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,80% l'an dès la première année.

OAT 5 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,00% l'an dès la première année.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique du trésor de la République du Sénégal
M. Cheikh Tidiane DIOP

Dakar, le 29 janvier 2020

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres : email : adjudications@umoa-titres.org / Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

Fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers Ces statistiques qui justifient la réaction du ministre Kobenan Adjoumani

En prélude à l'ouverture de la campagne 2020 de commercialisation des noix de cajou, couplée de la fixation du prix, mi-février, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit une mission de sensibilisation des acteurs de la filière dans les régions de l'Est ivoirien sur la commercialisation frauduleuse de l'or gris.

Si le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, est aussi déterminé à mettre fin au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, c'est bien parce que les statistiques interpellent. En effet, selon le directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde, Dr Adama Coulibaly, qui l'a accompagné dans sa mission de sensibilisation des acteurs de la filière anacarde dans les régions de l'Est ivoirien, du 29 janvier au 1er février, la production livrée par le district du Zanzan est passée de 136 000 tonnes en 2014 à 17 000 tonnes en 2019, soit une baisse d'environ 90%. Alors que les plantations d'anacarde continuent de s'étendre dans la zone



A Bondoukou comme à Agnibilékro, Bouna, Koun-Fao, Assuékry et Tanda, les populations ont répondu massivement à l'invitation du ministre Kobenan Adjoumani. (PH: DR)

et de produire. Seulement Adama Coulibaly, ce sont noix provenant du Zanzan en 2019, a poursuivi le Dr plus de 80 000 tonnes de qui ont été acheminées

fraudemment au Ghana voisin. Quand le ministre Kobenan Adjoumani présente ces statistiques villes par villes, c'est encore plus révoltant. En effet, selon lui à Bondoukou, chef-lieu de région, la production commercialisée légalement est passée de 115 000 tonnes à quelques années à 13 000 tonnes en 2019. À Bouna, on est passé de 28 000 tonnes à 7000 tonnes. À Tanda, on est passé de 14 500 tonnes à 1600 tonnes. Enfin à Assuékry, la production livrée est passée de 1300 tonnes à 45 tonnes l'an dernier. Eu égard à ces statistiques catastrophiques et qui menacent la survie de la filière cajou, Kobenan Adjoumani a été très clair : « Cette année, ça sera tolérance zéro pour tous ceux qui seront impliqués dans

ce trafic honteux et nuisible pour l'économie de notre filière et notre pays. la réaction sera ferme. Le Chef de l'État a pris des dispositions pour que les contrevenants à la réglementation qui stipule que l'exportation par voie terrestre est interdite, soient lourdement sanctionnés. Et nous allons l'appliquer dans toute sa rigueur ». Cette mission de terrain était en prélude à l'ouverture officielle de la campagne de commercialisation des noix de cajou prévue mi-février. La plupart des producteurs interrogés ont émis le souhait que le prix du kilogramme des noix de cajou soit rehaussé. Sur la campagne 2019, le prix fixé était de 375 F Cfa ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Production énergétique Azito énergie et General electric pour le renforcement de la coopération



Le directeur général monde du groupe américain General Electric Gas power (filiale de General electric), Scott Strazik (centre), à la tête d'une importante délégation, a effectué, hier, une visite sur le site de la centrale d'Azito, à Yopougon. (PHOTO: DR)

En tournée africaine depuis le début de cette semaine, le directeur général monde du groupe américain General Electric Gas power (filiale de General electric), Scott Strazik, a effectué hier une visite sur le site de la centrale électrique d'Azito située dans la commune de Yopougon. « Nous espérons un renforcement de nos relations avec General Electric », a confié le directeur général d'Azito énergie, Ayé Luc, à la fin de la visite. Cette nouvelle

coopération devrait, selon le directeur général, permettre de renforcer et maintenir un service d'entretien de qualité des machines. Selon un communiqué transmis aux médias, General Electric est l'un des partenaires d'Azito Energie, l'opérateur de la centrale dans la mise en œuvre des projets de modernisation. À la tête d'une forte délégation, le directeur général monde de General Electric Gas power s'est félicité d'être en Côte d'Ivoire mais également d'avoir visité la centrale

thermique d'Azito, qui a vu le jour en 1997. « Azito, en termes de qualité de travail, est un exemple non seulement pour la Côte d'Ivoire mais également pour toute l'Afrique », a-t-il fait remarquer. Amidou Traoré, directeur général de Côte d'Ivoire énergies (Ci-Energies), a également pris part à cette visite. Afin de répondre à la demande énergétique croissante de la Côte d'Ivoire et faire de ce pays le hub énergétique de l'Afrique de

l'Ouest, le gouvernement ivoirien a décidé en 1997 de faire réaliser la centrale thermique d'Azito. Azito Energie SA est aujourd'hui filiale du groupe Ips West Africa (Wa) et de Globeleq (entreprise britannique spécialisée dans le développement de projets énergétiques en Afrique). Avec une puissance installée de 430 Mw, soit 20 % de la capacité nationale de production, Azito Energie a produit à fin décembre 2018, 2889,9 GWh, soit 29% de l'énergie brute totale du réseau. Ce résultat annuel atteste de la performance et de la grande disponibilité des groupes.

La centrale a démarré, selon son directeur général, le projet d'extension dénommé « Phase 4 » qui s'achèvera en 2022. Ce projet verra la construction, sur le site existant, d'une nouvelle unité en cycle combiné d'une puissance d'environ 250 Mw, portant ainsi la capacité de production de la centrale à plus de 700 Mw, soit près de 30% de la puissance totale installée en Côte d'Ivoire. Après le Nigeria et la Côte d'Ivoire, la délégation américaine, dans le cadre de sa tournée, va mettre le cap sur l'Angola et l'Afrique du Sud ■

ANOH KOUAO

Présidence du Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier Djédjé Bagnon succède à Diakité Coty Souleïmane



Remise symbolique des charges au nouveau président du Conseil d'administration du Fer, Djédjé Bagnon (à droite).

Le Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier (Fer) a changé de président. Diakité Coty Souleïmane a cédé officiellement ce poste à Djédjé Bagnon, le 4 février, lors d'une cérémonie de passation des charges organisée au siège du Fer. Djédjé Bagnon est rentré au conseil d'administration du Fer en qualité de représentant du Président de la République, à la suite d'une décision du Conseil des ministres du mercredi 13 novembre 2019. Le même Conseil des ministres a donné son accord en vue de la nomination de l'ex-président du conseil d'administration du Fer, Diakité

Coty Souleïmane, en qualité de représentant du Président de la République au Conseil d'administration de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications/Tic. Le nouveau président du Conseil d'administration du Fer a exprimé sa reconnaissance au Président Alassane Ouattara et au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly ainsi qu'à la tutelle ministérielle du Fer pour la confiance placée en lui en le nommant au Conseil d'administration de cette importante entreprise d'État. Il a pris l'engagement de bien exécuter les dossiers dont il a désormais la charge ■

DAVID YA

Financement de la chaîne agro-industrielle / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Système de récépissés d'entrepôt, un mécanisme innovant »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôt (ARRE) s'est prononcé sur le thème: «Le Sre (Système de récépissé d'entrepôt) opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles».

Propos liminaires

L'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entrepôt (ARRE) a pour missions, notamment, (i) de mettre en place un système de récépissés d'entrepôt électronique fiable et sécurisé, en conformité avec les objectifs de la Bourse des Matières Premières, (ii) de réguler et de contrôler le fonctionnement du SRE pour en assurer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'intégrité, (iii) de promouvoir et d'appuyer le développement du SRE dans l'ensemble des filières de marchandises éligibles, (iv) de contribuer à la définition de la politique de l'État en matière d'échange et d'entrepôt de marchandises et enfin (v) de contribuer à la formation des différents acteurs et parties prenantes du SRE. Comme vous le remarquez, nous avons cinq missions majeures qui vont de la mise en place des différentes structures et services du SRE à la contribution au renforcement des capacités des acteurs tout en participant à la définition de la politique de l'État en matière de construction d'infrastructures d'entrepôt aux normes et d'échange de marchandises conformément aux objectifs de la mise en place de la bourse des matières premières agricoles. Le mécanisme du SRE est relativement simple. Nous avons d'abord les déposants, nos braves paysans, qui, lorsqu'ils ont produit dans de bonnes conditions, grâce à l'encadrement des organes de régulation des filières et des structures étatiques ou privées en charge de cette mission, se rendent dans un entrepôt certifié, dont le gestionnaire est agréé par l'ARRE. Un entrepôt certifié dans le SRE est un entrepôt qui répond à toutes les normes de conservation des produits sans risque de détérioration. Pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entrepôt contacte l'ARRE à partir de notre plateforme électronique, un système informatique mis en place pour la gestion du SRE, auquel il a accès avec un mot de passe. Grâce à notre système informatique piloté conjointement par des agents de l'ARRE de-

puis nos services et ceux de l'entrepôt présents sur le site, nous supervisons l'ensemble des opérations de réception, de contrôle qualité, de pesage et d'entrepôt des produits et nous émettons en temps réel un récépissé depuis notre siège, qui est imprimé par le gestionnaire de l'entrepôt. Le récépissé d'entrepôt mentionne, outre l'identité du déposant, le type de produit, l'origine géographique, l'année de production, le poids, le type d'emballage, le nombre d'emballage et les caractéristiques de qualité telles que le taux d'humidité, etc. Le récépissé d'entrepôt indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire d'entrepôt et entreposé dans le SRE. Ce récépissé est immédiatement remis au déposant. Le récépissé d'entrepôt est électronique et sécurisé sur notre plateforme. Néanmoins, dans cette phase de démarrage du système, les textes en vigueur nous autorisent à l'avoir sous la forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le SRE aient une attestation tangible de dépôt de leurs produits. Lorsqu'un récépissé d'entrepôt est émis, nous le mettons automatiquement à la disposition des banques à travers notre plateforme électronique, à laquelle elles ont accès. À partir de cet instant, les banques sont informées des récépissés émis dans le SRE, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entrepôts et de la valeur de ces produits. Ainsi, le déposant, muni de son récépissé d'entrepôt, peut entrer en contact avec une banque pour solliciter un prêt en gageant tout le stock ou un pourcentage du produit entreposé dans le SRE. Après avoir vérifié auprès de l'ARRE, à partir de notre plateforme électronique, l'authenticité du récépissé et donc l'existence effective du stock entreposé, la banque procède au nantissement automatique du récépissé d'entrepôt, à partir de notre système informatique, sous la supervision et avec l'autorisation de l'ARRE. Dès cet instant, un nouveau ré-



(Ph : Veronique Dadié)

cépissé est émis par l'ARRE sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement. La banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du compte fiduciaire ouvert par l'ARRE auprès de cette banque, et elle devient, à partir de ce moment, propriétaire de ce récépissé nant, et donc du stock entreposé. Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque. Pour le dénouement de l'opération, le stock nant est vendu par le déposant à un acheteur, notamment un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle. Le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nant le récépissé correspondant au stock vendu. Un nouveau récépissé d'entrepôt est alors émis par l'ARRE au profit du nouvel

acquéreur. Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entrepôt au gestionnaire de l'entrepôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant, sous la supervision de l'ARRE qui veille au respect de chaque partie. Le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entrepôt, et le récépissé est archivé. Pour le cas spécifique des transformateurs qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique

de l'ARRE, des récépissés d'entrepôt qu'elle cède à ses clients transformateurs. Lorsque le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'ARRE ouvert dans les livres de la banque concernée. La banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs. Comme vous pouvez l'observer, le SRE est un mécanisme innovant qui facilite de financement de tous les acteurs de la chaîne agro-industrielle. Il offre une opportunité exceptionnelle à nos braves paysans d'avoir accès au financement bancaire, et à nos unités de transformation locale de bénéficier de financements conséquents

auprès des banques pour accroître le volume de leurs activités.

Ce système permet au Président de la République, depuis son bureau, et à tous les ministères concernés et même aux banques, de suivre le processus et d'avoir une vision claire du processus. Nous disposons en temps réel, d'un tableau de bord qui nous permet de suivre toutes les opérations et tous les acteurs impliqués. Le processus est conçu de telle sorte que si, par exemple, le Président de la République veut avoir une idée des entrepôts et des produits (cacao, café, palmier à huile, anacarde, etc.) vendus en Côte d'Ivoire, en temps réel, il va sur le tableau de bord, clique sur la région concernée et l'entrepôt. À partir de cet instant il peut voir la quantité de produit stockée, vendu, le payan qui a vendu ledit produit, le prix auquel il l'a vendu, la banque qui l'a nant et même l'acheteur final.

Dans ce même élan, nous sommes en train de voir avec les filières la possibilité d'avoir une géolocalisation des plantations pour que, concernant les polémiques liées au travail des enfants dans la cacaoculture par exemple, l'acheteur puisse avoir une idée des travailleurs du champ pour être situé.

Comme je le disais tantôt, ce sont différents acteurs qui vont procéder à la mise en œuvre du système avec un cadre juridique et institutionnel robuste et des règles de fonctionnement établies. Dans ce processus, les contraintes que nous avons sont dues au fait que le système est récent. Cela est inhérent à toute structure qui vient de débuter, mais le but du dispositif est que lorsqu'un transformateur ou un acheteur qui se trouve à un bout du monde achète un stock de produits, il ne trouve pas qu'il est détérioré. Et que la description initiale mentionnée sur le récépissé d'entrepôt ne corresponde plus au produit qui lui est présenté. C'est pour cette raison que nous devons avoir des entrepôts répondant aux normes que nous allons déployer sur toute l'étendue du territoire et correspondant aux vingt-trois produits éligibles au Système de récépissé d'entrepôt (SRE) ■

Échanges avec les journalistes

Mise en œuvre du Sre

La Côte d'Ivoire qui dispose d'une base agricole très large et variée a identifié vingt-trois produits éligibles au Sre. Conformément aux objectifs du gouvernement, si nous transformons 50 % de la production d'anacarde et 50% de la production de cacao, cela correspond à plus de 100 mille emplois directs et des centaines de milliards de FCfa par an.

Par ailleurs, un fonds de garantie doit être mis en place parce qu'il faut que le récépissé soit liquéfiable. Chaque déposant qui détient un récépissé d'entreposage doit pouvoir se faire financer par le système bancaire. Et le secteur bancaire devrait prendre un petit risque en fonction de la garantie qu'offre l'État en créant l'Arre.

Il y a aussi le retard observé dans la mise en place des conventions entre les organes de régulation des différents filières et nous. L'Arre est un organe de régulation et un régulateur ne vit que des redevances et autres prélèvements dédiés aux charges d'investissement et de fonctionnement. C'est le cas de tout organe de régulation tel que l'Autorité de régulation des télécommunications (Artci), l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp). Par exemple, puisque nous régulons les récépissés d'entreposage dans les filières agricoles telles que le café, le cacao, l'anacarde, l'hévéa, il est essentiel qu'une ligne de financement du développement du Sre soit inscrite dans le différentiel de prix de ces spéculations, comme c'est le cas du Fonds Interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole (Firca). Tout cela est en cours de dis-



Après son propos liminaires, le directeur général de l'Arre (au centre) s'est prêté...

cussion avec les différents acteurs concernés et nous espérons que pour les campagnes 2020 de l'anacarde et du café-cacao, la question du financement du Sre dans le différentiel de prix de ces deux principaux produits sera réglée.

S'agissant des perspectives, nous les appréhendons à court, moyen et long terme. Dans un premier temps, il s'agit de signer des conventions telles que prévues par le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Arre, puis de travailler à l'autonomisation du système qui prévoit de voir passer 100 mille tonnes d'anacarde dans les entrepôts de stockage à partir de 2020. Nous avons également la mise en place du fonds de garantie. Grâce à ce fonds, le financement des récépissés d'entreposage par le secteur bancaire sera facilité, ce qui favorisera la promotion de l'industrialisation dans les zones de production et permettra ainsi de transformer les zones rurales en

zones de prospérité.

À moyen terme, il s'agira d'étendre le Sre à l'ensemble des produits éligibles. Cela passe par la réalisation d'études pour chacune des spéculations. Ces études qui ont déjà démarré avec l'anacarde, le cacao et le maïs seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action défini sur plusieurs années. Les résultats permettront de connaître, pour chaque spéculation, les exigences techniques de l'entreposage, la rentabilité pour les gestionnaires d'entrepôts et les transformateurs ainsi que les risques liés au financement. À titre d'exemple, les études réalisées dans la filière anacarde nous ont permis d'évaluer à 400 mille tonnes la quantité de noix brutes de cajou qui passera par les entrepôts Sre d'ici à 2024. L'État veut transformer un million de tonnes de cacao. Nous sommes actuellement à 35 % de taux de transformation. Pour 500 000 tonnes, il faut environ 600 000 m² d'entrepôts. Quand on divise cette superficie par la super-

ficie moyenne d'un entrepôt rentable estimée à 3000 m², cela correspond à un besoin de 200 entrepôts intelligents et conformes aux exigences techniques du Sre. Comme vous le remarquez, les besoins d'investissements demeurent encore importants pour rendre le système pleinement opérationnel pour le bien des acteurs de la chaîne agro-industrielle en général et de nos braves paysans en particulier.

À long terme, lorsque nous aurons réalisé les investissements nécessaires et mis en place l'ensemble des mécanismes de soutien au Sre, le producteur pourra vendre son produit-déjà dans le système- selon le moment qui lui conviendra et les fluctuations des cours. Il s'agira de faire en sorte que les produits soient conservés sur un cycle de saison au moins. Ce sera une plateforme d'échanges qui permet de maîtriser les coûts et de vendre. Et qu'on puisse avoir un switch sur le compte fiduciaire qui permet de vendre en temps réel.

À titre d'exemple, en Inde, il y a plusieurs bourses. Il y en a une qui fait un milliard de dollars, donc similaire à notre système. C'est l'objectif le plus simple pour nous. Nous régulons un système qui permet d'effectuer des échanges de marchandises stockées dans des entrepôts. Nous faisons du physique. Pour vendre des titres physiques, il faut avoir un système en Back office. L'Inde atteint le milliard de dollars avec tous les produits éligibles dans ce pays. Nous pouvons arriver à ce chiffre rien qu'avec l'anacarde. Comme en Inde, la bourse des matières premières agricoles viendra se greffer sur le Sre. Ce marché fait 5,5 milliards de dollars par jour en Inde.

Le Sre est lancé et opérationnel en Côte d'Ivoire. La loi est exhaustive et prend en compte plusieurs domaines, notamment les mines. Mais l'objectif du Président de la République -l'exposé des motifs le dit clairement- c'est de développer l'agro-industrie. La promotion des chaînes de valeurs agro industrielles permet de régler, de manière extraordinaire, la question de l'employabilité des jeunes et des femmes, de garantir et d'accroître les revenus de nos braves paysans. Et de développer les zones rurales. D'autant plus que si le paysan est bancarisé, il aura accès au crédit immobilier, à l'assurance maladie, aux véhicules, aux machines agricoles et pourra améliorer la rentabilité de son exploitation grâce à la mécanisation. Ainsi, les titres de propriété des paysans pourront -lorsque nous allons mettre en place notre switch bancaire- être vendus par une Bourse qui est à un étage supérieur et qui fait des centaines de millions de dollars par jour, pour le bonheur d'une Côte d'Ivoire émergente, stable et pacifiée.

sion relativement à la chaîne de valeurs.

Les sources de financement

Comme je l'ai mentionné tantôt, une autorité de régulation fonctionnelle normalement avec des redevances et autres prélèvements prévus par les textes en vigueur. Le législateur, dans le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016, a prévu six sources de financement de l'Arre. Il s'agit des frais de retrait des dossiers des agréments, les frais d'agréments eux-mêmes et les contributions des filières éligibles. Nous avons également la quote-part réservée à l'Arre sur les coûts des prestations dans les échanges qui se font au niveau du système. Quand le débouclage s'effectue, évidemment vous avez profité de l'espace électronique et de la surveillance de l'entrepôt. Le législateur a prévu que 5% du chiffre d'affaires de tous les acteurs, hormis le paysan, reviennent à l'Arre. Le Président de la République a mis un accent particulier sur le fait qu'aucune charge du Sre ne pèse sur le producteur pour le moment. Toutes les charges d'entreposage ne pèsent que sur l'acheteur final. A ces quatre sources de financement, il faut ajouter les appuis des partenaires techniques et financiers et enfin, le budget de l'État. Mais le plus important, c'est que les ressources propres de l'Arre vont être constituées par les acteurs qui vont venir s'agréer et par la quote-part qui est prise sur le nombre de transactions. Le Président a fixé comme objectif immédiat, la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en juin 2020. On commencera avec trois produits : l'anacarde, la noix de cola et le maïs. Si cela est effectif, nous qui assurons la transaction, la régulation serons plus à l'aise et plus outillés pour exercer de façon optimale. Nous avons signé un partenariat avec une entreprise chinoise qui nous a aidés à financer les études de faisabilité. Elle a dédîé aussi de nous accompagner dans la construction de 108 entrepôts intelligents sur trois ans ■

Le Sre, pourquoi maintenant?

C'est la marche et la vision du pays qui commandent cela. C'est aussi la priorité que le décideur choisit en fonction des conjonctures du monde. Sous l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny, il y avait des magasins généraux. Il pensait faire la Bourse. Mais il fallait bien structurer et bien produire en quantité et en qualité pour espérer faire une Bourse. Tout cela était fait dans le cadre de la recherche d'un meilleur mécanisme pour les échanges sur ces spéculations. Avec l'arrivée du Chef de l'État, SEM, Alassane Ouattara, un économiste chevronné, il fallait trouver les outils pour la transformation structurelle de l'économie afin d'avoir de quoi booster l'économie. C'est ainsi qu'il a décidé de s'appuyer sur l'agro-industrie, un secteur qui présente une importante marge de progres-

Coordination :

David Ya

Retranscription

Bamba Aboubakar

Anoh Kouao

Germain Gabo

Kanaté Mamadou

Casimir Djéou

Hervé Adou

Isabelle Somian

Marcel Appena

Franck Yéo

Émeline Péné

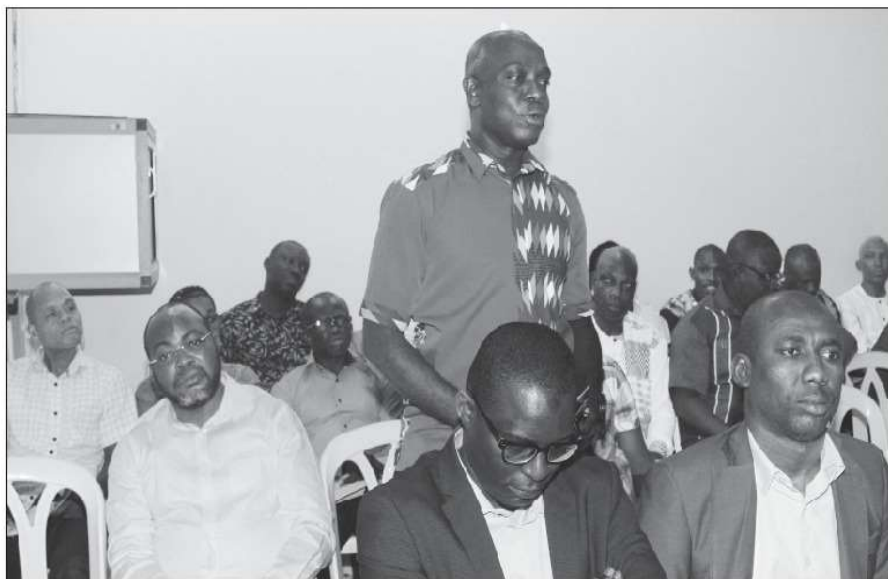
Francis Kouamé

Dramous Yéti

Jean Kouika Bavana

Édouard Koudou

Demain la suite des échanges



...aux questions des journalistes. (Ph : Véronique Dadié)

Assahoré Konan Jacques, Dg du Trésor public : «Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 »

Le compte unique du Trésor est l'une des réformes majeures opérées dans la gestion des finances publiques. Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique explique les enjeux de cette innovation.

Dans le cadre de la réforme du secteur financier, il a été créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI). Quel bilan faites-vous de ses activités ?

-Avant de dresser le bilan de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), permettez-moi d'indiquer que cette structure a été créée par décret n° 2016-1136 du 21 décembre 2016. L'Observatoire a pour mission essentielle de renforcer la confiance des populations envers le secteur financier notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les sociétés d'assurance, par l'amélioration de la qualité des services financiers offerts. A cet effet, elle intervient dans l'éducation financière des populations, dans la mise à disposition d'informations sur les conditions d'accès aux services financiers notamment les coûts, ce qui permet de renforcer la transparence et aux populations de faire des choix éclairés. Un service de médiation financière est également offert par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, pour permettre aux clients des institutions financières et à ces dernières de trouver des solutions amiables en cas de litiges, après une phase de conciliation menée par le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

L'Observatoire est donc un outil important de consolidation de notre secteur financier. Pour revenir à votre question, il faut dire que les choses avancent bien avec la mise en place des différents organes de l'Observatoire, à savoir le Conseil d'Orientation que je préside, le Secrétariat Exécutif et la médiation. L'Observatoire dispose par ailleurs d'un siège situé à la Riviera Bonoumin.

Le lancement des activités a eu lieu le 25 avril 2019 et depuis lors, l'Observatoire a organisé plusieurs rencontres avec les fournisseurs de services financiers, les associations de consommateurs, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de son plan de visibilité. Ce plan de visibilité continue de se déployer parce que notre objectif est que chaque citoyen ivoirien sache que l'Observatoire existe et qu'il peut répondre à ses préoccupations en ce qui

concerne le secteur financier. De manière très concrète aujourd'hui, l'Observatoire dispose d'un site internet : www.oqsf.ci qui permet aux populations de poser leurs problèmes et de recevoir des réponses en termes d'orientations et d'informations. J'invite donc tous nos auditeurs et lecteurs ainsi que vous-mêmes les journalistes à aller visiter ce site qui indique par ailleurs le numéro de téléphone par lequel on peut joindre l'Observatoire, c'est-à-dire le 22 49 20 89 et l'adresse électronique qui est : infos@oqsf.finances.gouv.ci. Les populations peuvent également se rendre à l'Observatoire pour le traitement des dossiers et préoccupations qui les concernent.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est donc en marche. Les prochaines étapes vont consister à doter l'Observatoire d'un site comparateur des conditions des services financiers et renforcer les dispositifs digitaux d'écoute et de traitement des questions d'intérêt des populations.

Où en est-on concrètement avec les saisines de l'Observatoire par les populations ?

Les saisines de l'Observatoire par les populations restent timides. Pour preuve, à fin 2019, nous enregistrons seulement 23 saisines qui portent essentiellement sur des quêtes d'informations



bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités.

Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, le Cut est généralement composé d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En matière de gestion de la trésorerie, le Cut permet de réduire les délais de verse-

sion prudente et maîtrisée de la dette publique.

Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 et les difficultés rencontrées sont corrigées au fur et à mesure afin de rendre le dispositif véritablement opérationnel.

Comment se porte le secteur des assurances ?

Le secteur des assurances se porte bien nonobstant des dé-

banques et établissements financiers.

Il convient d'indiquer qu'au cours des trois dernières années, l'agrément a été retiré à 4 compagnies d'assurances et dans cette même période, 4 nouvelles compagnies d'assurances ont été agréées.

En ce qui concerne l'activité de courtage d'assurances, 126 agréments ont été délivrés pour 17 agréments retirés au cours des trois dernières années.

Le secteur dispose également de quatre instruments qui accompagnent les activités d'assurance, à savoir un Fonds de Garantie Automobile (Fga) dont le rôle est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation pour lesquelles, soit le responsable de l'accident n'est pas identifié, soit il est identifié mais n'est pas assuré, un Pool de Coassurance dans le secteur des transports publics de voyageurs dénommé Pool Tpv, un Bureau National de la Carte Brune Cedeao et un Centre professionnel de formation d'assurances.

Le chiffre d'affaires provisoire de l'exercice 2019 qui vient d'être clôturé s'élève à 393 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 8,56% par rapport à l'exercice 2018. Au cours des dix dernières années, le taux annuel moyen de croissance de l'activité d'assurance du marché ivoirien est de 8 %. La Côte d'Ivoire, qui est le leader de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), représente plus de 28 % des primes collectées dans l'espace.

Le secteur dispose de plus 700 milliards d'actifs dans l'économie nationale et absorbe une main d'œuvre de l'ordre de 2000 salariés. Les prestations fournies s'élèvent à plus de 300 milliards de francs CFA en 2018.

Enfin, il convient de relever que le secteur des assurances participe régulièrement aux opérations d'emprunts lancées par le Trésor public et je profite de l'occasion que vous m'offrez pour adresser toute ma reconnaissance à l'Asaci pour cette attitude républicaine.

La Côte d'Ivoire a le marché le plus dynamique de l'espace Cima. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le taux de pénétration de l'assurance est encore très

faible. Quelle est votre stratégie pour relever ce taux ?

Le taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire est de l'ordre 1,60 %. Malgré cette position de leader dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), ce taux est très faible comparé aux pays comme le Kenya (2,60 %), le Maroc (3,9 %) et surtout la Namibie (7,55 %) et l'Afrique du Sud (14 %).

Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer ce taux au niveau de la Cima. Il s'agit de la révision du cadre réglementaire en vue de le rendre plus adapté, l'adaptation des produits aux besoins des populations et une meilleure organisation de l'activité sur le terrain.

Au niveau réglementaire et communautaire, la Cima, à travers le Conseil des ministres en charge des assurances, légifère en fonction de l'évolution du marché en vue d'un meilleur encadrement de l'activité. On peut citer comme exemple, le barème d'indemnisation en matière d'accidents corporels de la circulation. Ce barème a connu plusieurs aménagements.

Le contrôle de l'application de la réglementation est effectué aussi bien par le Secrétariat général de la Cima que par la Direction des Assurances. Dans la dynamique de l'évolution de la réglementation, le contrôle a été étendu à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/FT). Il a été également étendu, il y a quelques années, aux compagnies de réassurance qui exercent dans l'espace.

La question de l'adaptation des produits aux besoins des populations est une question importante parce que les populations sont de plus en plus exigeantes. A ce niveau, il convient de relever qu'au cours de ces dernières années, les assureurs ont fait des efforts en mettant sur le marché de plus en plus de produits adaptés aux besoins des citoyens. Nous voulons saluer ici ce progrès et les emmener à poursuivre dans cet élan. Il en est de même pour les autorités de supervision. Conscient du fait que les produits classiques sont hors de portée de la plupart de nos concitoyens, le Conseil des ministres des assurances a pris un certain nombre de textes en vue d'impulser une

À ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor Public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente.

et de conseils et un peu de conciliation. Pour cette année, nous n'avons pas encore de sollicitations. Voilà pourquoi j'indiquais qu'il fallait rendre davantage visible l'Observatoire, en intensifiant les actions de communication.

Où en êtes-vous avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (Cut) ?

-Le Cut se définit comme une structure unifiée des comptes

ment des recettes, d'éliminer les ressources oisives, de disposer de l'information, en temps réel, sur le niveau des avoirs liquides de l'État, de disposer des ressources en temps utile, de réduire les délais de règlement des dépenses publiques, de favoriser la gestion active de la trésorerie.

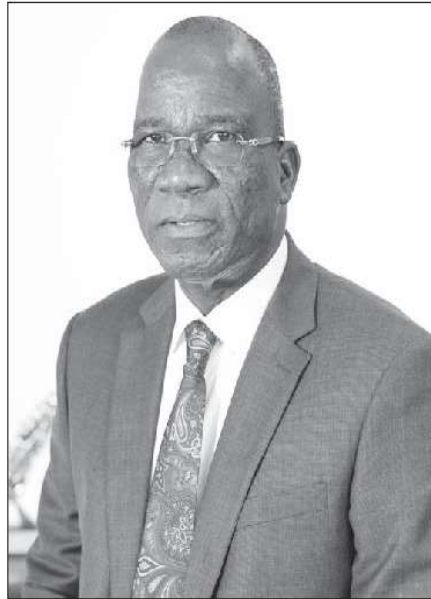
En matière de gestion de la dette, le Cut permet une meilleure définition des besoins réels de l'État et une émis-

fis à relever à l'instar d'autres secteurs d'activités de notre économie.

Le secteur des assurances compte actuellement 32 compagnies d'assurances dont 11 exerçant dans les branches vie et 21 dans les branches non vie, 11 compagnies de réassurance ou représentations de compagnies de réassurance, 315 courtiers d'assurances, Plus d'un millier d'agents généraux, d'agents mandataires et d'agents de

nouvelle dynamique dans le développement du secteur. C'est dans cette optique que le texte relatif à la réglementation en matière de micro assurance a été adopté en 2012. Avec la micro-assurance, il est possible de toucher même les ménages à faibles revenus. On note également des extensions d'agréments de quelques compagnies d'assurances pour la pratique de la micro assurance. Ces initiatives constituent une opportunité pour le monde agricole. Cependant, pour un vrai décollage de la micro-assurance, il y a des mesures d'accompagnement à prendre notamment en matière fiscale. La réglementation relative à l'assurance Takaful, qui fait partie de la finance islamique vient d'être également adoptée. Elle répond aussi à la problématique de prise en compte des spécificités des besoins de certaines populations. D'autres projets d'amélioration du système sont également en discussion relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment les Fin-

Tech ou AssurTech pour tenir compte des bouleversements actuels de l'écosystème. La mise en œuvre effective de ces textes et l'éducation financière pourraient contribuer à relever le taux de pénétration de l'assurance dans les années à venir. Pour l'heure, des initiatives d'assurances indicelles sont en cours avec un accompagnement de Global Index Insurance Facility (GIIF) qui est un programme de la Banque Mondiale. Enfin, il faut le relever, l'organisation de l'activité sur le terrain prend en compte l'existence de deux faitières : l'association des sociétés d'assurance (ASA-CI) et l'association des courtiers d'assurance et de réassurance (ANCARCI). Ces deux associations travaillent sur le terrain et sont régulièrement en concertation avec la tutelle sur les problématiques du marché. La tutelle de son côté occupe le terrain, non seulement par le contrôle des acteurs, mais aussi par des campagnes de sensibilisation. A cet effet, mes services ont mené au cours de ces dernières années des activités de sensibilisation sur le plan



local en vue d'encourager les populations à souscrire à des polices d'assurance. Les dernières activités ont porté l'une sur la sensibilisation des opérateurs économiques assujettis à une obligation d'as-

surance de responsabilité civile professionnelle et l'autre sur la sensibilisation du grand public au rôle de l'assurance dans une économie moderne à travers les journées nationales de l'assurance.

Pour 2020 quels sont vos priorités ?

Les priorités du Trésor public au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le droit fil des orientations gouvernementales. Il s'agit prioritairement de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux engagements de l'État dans un contexte marqué par l'organisation des élections générales.

Par ailleurs, il convient de noter que le récent contexte de l'obtention du certificat de la conformité à la norme ISO 9001 version 2015 nous incline à prioriser de prime abord, la transformation numérique de notre administration.

Ce chantier, ouvert en 2019, devrait se poursuivre et, mieux, se concrétiser au cours de l'année 2020 ; car la maturité numérique est l'une des caractéristiques des administrations modernes.

Au titre des actions majeures en rapport avec le « tout digital », nous pouvons citer entre autres la mise en exploitation des applicatifs TRESORPAY et TRESORMONEY qui devraient apporter plus de sécurité dans la mobilisation des ressources et une célérité dans le règlement de cer-

taines dépenses. En marge de cette action, il faut également retenir la dématérialisation globale des tâches répétitives qui va offrir à l'agent du Trésor Public plus d'efficacité et d'efficience dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Ensuite, une autre priorité qu'il convient d'évoquer est l'achèvement des réformes inscrites dans notre Plan de Développement Stratégique couvrant la période 2016-2020. Il s'agit de projets structurants, pour notre administration, entamés depuis notre arrivée en juin 2016.

A ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente. Enfin, il s'agit pour nous d'œuvrer, au quotidien, au maintien du certificat obtenu, en veillant au respect des exigences de la norme dans l'intérêt légitime nos clients. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

Quand le Trésor public réinvente le service public

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est certifiée ISO 9001 version 2015. Une certification de l'ensemble de ses services approuvée le 28 novembre 2019, par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Retour sur une expérience éditoriale qui fera incontestablement date dans l'histoire de la modernisation de l'administration publique ivoirienne. C'est en 2001 que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'engage, sous l'impulsion de ses dirigeants d'alors, dans la Démarche Qualité. Les efforts constants engagés par les différents directeurs généraux qui se sont succédé vont permettre au Trésor Public d'intégrer progressivement le management par la qualité comme une référence dans la conduite des activités des services. Très vite, la conception et le déploiement du Système de Management de la Qualité dans tous les services portent leurs fruits avec notamment :

- 2003 : démarrage de l'implémentation du système de management de la Qualité ;
- 2008 : certification à la norme ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- 2011 : certification à la

norme ISO 9001 version 2008 de l'Ex-ACDP (actuelle Paierie Générale de la Dette Publique) ;

- 2016 : mise en place du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 avec un objectif stratégique clairement affirmé : assurer la certification globale des services du Trésor Public.

Pour rendre ces efforts visibles, le Trésor Public décide d'entreprendre la certification de ses services. Ainsi, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro est choisie comme site pilote en 2008. Expérience réussie en novembre 2008 par ce poste comptable, avec l'obtention du certificat ISO 9001 version 2000. Certificat renouvelé en 2011 et 2014 à la version 2008 de la norme ISO 9001. Cette expérience à succès est reproduite à la Paierie Générale de la Dette Publique (anciennement Agence Comptable de la Dette Publique), qui sera certifiée à la norme ISO 9001 version 2008 en 2011 ; certificat renouvelé en 2014. C'est dans l'optique de diffuser les méthodes et outils de travail largement éprouvés dans ces deux postes comptables certifiés que le nouveau Directeur Général, ASSAHORE Konan Jacques, va initier, dès sa nomination en 2016, le projet de la certification globale.

Projet inscrit à juste titre au nombre des grands chantiers du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020. Lequel Plan découle lui-même de la vision du Directeur Général dont l'objectif in fine, est de bâtir un Trésor Public plus performant capable d'accompagner efficacement le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le Trésor Public se dote d'une Politique Qualité adossée aux axes stratégiques du PSD. Il développe un système d'approche processus reposant sur une cartographie des processus. Cartographie comportant 19 processus dont 4 Processus de Management, 9 Processus de Réalisation et 6 Processus Supports. De même, un Manuel de Procédures décrivant les processus est élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des services. En outre, le Trésor Public va mettre en place d'importants dispositifs visant à placer l'utilisateur/client au centre de son Management et à faire de la satisfaction de celui-ci une préoccupation permanente. Il s'agit notamment :

- du Centre d'Ecoute du Trésor Public ;
- de la plate-forme de digitalisation de la relation client dénommée BAOBAB ;

- des cadres de concertation avec les usagers/clients et les partenaires ;
- du référentiel des Engagements de service ;
- de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie.

Au titre de la planification, il est développé et déployé dans tous les services un système de contrôle interne et de maîtrise des risques. Des plans d'actions annuels des processus et des projets sont élaborés périodiquement et font l'objet de suivi/évaluation. Au titre de l'évaluation, plusieurs dispositions existent dont, le Comité de Direction, les missions d'inspection et d'audit pilotées par l'Inspection Générale du Trésor avec en son sein le Département de l'Audit Interne (DAI), les Séminaires bilan pour les revues de direction, les Enquêtes de satisfaction, les Reporting, les Comité d'audit, les Comités Risque, etc. Au niveau des agents, un système d'évaluation des performances reposant sur des contrats d'objectifs est mis en place. En outre, l'Institution peut se féliciter de disposer d'un personnel de qualité qui bénéficie régulièrement de renforcement de ses capacités ainsi que d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Le Trésor Public fait aussi de sa transformation digitale, un levier de performance. Une politique traduite dans les notes d'orientation de la Direction Générale, au titre des années 2019 et 2020, placées sous le sceau de la Digitalisation. Ainsi, plusieurs applications sont développées pour faciliter le travail dont ASTER, SIG-COT, SIGEPN etc. Cette digitalisation s'appuie sur des outils tels que de la plate-forme de gestion de la relation client dénommée BAOBAB ; le site internet du Trésor, l'Intranet, l'affichage dynamique, baobab, Trésor Pay, ebanktresor, etc. Un système de visio-conférence permet aussi à tous les chefs de poste de participer aux réunions du Comité de Direction sur toute l'étendue du territoire national sans se déplacer. De plus, pour tenir le pari de former au moins une fois tous les deux ans les quelques 4000 agents que compte le Trésor Public, un dispositif de formation à distance appelé e-learning a été mis et permet à travers des capsules de mettre en ligne des thèmes diversifiés portant sur la comptabilité, le système de management de la qualité, le contrôle interne, l'anglais, la bureautique, etc. La Direction Générale organise également des

Team-Building, régulièrement, pour fédérer les acteurs autour du Plan Stratégique de Développement. Une politique sociale adaptée aux besoins du personnel est aussi déployée, à travers la Caisse de retraite complémentaire des agents du Trésor, le Centre médical, l'Assurance Amati, le projet immobilier, un restaurant d'entreprise qui ouvrira ses portes à fin février, etc. Des objectifs de mobilisation de ressources financières, toujours atteints, via les marchés de capitaux internationaux et régionaux par des émissions de titres d'emprunt sous la forme d'obligations, de Sukuks, de bons du Trésor et d'eurobonds. Maillon essentiel dans la gestion des Finances Publiques, le Trésor Public certifié s'approprie ainsi les bonnes pratiques et les normes internationales de gestion comptable, bancaire, financière et administrative, nécessaires pour renforcer la confiance des usagers/clients, rassurer davantage les partenaires au développement, accroître et pérenniser les capacités de financement et consolider la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire. ■

A. ASSI

Budgétisation sensible au genre (Bsg)

Adama Coulibaly réaffirme l'adhésion de la Côte d'Ivoire

Le ministre de l'Économie et des Finances a ouvert, hier, à Pullman Hôtel d'Abidjan, le séminaire régional sur la Bsg.

La Banque mondiale, dans son rapport publié en 2017 sous l'intitulé « Et si l'émergence était une femme ? », indiquait que l'économie ivoirienne pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 4 à 6 mille milliards de FCfa sur le long terme, si les femmes étaient davantage impliquées dans les processus de développement. Plus largement, le programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un autre rapport sur le développement humain en Afrique, évalue les pertes économiques totales annuelles liées aux écarts entre genre en Afrique subsaharienne à environ 94 milliards de dollars (environ 55730



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances
(PH: DR)

513 200 000 de F Cfa). Conscients de ce fait, plusieurs pays africains se sont engagés dans des actions d'envergure pour réduire substantiellement les discriminations basées sur le genre. Le séminaire régional sur la budgétisation sensible au genre (Bsg) en Afrique francophone qui s'est ouvert hier, à Abidjan, s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Malgré les acquis enregistrés par les pays africains dans la mise en œuvre de leur politique genre, le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly, a attiré l'attention des gouvernements africains sur la nécessité de s'appuyer sur l'un des instruments clés de la politique économique

à savoir, le Budget, « pour adresser efficacement la question du genre » dans les États respectifs. « Cela fait appel au concept de la budgétisation sensible au genre qui est au cœur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui reste à ce jour peu répandue en Afrique francophone malgré des initiatives dans certains pays », a-t-il déclaré. Financé par l'Union européenne, le séminaire est animé par le Fonds monétaire international (Fmi) à travers Afritac de l'Ouest, avec la participation d'Onu femmes. Il a abordé quatre points clés : la présentation des enjeux et objectifs de la Bsg, son lien avec les politiques de genre et les réformes budgétaires,

ses outils et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire ; le partage des expériences nationales ou régionales afin de diffuser les bonnes pratiques et d'en tirer des enseignements ; l'établissement d'un dialogue et le partage d'expérience entre les ministères des finances, les ministères en charge du genre et les acteurs de la société civile issus des pays francophones participants ; l'exhortation des pays à s'engager et à progresser dans la mise en œuvre effective de la Bsg en identifiant les stratégies et plans d'actions qui pourraient être mobilisés. ■

DAVID YA

sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité

Les États ouest-africains planchent sur les meilleures solutions

Le développement d'un marché régional prospère de l'énergie qui favorisera, à terme, l'accès à l'électricité pour tous pour le bien-être de nos populations ». C'est l'objectif majeur des pays de la sous-région. Représentant le Premier ministre, Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a réitéré, hier, à Cocody, cette vision commune des dirigeants de la sous-région ouest-africaine. C'était à l'occasion de la réunion des ministres de l'Énergie des six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest axée sur la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique.

La réunion d'Abidjan est une occasion pour les ministres de l'Énergie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone, mais également des représentants de la Cedeao et du groupe de la Banque mondiale de discuter de leurs besoins. Objectif : structurer efficacement les deux instruments envisagés par la Banque mondiale pour renforcer la confiance dans le commerce de l'électricité et soutenir la mise en œuvre



Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a représenté le Premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres de l'Énergie de six États membres de la Cedeao.
(PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

de la nouvelle directive de la Cedeao sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ces deux instruments de la Banque sont la création d'un fonds revolving pour le commerce de l'électricité afin de renforcer la liquidité des acteurs et la mise en

place d'un programme d'aide budgétaire régional axé sur les réformes nécessaires pour adopter ou mettre en œuvre la nouvelle directive de la Cedeao. Lors de son intervention, Abdourahmane Cissé a félicité la Banque mondiale et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (Eeeca

ou Wapp) « pour la tenue des présentes rencontres et pour leur implication active dans la recherche de solutions pour la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique ». La rencontre des ministres préoccupe à un haut niveau la Côte d'Ivoire. Et pour cause, le pays avec une capacité

de production de 2229 Mw, exporte environ 11% de la production nationale brute d'électricité vers six pays de la Cedeao notamment le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Libéria. La Sierra-Leone et la Guinée porteront le nombre de ces pays à huit (8) après la mise en service de la ligne

d'interconnexion électrique 225 Kv Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra-Leone-Guinée, prévue en 2020-2021.

Le Commissaire de la Cedeao en charge de l'Énergie et des Mines, Sediko Douka, a regretté que « l'un des handicaps majeurs au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans l'espace Cedeao, demeure l'insuffisance de l'offre d'électricité et le faible accès des populations à cette ressource vitale malgré l'énorme potentiel énergétique de la région ». Selon lui, avec un taux d'accès à l'électricité de 45%, les tarifs, dans les tarifs restent élevés. « Aucun développement économique durable ne peut se faire sans une énergie abondante, disponible, durable et abordable », a prévenu Sediko Douka. Une position également soutenue par le représentant de la Banque mondiale, Cheick Kanté, qui soutient qu'il faut parvenir à la mise en place d'un marché énergétique régional fiable avec des coûts abordables.

Avant cette rencontre des ministres de l'Énergie, la veille (2 février 2020), les experts s'étaient réunis pour plancher sur ce dossier. Des recommandations sont attendues. ■

ANOH KOUAO

Gouvernance électronique

Le gouvernement s'active pour l'hébergement local des données

Le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité, a réitéré hier l'engagement du gouvernement à renforcer la digitalisation de la gouvernance.

Sidiki Diakité, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a indiqué, hier, que le gouvernement travaille à la mise en place d'un système de conservation et de gestion, sur le plan local, des données électroniques. Il s'exprimait à l'ouverture du forum de la transformation digitale et de l'intelligence artificielle organisé par Sah Analytics International, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. « L'un des projets phares demeure, aujourd'hui, la mise en place d'une infrastructure moderne hébergeant toutes les données sur les citoyens et qui devait permettre de créer une inter-opérativité entre les différents services des secteurs public et privé. Et ouvrir justement le système d'information à tous les acteurs publics et privé, puis aux citoyens eux-mêmes », a-t-il révélé. Au dire de Sidiki Diakité, ce projet s'inscrit dans la vision numérique dont la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis quelques années et qui se traduit par bon nombre d'actions menées pour l'émergence et l'efficacité d'un écosystème favorable au développement de la gouvernance numérique. « Pour l'État ivoirien, nous avons capté depuis longtemps les enjeux du secteur des Tics. Notre pays qui est en pleine émergence a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets pour améliorer



Plusieurs membres du gouvernement ont participé aux travaux (PH: JOSEPHINE KOUADIO)

l'efficacité et la transparence des services administratifs en utilisant le digital », a-t-il expliqué. C'est pourquoi le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a dit la disponibilité du gouvernement à collaborer avec toutes les compétences locales susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation de cette ambition.

Une urgence, une nécessité...

Cette ambition est nettement perçue par Yaya Sylla, Pdg de Sah Analytics International. Il a souligné qu'il faut davantage d'espace pour le

stockage des échanges électroniques. « La disparition progressive des anciens moyens de communication (les lettres et les boîtes postales) au profit des moyens de communication numériques n'a pas impacté nos échanges, elle a surtout changé nos comportements », selon lui.

C'est en cela que pour lui, « la transformation digitale n'est pas qu'un changement technique, elle est surtout un changement de paradigme qui nécessite l'adoption d'une démarche tournant autour du citoyen ou du client et exige la dématérialisation des processus, la gestion du big data

et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ».

Outre le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la rencontre a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement. Ce sont Téné Birahima Ouattara, ministres des Affaires présidentielles ; Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et Fidèle Sarassoro, directeur de cabinet du Président de la République ■

ABOUBAKAR BAMBA

Les experts recommandent la souveraineté digitale de l'Afrique

Lacina Koné, Directeur général de Smart Africa, a exprimé son étonnement hier devant la lenteur de la digitalisation sur le continent, quand 99,9 % des projets dans le numérique se font en partenariat public-privé (Ppp). Alors que le secteur des Technologies de l'information et de la communication est mieux indiqué pour adresser efficacement la question du chômage sur un continent dont « 800 millions de personnes sur 1,2 milliard d'habitants ont moins de 35 ans et où 75 % des emplois de 2030 n'ont pas encore été créés », selon lui. À en croire l'expert, le règlement de ces questions qui s'inscrivent dans le vaste chantier des services notamment publics exige, au préalable, que les 500 millions d'Africains sans identité numérique - sur 3 milliards dans le monde - soient rapidement identifiés. Lacina Koné a également fait savoir que l'Afrique perd plus de 1925 milliards de FCfa (3,5 milliards de dollars) rien que pour les communications intra-africaines, d'autant plus qu'elles transitent par des pays étrangers. Le Dg de Smart Africa a donc déclaré que l'Afrique ne pourra exploiter ces oppor-

tunités que lorsque sa souveraineté sera établie dans la gestion de ses propres données numériques. Ces observations ont été appuyées par Asfar Rachid, responsable de Datamatics Consulting Services au Pakistan, qui a présenté des cas d'exploitation des données pour booster les activités économiques. Cette dépendance du continent dans l'hébergement des données numériques l'expose au développement de la cybercriminalité, selon Marc Coulibaly, Dg de Jighi. Puisque les hackers se dirigent vers l'Afrique parce que les autres parties du monde se protègent mieux. Marc Coulibaly a indiqué que les hackers ont respectivement dérobé dans les banques plus de 2 640 milliards de FCfa (4,8 milliards de dollars) entre 2016 et 2017 et plus de 660 milliards de FCfa (1,2 milliard de dollars) en 2015. Il s'est aussi inquiété de ce que 2 000 signaux de menaces informatiques sur l'Afrique ont été détectés le 13 janvier dernier, dans un contexte où 97 % des domaines hébergeant des sites et messageries électroniques ne sont pas sécurisés en Côte d'Ivoire ■

A. BAMBA

Centre africain de management et de perfectionnement des cadres Brice Kouassi plaide en faveur d'une plus grande sollicitation de l'institution

Dr Brice Kouassi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a appelé le 30 janvier à une plus grande sollicitation du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc) par les institutions publiques et privées. C'était à la faveur de la cérémonie marquant l'entrée académique 2020-2021 dans les locaux de ladite institution logée à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocco-



Le Campc a réitéré son engagement à poursuivre sa mission en adaptant ses programmes aux besoins des administrations publiques et privées. (PH: DR)

dy. « Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons ici ? Le Campc est à votre disposition pour tous vos besoins en renforcement des capacités », s'est-il interrogé. Brice Kouassi a déclaré que le centre est un instrument adapté au besoin de la formation des cadres africains pour l'atteinte des objectifs de développement visés par les États du continent dont la Côte d'Ivoire, engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie. « Notamment à travers le développement des secteurs professionnels à fort potentiel d'insertion, afin de favoriser la création

d'emplois pour les jeunes », a souligné le secrétaire d'État. Il a insisté sur la capacité du Campc à produire des cadres « outillés, créatifs et productifs qui constitueront cette masse critique de leaders qui créera un impact réel sur nos économies nationales à l'ère de la concurrence internationale ». Pour sa part, Pr Joseph Assi-Kaudjhis, Dg du Campc, a réitéré l'engagement de l'institution à poursuivre sa mission « de sauvegarder et surtout de rendre accessible à tous ceux qui participent au fonctionnement de nos entreprises, des organismes et institutions des États, le savoir sous toutes ses formes ». Au dire de Pr Kaudjhis, cette bataille va

se mener à travers « ses programmes de formation innovants à faire marcher la machine économique, à lutter contre la médiocrité, la misère et la pauvreté et à accompagner nos États dans leur quête de bien-être ». À l'occasion, le Dg du Campc a prononcé une conférence inaugurale dont le thème était « La gouvernance de la commande publique », au cours de laquelle il a clairement situé les enjeux des marchés publics au plan national, sous-régional et régional. Mais également la nécessité de la formation de spécialistes en passation et gestion des marchés dans la zone communautaire de l'Uemoa ■

A. BAMBA

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1^{er} février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agniblékro à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1^{er} février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agniblékro, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'État se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1^{er} février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : « Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières », le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Kenya

13 enfants meurent à la suite d'une bousculade dans une école

Au moins treize enfants sont morts piétinés et 39 autres ont été blessés hier au cours d'une bousculade.

Nous avons perdu 13 enfants dans cette bousculade et d'autres sont à l'hôpital en raison de blessures», a déclaré à la presse David Kabena, chef de la police de Kakamega, présent sur les lieux du drame. «Nous avons ouvert une enquête pour établir ce qui s'est passé exactement». La Croix-Rouge kényane a, pour sa part, assuré sur Twitter que 39 enfants blessés avaient été admis à l'hôpital général de Kakamega. L'organisation Saint-Jean Ambulance, qui fournit des services de secourisme, a évoqué sur Twitter 14 enfants décédés et plus de 50 blessés, dont deux soignés au service des soins intensifs et 37 ayant déjà pu quitter l'hôpital. L'accident s'est déroulé vers 17 h 00 (heure locale), au moment où les élèves de l'école primaire de Kakamega quittaient l'établissement. Un mouvement de panique a eu lieu, pour une raison inconnue. Une mère d'élève interro-

gée par un média local a pour sa part accusé les enseignants d'être à l'origine du mouvement de panique. «Ceux qui ont survécu ont dit qu'ils couraient parce qu'il y avait des professeurs qui les battaient (en guise de punition), c'est pour cela qu'ils s'échappaient et sont tombés l'un sur l'autre». La mère d'élève a précisé que les enfants concernés étaient principalement en «classe 5», âgés de 10 à 12 ans. L'école n'a pas réagi dans l'immédiat à ces accusations. L'accès à l'établissement a été boudé par la police, qui a recueilli les dépositions du personnel enseignant présent sur place. La Croix-Rouge kényane a fait état d'une «bousculade mortelle à l'école primaire de Kakamega», ajoutant qu'une cellule de soutien psychologique a été mise en place, ainsi qu'un service permettant aux proches de localiser les enfants, dont ils sont sans nouvelles.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

France

La bataille parlementaire de la réforme des retraites commence

Les 19 000 amendements à eux seuls: les 17 députés insoumis (LFI) l'assument, ils font de l'obstruction parlementaire pour manifester leur désaccord. Avec les socialistes et les communistes, ils se sont également mis d'accord pour déposer une motion de censure. Motion de censure que le Rassemblement national pourrait voter. Le Parti communiste va même demander à ce que le texte soit soumis à un référendum. Du côté de la droite, ce sont les ordonnances prévues dans le texte - pas moins de 29 - qui font bondir, ainsi que la tenue de la conférence de financement en même temps que l'examen

du texte à l'Assemblée. Les Républicains, qui sont pour une réforme des retraites mais pas celle-là, ont déposé un millier d'amendements, et se contenteront de voter certains articles. Ils n'ont pas encore arrêté de position quant au vote global de la loi. Dans ces conditions, on voit mal comment le texte pourrait passer avant les municipales, l'Assemblée nationale suspendant ses travaux le 6 mars pour cause d'élections. Certains brandissent la menace du 49.3. Cette option qui permet d'abréger les débats et de faire adopter une loi sans vote n'a pour l'instant pas les faveurs du gouvernement.

RF

Déclaration du Porte-parole de l'Ambassade de Chine en Côte d'Ivoire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier que l'épidémie de coronavirus, dont l'épicentre se trouve en Chine, constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Il est vrai que depuis le mois de décembre 2019, une épidémie de pneumonie causée par le nouveau type coronavirus s'est produite brutalement et s'est répandue d'une manière inquiétante en Chine. On compte jusqu'au 31 janvier 9830 cas confirmés et 15238 cas suspects à travers le pays. Et parmi les cas confirmés, 213 sont décédés et 218 se sont rétablis.

Depuis que cette épidémie est éclatée, le gouvernement chinois a déployé des efforts forts d'une manière résolue et transparente pour enquêter sur la flambée en cours et l'endiguer. Le leadership et l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement chinois et une coopération ouverte et transparente entreprise par la Chine avec la communauté internationale ont été hautement salués par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS lors d'une conférence internationale de l'OMS et d'un point de presse à Genève. «Pleines de dispositions prises par la Chine sont déjà au-delà des exigences demandées par l'OMS, ce qui constitue un modèle à la prévention et au contrôle de l'épidémie à l'échelle internationale», signalé par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et justement grâce à ces efforts déployés par la Chine, des cas confirmés hors de la frontière de la Chine ne constituent que 1% de ceux confirmés dans le monde entier et aucun cas de mort a été constaté pour le moment.

M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a déclaré que cette déclaration d'USPPI ne s'agit pas d'une inquiétude envers la Chine, mais d'une préoccupation sur «la possibilité que le virus se propage dans des pays dont les systèmes de santé sont plus faibles». Cette déclaration ne s'agit pas non plus d'une méfiance de la Chine. Tout au contraire, il a plein de confiance que la Chine remportera la victoire dans cette bataille contre l'épidémie. Ainsi il «ne recommande pas et s'oppose réellement» aux restrictions de voyage ou de commerce avec la Chine.

Je tiens à adresser mes reconnaissances, au nom de l'Ambassade, au gouvernement et peuple ivoiriens qui se tiennent toujours à côté du gouvernement et peuple chinois dans ce combat dur contre cette épidémie. La Chine est prête à continuer de renforcer la coopération sanitaire internationale avec ses partenaires du monde entier dont la Côte d'Ivoire.

ZHOU Yi, Directeur de la Section Politique

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2020

Entreposage des produits agricoles / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Président de la République a décidé que le paysan ne supporte pas les frais »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôts (ARRE) explique, dans cette dernière partie des échanges avec les journalistes, le mécanisme de financement de la construction et de gestion des entrepôts.

La plus-value

Parlant de la plus-value, il faut dire que les paysans, autant que toute l'économie du pays, y gagnent. Avec un volume de transformation des matières premières sur place, les usines vont se créer. Les impôts vont être donc payés. Les mairies vont aussi percevoir des taxes parce que les usines seront dans leur zone de production. En ce qui concerne le paysan, le fait de stocker le produit en qualité et en quantité lui permet d'éviter les piteurs. Vous savez, quand le gouvernement fixe un prix, il n'y a pas de gendarme derrière chaque paysan pour l'empêcher de vendre sa production en deçà du prix fixé, si d'aventure un acheteur véreux se présentait à lui. Ce système vient donc pour redonner au paysan sa dignité. Et grâce à ce système, les pisteurs pourront se former et devenir peut-être des traders référencés. Ces différents acteurs ne seront pas mis au chômage. Ils seront formés. Puisque l'une des missions de l'ARRE, c'est de contribuer à former des personnes dédiées au système.

Pour le paysan, il y a d'abord la garantie des revenus, ensuite, la lutte contre les pertes post-récoltes. L'idée du Président de la République est que la mise en place de la bourse, encadrée par une autorité étatique, aboutisse à des investissements massifs dans les zones de production. Ce, afin de transformer ces zones rurales, à long terme,

en zones de prospérité.

L'exemple de l'Éthiopie

La première année où la bourse du café a été mise en place en Éthiopie, il y a eu plus d'un million de paysans qui sont sortis du seuil de pauvreté. En Inde, il y a eu trois millions de paysans qui sont sortis du seuil de pauvreté avec la première bourse qui a été mise en place.

Aux États-Unis

L'histoire de la bourse des matières premières agricoles est venue de Chicago. Au 18^e siècle, où la vente se faisait à Chicago, les producteurs y allaient en carrosse vendre leur blé. Et à un moment donné, il y avait tellement de produits sur le marché que les spéculateurs fixaient des prix instables et bas aux paysans. Cette situation a provoqué une sorte de révolte des producteurs qui ont commencé à déverser leurs récoltes dans le Michigan, pour impulser un ajustement de l'offre et de la demande et espérer que le prix augmente. De fil en aiguille, un groupe s'est constitué pour créer et stocker les récoltes afin de les revendre lorsque les prix sont favorables. Voilà l'histoire de la naissance de la bourse du physique aux États-Unis.

Une idée novatrice du Président

La création du SRE est vraiment une idée novatrice du



(Ph. Veronique Dadié)

Président de la République Alassane Ouattara. Il faut le féliciter. Parce que c'est un facteur très important pour le développement.

La sensibilisation

Des campagnes de sensibilisation et d'explication du SRE ont eu lieu dans le cadre d'un plan stratégique qui a été élaboré avant la mise en place de l'ARRE. Ces actions se sont poursuivies. Nous sillonnons

toutes les zones de production du pays. Nous avons commencé par l'anacarde, comme l'a décidé le gouvernement. Cette campagne de sensibilisation touche les différents acteurs du secteur à travers tout le pays. Il reste Yamoussoukro et Bouaké où nous nous rendons du 5 au 7 février 2020 dans deux localités. Notre mission a consisté à expliquer le système dans lequel nous sommes,

Le coût de l'entrepôt

Cela fait aussi partie du plan stratégique. Dans le système de récépissé, pour éviter le poids trop élevé des taxes, nous avons mis en place une matrice de coûts. Si le produit dure plus de trois mois dans l'entrepôt, au niveau des frais de stockage par exemple, il est facturé à 5 Fcfa par kilogramme par mois. Mais au bout de six mois, ce prix est revu à la baisse, à raison de 3 Fcfa. S'il reste plus de six mois, il coûtera 2 Fcfa par Kg/mois. En ce qui concerne le contrôle de la qualité du poids, il revient à un (1) franc le kilogramme. Cette tarification, nous l'avons adoptée de concert avec les transformateurs locaux, nos principales cibles. Ces différents tarifs ont été aussi étudiés de telle sorte que, même si l'anacarde coûte 500 Fcfa bord champs, il n'y ait pas plus de 250 Fcfa au niveau du coût d'entrepôt, en ce qui concerne le coût du système de récépissé. Ces éléments sont à la disposition de tout le monde. Pour tout dire, nous pratiquons des tarifs pour ne pas tuer l'activité normale des gestionnaires d'entrepôts. Car, dans le système, il y a trois principaux acteurs et les parties prenantes. La rentabilité de l'activité de chaque acteur est nécessaire pour la pérennité du système. Au niveau des gestionnaires d'entrepôts à titre d'exemple, des investissements importants sont réalisés. Dans ce cas, il faut s'assurer de la rentabilité de l'activité pour la survie du système. C'est le cas avec la société chinoise TBEA avec laquelle nous travaillons pour la réalisation d'un projet de construction de 108 entrepôts intelligents tous équipés, à hauteur de 240 millions d'euros (environ 157 milliards de fcf).

Pour ce projet et à juste titre, nous avons élaboré un business plan avec un Cabi-

net international qui montre la rentabilité du projet et sa capacité d'autofinancement. Sur les opérations qui seront effectuées au niveau des entrepôts, une partie de ce qui revient à l'ARRE sera prélevée à hauteur de 5% pour rembourser les différents prêts. Par la suite, nous céderons la gestion de ces entrepôts au secteur privé. Il faut préciser qu'il était important de faire au préalable ces études, dans le but de pouvoir préserver les intérêts des différents acteurs du processus. Le but étant de faire en sorte que le système soit fiable.

Le café et le cacao dans le Sre ?

En ce qui concerne le cacao et le café, nous ne rencontrons aucune difficulté à y déployer le SRE. Ces matières premières agricoles sont déjà référencées à la bourse de Londres (Angleterre). Ce qui n'est pas le cas de la noix brute de cajou. Concernant ce produit, c'est plutôt l'amande (le produit fini) qui est référencé en bourse. Le cacao, vous le savez, sur le plan local, est vendu à terme, comme on le fait en bourse. Par contre, comment faire pour garantir la sécurité du commerce intérieur, en vue d'une meilleure traçabilité et éviter aussi les pertes post-récoltes, telle est la principale préoccupation qui nous anime. Avec nos partenaires, nous sommes donc déterminés à construire des entrepôts aux standards internationaux. De sorte à pouvoir sécuriser le commerce intérieur du café et du cacao. Bien entendu, un de nos objectifs majeurs, c'est d'arriver à transformer au moins 50% de la production agricole locale. Donc, le cacao et le café sont pris en compte dans le système de récépissé d'entrepôt. Pour parler des produits qui seront pris en compte par le système, il faut préciser que la Côte d'Ivoire dispose, d'une part, de produits de rente, et, d'autre part, de produits vivriers. Le système de récépissé d'entrepôt sera déployé dans le cas de ces deux types de produits. Pour les produits de rente, il s'agit de gagner suffisamment d'argent par la transformation ou l'exportation. Mais, pour ce qui est des produits vivriers, il s'agit plutôt d'arriver à maîtri-



Les échanges avec le Dg de l'Arre a permis aux journalistes de se faire une idée claire de ce système innovant.

ser la vie chère sur le marché. De ce fait, faire en sorte qu'il n'y ait plus de rupture au niveau des différents produits (igname, manioc, banane, tomate, arachide etc). Avec le ministère du Commerce, par le truchement du marché de gros, nous allons émettre des récépissés, par le biais d'entrepôts qui seront en quelque sorte des grossistes qui utiliseront des entrepôts réfrigérés, ou des entrepôts à maintenance sous vide. Cela concerne toutes les denrées produites en Côte d'Ivoire. Si vous allez par exemple à Heremankono, sur la route de Divo, vous y trouverez la première zone productrice de gingembre. Il faut que le système prenne cela en compte pour que cette localité se développe. Aujourd'hui, le beurre de karité est à environ 260 000 tonnes par an. Tout va à New York pour l'industrie cosmétique. Il faut que les zones de production en profitent. Il y a beaucoup de produits. Produits de rente, produits vivriers et produits intermédiaires. Quand on faisait les études pour mettre en place le système, il a fallu recenser tous les entrepôts de Côte d'Ivoire. Nous avons recensé au total 1066 entrepôts en Côte d'Ivoire, sur toute l'étendue du territoire.

Il y a la catégorie des grands magasins que le Président Houphouët avait construits. Il y a ce que l'Uemoa a réalisé au cours de ces dernières années. Et il y a les entrepôts que le cultivateur lambda construit de façon générale. Tout a été recensé. Sur les 1066 entrepôts recensés, il y a 266 qui nécessitent un investissement de 39 milliards pour être aux normes dans le cadre du SRE. Nous discutons avec les coopératives. Lorsque le système va être mis en place, nous allons élaborer des business plans pour mettre leurs entrepôts aux normes, avant d'en construire de nouveaux. Nous continuons les études avec nos partenaires. A titre d'exemple, pour le cacao et l'anacarde, il faut au moins 400 entrepôts. On va les mettre aux normes. C'est notre projet prioritaire.

L'objectif des 100 000 tonnes

Cette année, nous voulons ajouter 100 000 tonnes de plus à ce qui est déjà transformé en Côte d'Ivoire. Donc, si vous prenez le taux de transformation actuel estimé à environ 8% sur 730 000 tonnes, nous serons autour de 200 000 tonnes de produit transformé localement si nous réalisons cet objectif. Beaucoup d'usines de transformation ne sont pas performantes parce qu'elles n'ont pas les ressources financières nécessaires pour acheter la matière première. L'anacarde, par exemple, a un cycle de campagne très



Le directeur général de l'Arre, ses collaborateurs et ses partenaires ont posé avec les dirigeants et les journalistes de Fraternité Matin pour immortaliser son passage à l'Invité des rédactions. (PH : VÉRONIQUE DADIE)

court, de sorte que le temps qu'un transformateur se constitue et donne des gages pour avoir un milliard afin d'acheter 1000 tonnes, tout le produit est déjà à l'extérieur. Ce qui fait qu'on ne trouve plus le produit sur le marché. Notre système permettra donc de bloquer ce dont ils ont besoin, c'est-à-dire, pouvoir servir au moins 100 000 tonnes dans le système, de sorte à éviter la pénurie. L'objectif est de pouvoir servir tout le monde. La manœuvre qu'on demande à l'État, c'est de s'associer avec les filières et les banques pour créer le fonds de garantie, afin que les paysans puissent être désintéressés, dès le début de la campagne. Et que les transformateurs ne viennent que pour se servir, au fur et à mesure qu'ils bouclent l'opération, tout ceci dans un cadre rigoureusement contrôlé par l'ensemble des acteurs concernés.

Financement des entrepôts

Aujourd'hui, c'est avec un prêt que l'ARRE construit des entrepôts. La Chine est un pays où tout est étatique. Il nous fallait une requête de l'État où le Ministre des Finances prend les prêts pour le rétrocéder à l'ARRE. Nous avons conduit avec les experts chinois et nos experts, les travaux d'identification de tous les sites dans toutes les zones de production, Korhogo, Odienné, Yamoussoukro, Attiégouakro, Bouaflé, Zué-noula, etc.

Le Président Félix Houphouët-Boigny affirmait que c'est parce qu'on est pressé qu'on va doucement. Nous, on emprunte le chemin de la sagesse. Il ne faut pas faire les choses à la hâte. On ne peut pas faire de récépissés d'entreposage sans entrepôt. Nous sommes en train de régler le problème de l'anacarde avec l'entreprise chinoise TBEA qui nous aidera à construire et à mettre à niveau des entrepôts existants. Ensuite, il y a la noix de cola. Avec ce produit, nous

sommes autour de 300 mille tonnes par an. Il y a également le maïs, nous sommes autour de 800 mille tonnes. Pour ces produits, il faut naturellement avoir des entrepôts au nord. Si je prends l'exemple de la ville de Korhogo, nous produisons environ 65 mille tonnes d'anacarde. Nous faisons ainsi les entrepôts pour absorber les 65 mille tonnes. Une fois les entrepôts créés, le Conseil coton anacarde prendra, par exemple, la décision que la commercialisation de l'anacarde doit se faire uniquement à partir des entrepôts qui sont dans le système de récépissés d'entreposage. C'est là qu'on voit l'intérêt de la Bourse parce qu'en ce moment, l'on peut faire des ventes à termes. Sachant que l'on peut payer le stock pour un, deux ou cinq ans.

Le nombre de récépissés émis

En réalité, il y a eu 35 récépissés pour 35 tonnes. Dans le projet pilote, on n'a pas voulu prendre trop de risques. Mais il y a eu quand même environ 100 tonnes qui sont passées dans le système sans qu'on ait eu à émettre de récépissés pour voir un peu comment les acteurs se comportent. Néanmoins, on a des surveillances sur des stocks, nous avons un gros entrepôt à Toungboko (Yamoussoukro) avec une capacité d'entreposage de 16 mille tonnes.

Les frais d'entreposage

De manière générale, dans le Système de Récépissés d'Entreposage, le déposant supporte les coûts liés à l'entreposage. Mais le Président de la République a dit non, chez nous ici, on suppose que le déposant, c'est le paysan, il ne doit pas supporter de coût. C'est l'acheteur final qui doit payer tous les coûts. Ça pourrait décourager les uns et les autres de venir prendre les produits entreposés dans le SRE, mais c'est à nous d'inciter et de faire la promotion de l'industrialisation en faisant

des incitations fiscales, en faisant des travaux sur l'impact environnemental comme ce que nous sommes en train de faire au niveau des zones de production de cacao et d'anacarde. Il faut absolument que l'État prépare les investisseurs à investir sans qu'ils soient confrontés à des difficultés de drainage et d'assainissement.

Adhésion des banques

Le premier indicateur de l'intérêt des banques, c'est que l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF CI) est représentée dans le Conseil d'Administration de l'ARRE. C'est avec eux qu'on a monté le projet et eux-mêmes savent que c'est un outil qui permet d'éviter ce qui s'est passé avec Saf Cacao et d'autres acteurs des filières agricoles. Elles sont toutes intéressées. Les banques ont une organisation bien structurée. On a fait le test avec certaines d'entre-elles. Il s'agissait de voir comment financer le Fonds de garantie et comment le déboucler ? Je suis médecin, je préfère que les choses se règlent plutôt qu'elles ne s'entassent. Comme je ne suis pas banquier, je leur ai dit que le Fonds de garantie va être administré à l'extérieur de l'ARRE. Ils ont demandé qui va déboucler l'opération finale ? J'ai dit comme vous êtes des banques, on va mettre en place un Conseil pour le débouclage des opérations en toute transparence et en toute sécurité, mais c'est vous qui allez payer leurs jetons de présence. L'ARRE n'en a pas les moyens. Les comptes fiduciaires de l'ARRE seront domiciliés dans les différentes banques et le système se débouclera avec les banques, ce sont elles qui nantissent. Les banques sont intéressées, dans tous les cas, elles ne peuvent pas faire autrement parce que c'est la seule garantie pour elles de savoir que leurs investissements

sont protégés.

La cartographie des entrepôts tient-elle compte des zones de production ?

Oui, c'est dans ces zones de production que nous faisons des études. Par exemple, à Heremankono où on produit du gingembre, c'est là-bas que nous ferons les entrepôts de gingembre. Mais, si des gens font du gingembre à Bouna et qui est susceptible d'être stocké et viable dans un système SRE, on en fera là-bas.

Nous avons approché les filières pour faire un plan stratégique jusqu'en 2024. Nous leur avons dit que dans le différentiel, nous allons prendre 1 ou 2 F Cfa par produit pour construire des entrepôts. Nous avons décidé de faire des appels à manifestations d'intérêt pour la sélection de nos partenaires privés. Nous allons parcourir le monde et rechercher des partenaires qui peuvent bâtir des entrepôts aux normes intelligentes et structurés. Une entreprise chinoise ayant été intéressée, nous a dit qu'elle venait faire des études et payer les coûts. Au bout, elle voulait une garantie étatique. Des entreprises françaises, allemandes, hollandaises sont venues nous voir. Nous poursuivons les discussions avec elles afin d'accroître les capacités d'entreposage dans le SRE. Nos besoins d'entrepôts sont encore importants. Nous lançons donc un appel à tous les investisseurs à venir investir dans la construction d'entrepôts aux normes dans le cadre du SRE.

Les perspectives

Nous avons trois objectifs principaux. A court terme, c'est d'avoir les moyens pour faire des études sur les produits éligibles dans le SRE. Faire la promotion pour qu'il y ait des entrepôts aux normes aussi bien pour les produits secs que pour les produits frais sur l'étendue du territoire national et faire la promotion de l'industrialisation.

Mot de fin

Je vous souhaite une bonne année 2020. Je souhaite que le 30 janvier 2021, on puisse se retrouver, se rassembler sans que personne d'entre nous ne manque à l'appel. J'invite toutes les parties prenantes, les acteurs, à saisir cette opportunité qu'est le Système de Récépissés d'Entreposage, qui est l'instrument qui permet de financer la transformation de nos matières premières, pour changer la vie de nos braves paysans et de maintenir la sécurité alimentaire en ce qui concerne les produits vivriers

Il faut aussi, à moyen terme, signer des conventions avec des filières éligibles comme le palmier à huile, l'hévéa, etc. Il s'agit d'avoir des entrepôts avec des industries en face, de développer tout le système de récépissés d'entreposage, pour arriver au marché d'échanges et parvenir à long terme à la bourse des matières premières agricoles. Il s'agit d'une bourse du physique qui permettra de faire à la fois des ventes spots et des ventes à terme. Dès que le paysan a son titre de propriété, le récépissé d'entreposage en l'occurrence, il peut vendre sur le marché international. L'objectif final, c'est que le paysan ivoirien, à un moment donné, soit capable de vendre en fonction de la capacité de production sur toutes les bourses. C'est un projet d'intégration avec les autres pays membres de l'UEMOA qui bénéficient de l'appui technique et financier de la Société Financière Internationale (IFI) et la Banque mondiale. Dans les années à venir, le SRE sera opérationnel dans les pays tels que le Burkina Faso, le Niger, le Ghana, le Mali, le Sénégal, etc. C'est un projet régional qui permettra de changer l'écosystème de nos zones rurales, de changer l'approche dans la valorisation et la commercialisation de nos matières premières ■

Coordination :

David Ya

Retranscription

Bamba Aboubakar

Ahoh Kouao

Germain Gabo

Kanaté Mamadou

Casimir Diezou

Hervé Adou

Isabelle Somian

Marcel Appena

Franck Yéo

Emeline Péné

François Kouamé

Dramous Yeti

Jean Kouika Bavane

Édouard Koudou

Suite et fin des échanges

Projet « Pour chaque fille, le droit à l'éducation » Le Canada octroie près de 2 milliards de Fcfa

La cérémonie de lancement du projet s'est déroulée mardi au Lycée Mamie Fatai de Bingerville, en présence de l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire.

Plus de 32 000 filles âgées de 10 à 18 ans du district d'Abidjan et de la région du Tonkpi bénéficieront d'une éducation de qualité dans un environnement adapté, grâce au projet : « Pour chaque fille, le droit à l'éducation ». L'initiative est financée à hauteur de 2 milliards de Fcfa (400 millions de dollars) par le gouvernement du Canada. Le projet qui sera piloté en collaboration avec l'Unicef et le ministère ivoirien en charge de l'Éducation nationale est consacré à l'éducation des femmes et des filles en situation de crise et de conflit.

La cérémonie de lancement a été présidée, mardi, au lycée Mamie Fatai de Bingerville, par Kabran Assoumou, directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, représentant la ministre Kandia Camara. Il avait à ses côtés l'ambassadeur du Canada



Le ministère de l'Éducation nationale, l'Unicef et l'ambassade du Canada unis pour la promotion de l'éducation de la fille. (PH: DR)

en Côte d'Ivoire, Julie Shuldice et Marc Vincent, le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire.

Dans sa déclaration, la diplomate canadienne a insisté sur l'urgence de réduire l'inégalité entre garçons et filles

à l'école. « En Côte d'Ivoire, plus d'une fille sur quatre ne va pas à l'école primaire. Concernant l'enseignement secondaire, seulement 25% des filles achèvent leur scolarité contre 31% chez les garçons... », s'est-elle at-

tristée. A cela, elle a ajouté que dans la région du Tonkpi, à l'ouest du pays, moins de la moitié des filles (43%) terminent le premier cycle du secondaire... C'est pourquoi la diplomate canadienne propose de «

rehausser la position des femmes dans l'économie et la société en offrant aux filles d'aujourd'hui l'opportunité de devenir les leaders de demain, au même titre que les garçons... ».

D'autres volets du projet, « pour chaque fille, le droit à l'éducation », ont été relevés par Marc Vincent, le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire. Selon lui, plus de 32 000 filles seront touchées directement par le projet à travers la construction de vestiaires et de latrines pour filles, la distribution de kits scolaires. Il a aussi annoncé la formation des enseignants sur la pédagogie sensible au genre, la promotion de l'enseignement des sciences et des filières technologiques. A l'en croire, l'éducation est un droit humain fondamental. Et la situation actuelle de la fille impose des actions stratégiques et à haut impact. Au nom de la ministre en charge de l'Éducation nationale, Kabran Assoumou

a rappelé les réformes en cours pour rehausser la place des femmes et des filles dans la société. La volonté de la ministre, a-t-il déclaré, « c'est de partir du postulat selon lequel chaque enfant qui apparaît est un espoir qui a une place dans la société et bien plus encore dans une école, creuset du développement ». Poursuivant, il a surtout encouragé l'initiative de l'Unicef pour sa constance dans la promotion du bien-être des enfants en Côte d'Ivoire. Le directeur de cabinet de Kandia Camara a conclu en sollicitant l'aide de partenaires face aux défis qui font obstacle à l'éducation des filles.

En Afrique, 51 millions de filles sont privées de leur droit à l'éducation. En Côte d'Ivoire, malgré des efforts importants et soutenus, 1,6 millions d'enfants et d'adolescents sont en dehors de l'école, la majorité d'entre eux étant des filles ■

ISABELLE SOMAN

Epidémie de Coronavirus Les consignes de l'Oms pour l'Afrique

A ce jour, il n'y a pas de cas confirmé en Afrique de Coronavirus; malgré plusieurs alertes, il existe une quinzaine de cas suspects en cours de surveillance au laboratoire... Pour l'Afrique, la clé reste une détection précoce, une prise en charge appropriée, avec une limitation de risques... Ces recommandations ont été faites hier par Dr Jean Marie Vianny Yameogo, Représentant pays de l'Oms en Côte d'Ivoire. C'était à la faveur de la conférence téléphonique du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé animée, en présence de plusieurs spécialistes dont Dr Michèle Yao, en charge de la gestionnaire de programme d'opération urgence.

L'objectif de ladite rencontre était de parler de la situation en Afrique du Coronavirus et de présenter les nouvelles mesures mises en place pour détecter et contenir le virus. Dans son intervention, Dr Jean Marie Vianny Yameogo a présenté les dispositions en

cours en Côte d'Ivoire pour favoriser le dépistage précoce de la maladie. Il s'agit, entre autres, des caméras thermiques calibrées en usage à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny de Port-Bouët, pour détecter rapidement les personnes qui ont une température au-dessus de la norme. Un service d'urgence « spécial Samu » est disponible 24h/24. A cela s'ajoute, au nombre des dispositions, une équipe de veille au niveau des deux ports du pays (Abidjan et San Pedro)...

Dr Jean-Marie Vianny Yameogo a déclaré que les agents de l'Oms travaillent en étroite collaboration avec le ministère en charge de la Santé et l'Institut national de l'hygiène publique d'Abidjan pour une meilleure détection précoce, seule solution actuelle pour l'Afrique de contenir le Coronavirus, si un cas venait à se manifester.

Le spécialiste de l'Oms a confié aussi qu'en termes de dispositions, il existe trois grands centres endémiques en prévision des éventuels



99% des cas de décès proviennent de la Chine. (PH: DR)

cas que l'on pourrait enregistrer sur le territoire national. Il s'agit notamment des centres endémiques de l'aéroport, de Seboko et de Bassam.

Un autre atout de la Côte d'Ivoire, a-t-il relevé, est l'Institut pasteur. « Il a toutes les capacités techniques pour rejoindre bientôt les labo-

ratrices habilités à faire les tests de dépistage au niveau régional et même au-delà », a-t-il confié. Des informations relatives

aux symptômes du virus, au mode de contamination et aux mesures préventives (lavage des mains, éviter le contact avec les animaux vivants, bien cuire la viande) ont été apportées par Dr Michèle Yao, lors de la conférence téléphonique.

A ce jour, a-t-il fait remarquer, l'on dispose de très peu de connaissances sur le nouveau virus découvert. « Il existe très peu de connaissances en termes de manipulation du virus et en termes de vaccin pour prévenir, selon lui. Il a aussi ajouté que 99% des cas de décès sont enregistrés en Chine, le foyer primaire », soutient Dr Michèle Yao.

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré récemment l'épidémie de Coronavirus comme « Urgence mondiale », suite à l'apparition de la maladie dans plusieurs pays notamment en Allemagne, au Japon, au Vietnam, aux Etats-Unis et en France ■

I. SOMAN

Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan 2,9 milliards au titre de la bourse 2018-2019 seront payés cette semaine

La cérémonie de salut aux couleurs a été l'occasion pour le Directeur général d'annoncer une bonne nouvelle aux étudiants.

A la faveur de la traditionnelle cérémonie de salut aux couleurs, Jean Blé Guirao, Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan (Crou-A1) a rassuré les étudiants que le paiement de la deuxième partie de leur bourse 2018-2019 sera programmé cette semaine. Il a profité de la présence de son hôte du jour, Célestin Koalla, directeur du logement et de l'aménagement foncier, pour évoquer les problèmes que rencontre le Crou-A1. Notamment le retard de paiement de la bourse des étudiants. Aussi, après une première enveloppe de 1,7 milliard décaissée avant les fêtes, sur instruction du Premier ministre, la seconde enveloppe estimée à 2,9 milliards doit en principe être payée cette semaine, a fait savoir Blé Guirao. Il a souligné que le Crou-A1 compte à ce jour dix cités universitaires, pour plus de 69 000 étudiants inscrits pour l'an-



Jean Blé Guirao s'adressant à ses hôtes lors de la cérémonie de salut aux couleurs. (PH: DR)

née 2019-2020. Il a profité de la cérémonie pour informer ses hôtes que la Côte d'Ivoire a obtenu la présidence mondiale des Crou francophones, par l'entremise d'Issiaka Bamba, directeur du Crou de Daloa. Ainsi que la trésorerie générale adjointe au niveau de la gestion mondiale des

Crou, qui est revenue à Mme Kouassi N'Goran, directrice générale du Crou de Bouaké. Quant à lui, il a été élu questeur au niveau mondial des Crou francophones. « Cela veut dire que le système éducatif ivoirien est maintenant reconnu », a-t-il dit avant de féliciter les étudiants pour les efforts qu'ils

ont fait ces derniers temps concernant l'accalmie à l'université. Blé Guirao a, par ailleurs, annoncé à ces derniers que l'Afrique de l'Ouest francophone (Aof) a d'importants projets pour eux en 2020. « Dans le cadre des 50 ans de la Francophonie, qui se dérouleront à Paris, l'Aof veut faire un échange

d'étudiants, des agents des Crou pourront également aller en formation ».

Dans la foulée, il a dit aux étudiants que l'année 2020 est une année spéciale, mais ils n'ont pas à s'inquiéter. « Concentrez-vous sur vos études, n'écoutez pas les oiseaux de mauvais augure. Il n'y aura rien en 2020, continuez à travailler ».

L'hôte spécial de Blé Guirao, Célestin Koalla, est allé dans le même sens. Cela, après avoir félicité le Dg du Crou-A1 pour son élection en qualité de questeur mondial. « Quand on occupe un poste pour son pays et que de temps en temps on a l'occasion de voyager, on se rend compte de l'importance de ce qu'est l'image de son pays à l'extérieur ». Aussi a-t-il exhorté les étu-

dants au travail, car eux aussi peuvent représenter leur pays à l'étranger par la qualité de leurs diplômes, acquis en Côte d'Ivoire. Parlant du nombre important de diplômés qui n'ont pas accès à l'emploi, il a encouragé ces derniers à s'engager dans l'entrepreneuriat. Car, la plupart des grands pays qui se sont développés ne se sont pas bâtis avec les fonctionnaires. Mais, plutôt avec le secteur privé. Puis, il a demandé la liste des employés du Crou-A1 qui ont besoin d'un logement. Parce qu'en réalité, il a été convié à cette cérémonie de salut aux couleurs par Blé Guirao parce que ce dernier nourrit l'ambition de voir son personnel être propriétaire d'un lieu d'habitation. ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Violences faites aux femmes

L'Ong Zonta International offre un centre d'écoute aux femmes de Gesco



Les femmes de Gesco saluent ce geste de l'Ong. (PH : DR)

Les femmes de Gesco, dans la commune de Yopougon, peuvent pousser un ouf de soulagement.

La formation de santé urbaine et communautaire de ce quartier vient de bénéficier d'un financement de 3000 dollars US (environ 1785 000 F Cfa) de l'Ong Zonta International pour la réalisation d'un centre d'écoute, de sensibilisation et d'orientation des femmes violentées. Ce bâtiment en construction situé en plein cœur du centre communautaire de Gesco, va servir de cadre pour recevoir les femmes en situation de violence, qui sont blessées moralement, psychologiquement et physiquement. Madame Bonnel Marie-Louise, chef du projet, se réjouit de la concrétisation de ce projet.

« Lorsque cette opportunité s'est offerte au club d'Abidjan, nous l'avons conceptualisé selon les orientations du Zon-

ta International et toutes les règles de conception d'un projet. Et maintenant, il faut l'exécuter », a-t-elle indiqué, à l'occasion d'une campagne de sensibilisation le 3 février au centre de santé communautaire de Gesco. Satisfaction totale également pour Kouassi Rose Lima, gestionnaire de la formation de santé urbaine et communautaire de Gesco. « Je tiens à dire merci à l'Ong Zonta International. Son arrivée est salutaire, parce que à Gesco, nos femmes souffrent beaucoup. Il fallait que ce club arrive pour éveiller les consciences, nous éclairer sur certains points. Six (6) sous-quartiers précaires de Gesco ont déjà reçu la visite du Zonta club d'Abidjan accompagné d'un psychologue et d'un juriste pour la phase de sensibilisation autour du thème : Violences faites aux femmes. ■

SERGES N'GUESSANT

Renforcement du système Lmd La mise en place d'un réseau internet en cours

La création d'un environnement propice au bon fonctionnement du système Licence Master Doctorat (Lmd) pour l'amélioration de la qualité de l'offre de la formation supérieure est tributaire d'un espace numérique dédié. Dans ce contexte, l'État de Côte d'Ivoire et l'État français, dans le cadre de l'exécution du Contrat de désendettement et de développement (C2d), ont jugé utile de mettre sur pied un Réseau ivoirien de télécommunication pour l'enseignement et la recherche à l'horizon 2022 (Riter-2022). Au cours d'un atelier, le 4 février, à l'École nationale de statistique et économie appliquée (Ensea), les parties prenantes ont échangé sur l'opérationnalisation effective du projet qui vise à développer le service Wifi du Riter, afin de le rendre fonctionnel d'ici 2022. Pour Hugues Kouadio, directeur général de l'Ensea, c'est un sujet très important pour lequel l'État de Côte d'Ivoire a démarré le déploiement depuis 2012. Ceci, afin de fédérer les infrastructures de



Le conseiller technique du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (au centre) a ouvert les réflexions en présence du représentant de l'ambassade de France (à droite) et du Dg de l'Ensea.

télécommunications pour la recherche et l'éducation pour améliorer les performances des institutions de recherche supérieures. C'est donc, dit-il avec joie, avec ce nouveau dispositif que le secteur éducation-formation entrera dans de nouvelles perspectives de modernisation du système d'enseignement. Parce que le Riter devrait permettre, in fine, la mobilité des élèves et étudiants, des

enseignants et du personnel administratif ; la démocratisation et l'accès à l'information pour un meilleur partage du savoir ; la mutualisation des ressources pédagogiques et de recherche et l'amélioration de la qualité de la formation et de la recherche, etc. Le directeur général de l'Ensea marque son entière adhésion au projet, encourage les différents acteurs intervenant dans le

processus d'opérationnalisation et félicite le gouvernement ainsi que son partenaire technique et financier pour l'initiative novatrice.

Patrice Thévier, conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, fera savoir que le Riter est un beau projet ambitieux et important parce qu'il ne peut pas avoir l'application du système Lmd sans avoir un accès à internet haut débit. La mise en œuvre du projet est donc imminente pour que la Côte d'Ivoire, qui a basculé dans le système Lmd depuis de nombreuses années, puisse entrer dans sa phase pratique complète. C'est pour cette raison que le conseiller technique du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, N'Goh Bakayoko, a précisé que la seule attente du ministre, à ce jour, est « l'opérationnalisation et l'effectivité du Riter ». Les spécialistes devront donc décliner les différentes étapes qui devraient permettre qu'en 2022, le Riter soit une réalité. ■

HERVÉ ADOU

Infrastructures routières dans la sous-préfecture de Songon Les travaux réalisés à 90 %

Le gouverneur du District autonome d'Abidjan a visité hier les travaux en cours à Songon-Kassamblé, Songon-Dagbé, Songon-Té et Songon-Agban.



Beugré Mambé et Léon Oga (2e et 3e à partir de la gauche) ont exprimé la gratitude des populations au Président de la République pour la réalisation de ces infrastructures routières. (PH : DR)



Le bitumage des routes de la sous-préfecture de Songon, s'inscrivant dans le cadre du projet de désenclavement des villages Atchan et Akyé, est réalisé à 90 %. C'est le constat fait hier par le gouverneur du District autonome d'Abidjan, Robert Beugré Mambé, qui

est allé se rendre compte de l'état d'avancement desdits travaux en visitant les villages de Songon-Kassamblé, Songon-Dagbé, Songon-Té et Songon-Agban. Beugré Mambé a déclaré que la construction des 62 kilomètres de routes bitumées d'un coût global de 25,2 mil-

liards de FCfa sera rapidement achevée, afin de faire place au lancement du financement des activités génératrices de revenus en faveur des jeunes et des femmes. Sur ce point, le gouverneur a fait savoir que des projets ont déjà fait l'objet de réflexion. Mais qu'ils seront soumis

à l'approbation des bénéficiaires dans les semaines à venir, afin de recueillir l'engagement et la participation de tous. « Nous avons déjà quelques projets étudiés et adaptés à la zone. Mais cela fera l'objet de discussion avec les jeunes et les femmes dans le cadre d'un

programme de concertation qui s'ouvrira en mars-avril prochain », a-t-il déclaré. Beugré Mambé a également annoncé l'extension de l'électrification – notamment l'éclairage public – dans chacune des localités visitées, parce que le bitumage des routes y a donné un coup d'accélérateur aux activités immobilières. Pour la bonne marche de l'ensemble des projets de développement entrepris par le District autonome d'Abidjan conformément aux engagements pris par le Président de la République, le gouverneur a invité les populations « à faire de la paix et de la cohésion sociale un gisement de trésors qui va impulser le développement ».

Beugré Mambé a expliqué aux populations que la politique devrait être un moyen de travailler en synergie pour le développement, et pas un facteur de division.

Son appel a été relayé par Léon Oga, chef du village de Songon-Kassamblé et président honoraire du Col-

lectif des chefs coutumiers Atchan. Pour sa part, Léon Oga a exprimé la gratitude de l'ensemble des populations au Chef de l'État et au Premier ministre. Au dire du chef du village de Songon-Kassamblé, la route a permis de créer de nouveaux emplois pour les jeunes, notamment le transport pour lequel des tricycles leur ont été remis. Il a aussi demandé au gouverneur du District autonome d'Abidjan de transmettre les remerciements et la reconnaissance de ses administrés au Président Ouattara pour les nombreuses autres infrastructures mises à leur disposition dont l'usine de production d'attikié en activité depuis 2013. « Nous demandons au ministre-gouverneur, Beugré Mambé, de transmettre nos remerciements au Président de la République Alassane Ouattara, dispensateur des nombreux projets de développement qu'ils met en œuvre dans nos villages », a-t-il déclaré. ■

ABOUBAKAR BAMBA

Développement socio-économique Abidjan accueille le 8^e forum africain sur les finances publiques

Le 8^e forum africain sur les finances publiques s'ouvre demain, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à Cocody. Cette rencontre internationale de 48 heures s'achève le 7 février. C'est une initiative du Fonds monétaire international (Fmi), en collaboration avec la Commission européenne. Les participants à ce forum seront composés des représentants de haut niveau (secrétaires généraux ou directeurs généraux) des gouvernements des pays africains et des Partenaires techniques et financiers (PtF). L'objectif de la rencontre d'Abidjan est d'offrir l'opportunité aux participants de débattre de la question de la consolidation budgétaire des économies africaines, dans le contexte de défis de plus en plus croissants, notamment



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances. (PH : DR)

en matière de changement climatique et de poursuite de la mise en œuvre des Objec-

tifs de développement durable (Odd). Spécifiquement, il s'agit d'examiner le rôle des

secteurs privé et public dans la réalisation des Odd, de présenter le cadre macroéconomique nécessaire pour construire et évaluer la stratégie de développement à long terme d'un pays vers les Odd. Ce 8^e forum entend également définir les options de politiques budgétaires, en soutien à l'Accord de Paris sur le changement climatique.

A l'ouverture des travaux, Adama Coulibaly, ministre ivoirien de l'Économie et des Finances; Jobst von Kirchmann, ambassadeur de l'Union européenne (Ue) auprès de la Côte d'Ivoire ainsi que Annalisa Fedelino, directrice adjointe département Afrique du Fmi, devraient prendre la parole. ■

ANOH KOUAO

AVIS AUX LECTEURS

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait insolite, appelez les faits divers de Fraternité Matin au 20 30 60 00 / 20 37 06 66 05 87 12 94 / 07 35 38 65 Email : marc.yevou@fratmat.info

Développement du commerce et de l'industrie

Souleymane Diarrassouba annonce un investissement de 336 milliards de FCfa

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a décliné, le 29 janvier, les grandes actions pour 2020 et situé sur les acquis de l'année écoulée.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, entend relever d'importants défis en matière de modernisation et de promotion du commerce intérieur et extérieur et aussi du développement de l'industrie en Côte d'Ivoire cette année. Lors de la cérémonie de vœux du personnel de son ministère, à Marcory, il a annoncé la mise à disposition d'un budget de 336 milliards de FCfa pour atteindre ces objectifs. Comprises dans le Plan d'actions Prioritaires (Pap) 2020, ces actions, précise-t-il, au nombre de dix-sept, se déclineraient en cinquante-trois activités majeures visant à l'amélioration du bien-être des Ivoiriens. Ainsi, au titre du commerce intérieur, il entend organiser les états généraux des marchés, poursuivre l'enrôlement des commerçants dans le cadre du projet « Carte des commerçants », renforcer le programme de surveillance



Tout comme Bamba Lassiné, chef de cabinet du ministère (à droite), tous les collaborateurs du ministère du Commerce et de l'Industrie ont, tour à tour, souhaité leurs vœux au ministre. (PH: DR)

du marché et de la lutte contre la vie chère, rendre opérationnel le Conseil na-

tional de la consommation (Cnco). Et adopter la stratégie nationale de développe-

ment des infrastructures des marchés (marchés de gros, centres de collectes et de

groupage, marchés de détails). Aussi, le ministre du Commerce et de l'Industrie compte-t-il mettre un accent particulier sur le commerce extérieur par la facilitation et la promotion des opérations d'import-export en Côte d'Ivoire. Notamment par la poursuite de l'appui aux entreprises locales dans le cadre de l'African Growth Opportunities Act (Agoa), la protection des consommateurs relativement aux produits provenant de l'extérieur et l'amorçage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) en liaison avec le secteur privé. Souleymane Diarrassouba souhaite également rendre plus attractive l'industrie nationale, à travers la poursuite du développement de la transformation des matières premières agricoles (le cacao, l'ananas, l'hévéa, les fruits et légumes, le coton-textile, etc.). Et en conti-

nuant la mise en œuvre du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur Industriel (Parcsi). Par ailleurs, tout en félicitant ses collaborateurs pour les résultats enregistrés au cours de l'année écoulée, le ministre a indiqué que de façon générale, le commerce a enregistré une croissance de 8,6% en 2019 contre 8,4% en 2018 et a fait passer sa part dans le Pib de 8,9% en 2018 à 9% en 2019. Quant à l'industrie, elle a enregistré en 2019 une croissance de 9,7% contre 7,1% en 2018. Et sa part dans le Pib est passée de 25,2% en 2018 à 26% en 2019. La contribution de ce secteur de son ministère dans la croissance de l'économie ivoirienne est passée 1,5 point en 2018 à 2,1 points en 2019 avec 3 844 emplois créés au titre des investissements industriels agréés contre 2 740 en 2018 ■

HERVÉ ADUO

Appui au développement des Pme

Félix Anoblé expose les efforts consentis par le gouvernement

Des opérateurs économiques, des chefs d'entreprise, des étudiants... ont répondu nombreux au rendez-vous consulaire de l'entreprise organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Cci-Ci), le 30 janvier, au Pullman Hôtel, à Abidjan-Plateau. L'événement qui était à sa première édition avait pour invités spéciaux Moussa Sanogo, ministre auprès du Premier ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat et Félix Anoblé, ministre de la Promotion des Pme. Les échanges directs et interactifs entre les dirigeants d'entreprise et les membres du gouvernement ont porté sur le thème : « L'Etat face au défi de la performance des Pme : bilan des mesures prises par le gouvernement et perspectives ». En guise de contribution aux échanges, le ministre Anoblé Félix a

relevé les initiatives prises par son département pour le développement des Pme en Côte d'Ivoire. « Des dispositifs (Cisae Bceao, Encadrement Incubateur, etc.), des mécanismes de financement (Baci, Sgci, Accès Crédit), des mesures fiscales et missions économiques ont été initiées en faveur des Pme ». Sur la question de la fiscalité imposée aux Pme, Félix Anoblé a fait savoir que des mesures fiscales ont été initiées en faveur des Pme. « Nous avons obtenu le 8 janvier la signature du fonds de garantie qui va ainsi améliorer l'accès des Pme au financement. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire afin que les Pme deviennent le moteur de la croissance du secteur privé », a-t-il dit. Quant aux préoccupations des chefs d'entreprise, notamment la question du fonds mis en place pour les accom-



Les acteurs du monde de l'entrepreneuriat et les gouvernants ont consolidé leur partenariat à l'occasion de cette rencontre.

pagner, Anoblé Félix s'est voulu rassurant : « Le Fonds mis en place par la convention avec la société générale n'est pas bien perçu par les Pme. Nous avons accompagné des Pme au niveau de la

générale et les financements ont été réels pour certaines entreprises. Nous vous demandons de vous rapprocher de la générale pour pouvoir bénéficier de ce fonds de 150 milliards Fcfa », a-t-il invité.

Il a aussi évoqué le statut d'entrepreneur dont la phase pilote sera lancée le 21 février, à San Pedro. Quant au ministre Moussa Sanogo, il a insisté sur la détermination du gouvernement à améliorer

la situation des Pme dans la perspective qu'elles contribuent plus significativement au développement de l'économie ivoirienne. Faman Touré, président de la Cci-Ci, après avoir situé le cadre et le bien-fondé de la rencontre, a indiqué que cette plateforme permet de mieux informer les chefs d'entreprise et renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé. « Depuis 2012, la dynamique économique endémisée sur le plan national se ressent concrètement au niveau de notre institution par un engouement de plus en plus affirmé pour les produits d'appui et la formation des entreprises. Nous sommes passés ainsi d'environ 3000 ressortissants consommateurs desdits services en 2013 à plus de 10 000 entreprises aujourd'hui dont plus de 95% de Pme », a fait remarquer Faman Touré ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Financement de la chaîne agro-industrielle / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Système de récépissés d'entrepôt, un mécanisme innovant »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôt (ARRE) s'est prononcé sur le thème: «Le Sre (Système de récépissé d'entrepôt) opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles».

Propos liminaires

L'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entrepôt (ARRE) a pour missions, notamment, (i) de mettre en place un système de récépissés d'entrepôt électronique fiable et sécurisé, en conformité avec les objectifs de la Bourse des Matières Premières, (ii) de réguler et de contrôler le fonctionnement du SRE pour en assurer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'intégrité, (iii) de promouvoir et d'appuyer le développement du SRE dans l'ensemble des filières de marchandises éligibles, (iv) de contribuer à la définition de la politique de l'État en matière d'échange et d'entrepôt de marchandises et enfin (v) de contribuer à la formation des différents acteurs et parties prenantes du SRE. Comme vous le remarquez, nous avons cinq missions majeures qui vont de la mise en place des différentes structures et services du SRE à la contribution au renforcement des capacités des acteurs tout en participant à la définition de la politique de l'État en matière de construction d'infrastructures d'entrepôt aux normes et d'échange de marchandises conformément aux objectifs de la mise en place de la bourse des matières premières agricoles. Le mécanisme du SRE est relativement simple. Nous avons d'abord les déposants, nos braves paysans, qui, lorsqu'ils ont produit dans de bonnes conditions, grâce à l'encadrement des organes de régulation des filières et des structures étatiques ou privées en charge de cette mission, se rendent dans un entrepôt certifié, dont le gestionnaire est agréé par l'ARRE. Un entrepôt certifié dans le SRE est un entrepôt qui répond à toutes les normes de conservation des produits sans risque de détérioration. Pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entrepôt contacte l'ARRE à partir de notre plateforme électronique, un système informatique mis en place pour la gestion du SRE, auquel il a accès avec un mot de passe. Grâce à notre système informatique piloté conjointement par des agents de l'ARRE de-

puis nos services et ceux de l'entrepôt présents sur le site, nous supervisons l'ensemble des opérations de réception, de contrôle qualité, de pesage et d'entrepôt des produits et nous émettons en temps réel un récépissé depuis notre siège, qui est imprimé par le gestionnaire de l'entrepôt. Le récépissé d'entrepôt mentionne, outre l'identité du déposant, le type de produit, l'origine géographique, l'année de production, le poids, le type d'emballage, le nombre d'emballage et les caractéristiques de qualité telles que le taux d'humidité, etc. Le récépissé d'entrepôt indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire d'entrepôt et entreposé dans le SRE. Ce récépissé est immédiatement remis au déposant. Le récépissé d'entrepôt est électronique et sécurisé sur notre plateforme. Néanmoins, dans cette phase de démarrage du système, les textes en vigueur nous autorisent à l'avoir sous la forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le SRE aient une attestation tangible de dépôt de leurs produits. Lorsqu'un récépissé d'entrepôt est émis, nous le mettons automatiquement à la disposition des banques à travers notre plateforme électronique, à laquelle elles ont accès. À partir de cet instant, les banques sont informées des récépissés émis dans le SRE, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entrepôts et de la valeur de ces produits. Ainsi, le déposant, muni de son récépissé d'entrepôt, peut entrer en contact avec une banque pour solliciter un prêt en gageant tout le stock ou un pourcentage du produit entreposé dans le SRE. Après avoir vérifié auprès de l'ARRE, à partir de notre plateforme électronique, l'authenticité du récépissé et donc l'existence effective du stock entreposé, la banque procède au nantissement automatique du récépissé d'entrepôt, à partir de notre système informatique, sous la supervision et avec l'autorisation de l'ARRE. Dès cet instant, un nouveau ré-



(Ph : Veronique Dadié)

cépissé est émis par l'ARRE sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement. La banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du compte fiduciaire ouvert par l'ARRE auprès de cette banque, et elle devient, à partir de ce moment, propriétaire de ce récépissé nant, et donc du stock entreposé. Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque. Pour le dénouement de l'opération, le stock nanti est vendu par le déposant à un acheteur, notamment un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle. Le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nanti le récépissé correspondant au stock vendu. Un nouveau récépissé d'entrepôt est alors émis par l'ARRE au profit du nouvel

acquéreur. Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entrepôt au gestionnaire de l'entrepôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant, sous la supervision de l'ARRE qui veille au respect de chaque partie. Le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entrepôt, et le récépissé est archivé. Pour le cas spécifique des transformateurs qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique

de l'ARRE, des récépissés d'entrepôt qu'elle cède à ses clients transformateurs. Lorsque le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'ARRE ouvert dans les livres de la banque concernée. La banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs. Comme vous pouvez l'observer, le SRE est un mécanisme innovant qui facilite de financement de tous les acteurs de la chaîne agro-industrielle. Il offre une opportunité exceptionnelle à nos braves paysans d'avoir accès au financement bancaire, et à nos unités de transformation locale de bénéficier de financements conséquents

auprès des banques pour accroître le volume de leurs activités.

Ce système permet au Président de la République, depuis son bureau, et à tous les ministères concernés et même aux banques, de suivre le processus et d'avoir une vision claire du processus. Nous disposons en temps réel, d'un tableau de bord qui nous permet de suivre toutes les opérations et tous les acteurs impliqués. Le processus est conçu de telle sorte que si, par exemple, le Président de la République veut avoir une idée des entrepôts et des produits (cacao, café, palmier à huile, anacarde, etc.) vendus en Côte d'Ivoire, en temps réel, il va sur le tableau de bord, clique sur la région concernée et l'entrepôt. À partir de cet instant il peut voir la quantité de produit stockée, vendu, le payan qui a vendu ledit produit, le prix auquel il l'a vendu, la banque qui l'a nanti et même l'acheteur final.

Dans ce même élan, nous sommes en train de voir avec les filières la possibilité d'avoir une géolocalisation des plantations pour que, concernant les polémiques liées au travail des enfants dans la cacaoculture par exemple, l'acheteur puisse avoir une idée des travailleurs du champ pour être situé.

Comme je le disais tantôt, ce sont différents acteurs qui vont procéder à la mise en œuvre du système avec un cadre juridique et institutionnel robuste et des règles de fonctionnement établies. Dans ce processus, les contraintes que nous avons sont dues au fait que le système est récent. Cela est inhérent à toute structure qui vient de débuter, mais le but du dispositif est que lorsqu'un transformateur ou un acheteur qui se trouve à un bout du monde achète un stock de produits, il ne trouve pas qu'il est détérioré. Et que la description initiale mentionnée sur le récépissé d'entrepôt ne corresponde plus au produit qui lui est présenté. C'est pour cette raison que nous devons avoir des entrepôts répondant aux normes que nous allons déployer sur toute l'étendue du territoire et correspondant aux vingt-trois produits éligibles au Système de récépissé d'entrepôt (SRE) ■

Échanges avec les journalistes

Mise en œuvre du Sre

La Côte d'Ivoire qui dispose d'une base agricole très large et variée a identifié vingt-trois produits éligibles au Sre. Conformément aux objectifs du gouvernement, si nous transformons 50 % de la production d'anacarde et 50% de la production de cacao, cela correspond à plus de 100 mille emplois directs et des centaines de milliards de FCfa par an.

Par ailleurs, un fonds de garantie doit être mis en place parce qu'il faut que le récépissé soit liquéfiable. Chaque déposant qui détient un récépissé d'entreposage doit pouvoir se faire financer par le système bancaire. Et le secteur bancaire devrait prendre un petit risque en fonction de la garantie qu'offre l'État en créant l'Arre.

Il y a aussi le retard observé dans la mise en place des conventions entre les organismes de régulation des différents filières et nous. L'Arre est un organe de régulation et un régulateur ne vit que des redevances et autres prélèvements dédiés aux charges d'investissement et de fonctionnement. C'est le cas de tout organe de régulation tel que l'Autorité de régulation des télécommunications (Artci), l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp). Par exemple, puisque nous régulons les récépissés d'entreposage dans les filières agricoles telles que le café, le cacao, l'anacarde, l'hévéa, il est essentiel qu'une ligne de financement du développement du Sre soit inscrite dans le différentiel de prix de ces spéculations, comme c'est le cas du Fonds Interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole (Firca). Tout cela est en cours de dis-



Après son propos liminaires, le directeur général de l'Arre (au centre) s'est prêté...

cussion avec les différents acteurs concernés et nous espérons que pour les campagnes 2020 de l'anacarde et du café-cacao, la question du financement du Sre dans le différentiel de prix de ces deux principaux produits sera réglée.

S'agissant des perspectives, nous les appréhendons à court, moyen et long terme. Dans un premier temps, il s'agit de signer des conventions telles que prévues par le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Arre, puis de travailler à l'autonomisation du système qui prévoit de voir passer 100 mille tonnes d'anacarde dans les entrepôts de stockage à partir de 2020. Nous avons également la mise en place du fonds de garantie. Grâce à ce fonds, le financement des récépissés d'entreposage par le secteur bancaire sera facilité, ce qui favorisera la promotion de l'industrialisation dans les zones de production et permettra ainsi de transformer les zones rurales en

zones de prospérité.

À moyen terme, il s'agira d'étendre le Sre à l'ensemble des produits éligibles. Cela passe par la réalisation d'études pour chacune des spéculations. Ces études qui ont déjà démarré avec l'anacarde, le cacao et le maïs seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action défini sur plusieurs années. Les résultats permettront de connaître, pour chaque spéculation, les exigences techniques de l'entreposage, la rentabilité pour les gestionnaires d'entrepôts et les transformateurs ainsi que les risques liés au financement. À titre d'exemple, les études réalisées dans la filière anacarde nous ont permis d'évaluer à 400 mille tonnes la quantité de noix brutes de cajou qui passera par les entrepôts Sre d'ici à 2024. L'État veut transformer un million de tonnes de cacao. Nous sommes actuellement à 35 % de taux de transformation. Pour 500 000 tonnes, il faut environ 600 000 m² d'entrepôts. Quand on divise cette superficie par la super-

ficie moyenne d'un entrepôt rentable estimée à 3000 m², cela correspond à un besoin de 200 entrepôts intelligents et conformes aux exigences techniques du Sre. Comme vous le remarquez, les besoins d'investissements demeurent encore importants pour rendre le système pleinement opérationnel pour le bien des acteurs de la chaîne agro-industrielle en général et de nos braves paysans en particulier.

À long terme, lorsque nous aurons réalisé les investissements nécessaires et mis en place l'ensemble des mécanismes de soutien au Sre, le producteur pourra vendre son produit-déjà dans le système- selon le moment qui lui conviendra et les fluctuations des cours. Il s'agira de faire en sorte que les produits soient conservés sur un cycle de saison au moins. Ce sera une plateforme d'échanges qui permet de maîtriser les coûts et de vendre. Et qu'on puisse avoir un switch sur le compte fiduciaire qui permet de vendre en temps réel.

À titre d'exemple, en Inde, il y a plusieurs bourses. Il y en a une qui fait un milliard de dollars, donc similaire à notre système. C'est l'objectif le plus simple pour nous. Nous régulons un système qui permet d'effectuer des échanges de marchandises stockées dans des entrepôts. Nous faisons du physique. Pour vendre des titres physiques, il faut avoir un système en Back office. L'Inde atteint le milliard de dollars avec tous les produits éligibles dans ce pays. Nous pouvons arriver à ce chiffre rien qu'avec l'anacarde. Comme en Inde, la bourse des matières premières agricoles viendra se greffer sur le Sre. Ce marché fait 5,5 milliards de dollars par jour en Inde.

Le Sre est lancé et opérationnel en Côte d'Ivoire. La loi est exhaustive et prend en compte plusieurs domaines, notamment les mines. Mais l'objectif du Président de la République d'exposer des motifs le dit clairement- c'est de développer l'agro-industrie. La promotion des chaînes de valeurs agro industrielles permet de régler, de manière extraordinaire, la question de l'employabilité des jeunes et des femmes, de garantir et d'accroître les revenus de nos braves paysans. Et de développer les zones rurales. D'autant plus que si le paysan est bancarisé, il aura accès au crédit immobilier, à l'assurance maladie, aux véhicules, aux machines agricoles et pourra améliorer la rentabilité de son exploitation grâce à la mécanisation. Ainsi, les titres de propriété des paysans pourront- lorsque nous allons mettre en place notre switch bancaire- être vendus par une Bourse qui est à un étage supérieur et qui fait des centaines de millions de dollars par jour, pour le bonheur d'une Côte d'Ivoire émergente, stable et pacifiée.

sion relativement à la chaîne de valeurs.

Les sources de financement

Comme je l'ai mentionné tantôt, une autorité de régulation fonctionnelle normalement avec des redevances et autres prélèvements prévus par les textes en vigueur. Le législateur, dans le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016, a prévu six sources de financement de l'Arre. Il s'agit des frais de retrait des dossiers des agréments, les frais d'agréments eux-mêmes et les contributions des filières éligibles. Nous avons également la quote-part réservée à l'Arre sur les coûts des prestations dans les échanges qui se font au niveau du système. Quand le débouclage s'effectue, évidemment vous avez profité de l'espace électronique et de la surveillance de l'entrepôt. Le législateur a prévu que 5% du chiffre d'affaires de tous les acteurs, hormis le paysan, reviennent à l'Arre. Le Président de la République a mis un accent particulier sur le fait qu'aucune charge du Sre ne pèse sur le producteur pour le moment. Toutes les charges d'entreposage ne pèsent que sur l'acheteur final. A ces quatre sources de financement, il faut ajouter les appuis des partenaires techniques et financiers et enfin, le budget de l'État. Mais le plus important, c'est que les ressources propres de l'Arre vont être constituées par les acteurs qui vont venir s'agréer et par la quote-part qui est prise sur le nombre de transactions. Le Président a fixé comme objectif immédiat, la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en juin 2020. On commencera avec trois produits : l'anacarde, la noix de cola et le maïs. Si cela est effectif, nous qui assurons la transaction, la régulation serons plus à l'aise et plus outillés pour exercer de façon optimale. Nous avons signé un partenariat avec une entreprise chinoise qui nous a aidés à financer les études de faisabilité. Elle a dédîé aussi de nous accompagner dans la construction de 108 entrepôts intelligents sur trois ans ■

Le Sre, pourquoi maintenant?

C'est la marche et la vision du pays qui commandent cela. C'est aussi la priorité que le décideur choisit en fonction des conjonctures du monde. Sous l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny, il y avait des magasins généraux. Il pensait faire la Bourse. Mais il fallait bien structurer et bien produire en quantité et en qualité pour espérer faire une Bourse. Tout cela était fait dans le cadre de la recherche d'un meilleur mécanisme pour les échanges sur ces spéculations. Avec l'arrivée du Chef de l'État, SEM, Alassane Ouattara, un économiste chevronné, il fallait trouver les outils pour la transformation structurelle de l'économie afin d'avoir de quoi booster l'économie. C'est ainsi qu'il a décidé de s'appuyer sur l'agro-industrie, un secteur qui présente une importante marge de progres-

Coordination :

David Ya

Retranscription

Bamba Aboubakar

Anoh Kouao

Germain Gabo

Kanaté Mamadou

Casimir Djéou

Hervé Adou

Isabelle Somian

Marcel Appena

Franck Yéo

Émeline Péné

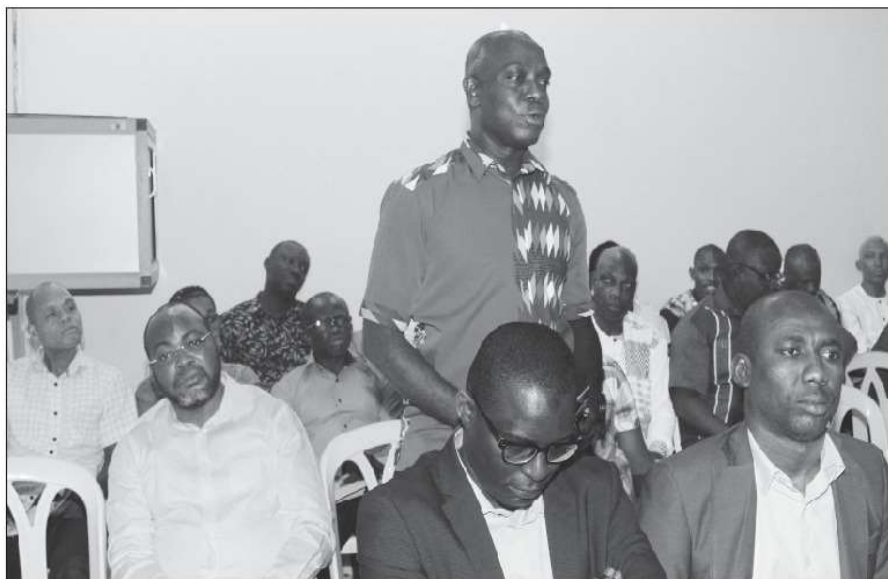
Francis Kouamé

Dramous Yéti

Jean Kouika Bavana

Édouard Koudou

Demain la suite des échanges



...aux questions des journalistes. (Ph : Véronique Dadié)

Assahoré Konan Jacques, Dg du Trésor public : «Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 »

Le compte unique du Trésor est l'une des réformes majeures opérées dans la gestion des finances publiques. Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique explique les enjeux de cette innovation.

Dans le cadre de la réforme du secteur financier, il a été créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI). Quel bilan faites-vous de ses activités ?

-Avant de dresser le bilan de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), permettez-moi d'indiquer que cette structure a été créée par décret n° 2016-1136 du 21 décembre 2016. L'Observatoire a pour mission essentielle de renforcer la confiance des populations envers le secteur financier notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les sociétés d'assurance, par l'amélioration de la qualité des services financiers offerts. A cet effet, elle intervient dans l'éducation financière des populations, dans la mise à disposition d'informations sur les conditions d'accès aux services financiers notamment les coûts, ce qui permet de renforcer la transparence et aux populations de faire des choix éclairés. Un service de médiation financière est également offert par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, pour permettre aux clients des institutions financières et à ces dernières de trouver des solutions amiables en cas de litiges, après une phase de conciliation menée par le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

L'Observatoire est donc un outil important de consolidation de notre secteur financier. Pour revenir à votre question, il faut dire que les choses avancent bien avec la mise en place des différents organes de l'Observatoire, à savoir le Conseil d'Orientation que je préside, le Secrétariat Exécutif et la médiation. L'Observatoire dispose par ailleurs d'un siège situé à la Riviera Bonoumin.

Le lancement des activités a eu lieu le 25 avril 2019 et depuis lors, l'Observatoire a organisé plusieurs rencontres avec les fournisseurs de services financiers, les associations de consommateurs, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de son plan de visibilité. Ce plan de visibilité continue de se déployer parce que notre objectif est que chaque citoyen ivoirien sache que l'Observatoire existe et qu'il peut répondre à ses préoccupations en ce qui

concerne le secteur financier. De manière très concrète aujourd'hui, l'Observatoire dispose d'un site internet : www.oqsf.ci qui permet aux populations de poser leurs problèmes et de recevoir des réponses en termes d'orientations et d'informations. J'invite donc tous nos auditeurs et lecteurs ainsi que vous-mêmes les journalistes à aller visiter ce site qui indique par ailleurs le numéro de téléphone par lequel on peut joindre l'Observatoire, c'est-à-dire le 22 49 20 89 et l'adresse électronique qui est : infos@oqsf.finances.gouv.ci. Les populations peuvent également se rendre à l'Observatoire pour le traitement des dossiers et préoccupations qui les concernent.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est donc en marche. Les prochaines étapes vont consister à doter l'Observatoire d'un site comparateur des conditions des services financiers et renforcer les dispositifs digitaux d'écoute et de traitement des questions d'intérêt des populations.

Où en est-on concrètement avec les saisines de l'Observatoire par les populations ?

Les saisines de l'Observatoire par les populations restent timides. Pour preuve, à fin 2019, nous enregistrons seulement 23 saisines qui portent essentiellement sur des quêtes d'informations



bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités.

Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, le Cut est généralement composé d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En matière de gestion de la trésorerie, le Cut permet de réduire les délais de verse-

sion prudente et maîtrisée de la dette publique. Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 et les difficultés rencontrées sont corrigées au fur et à mesure afin de rendre le dispositif véritablement opérationnel.

Comment se porte le secteur des assurances ?

Le secteur des assurances se porte bien nonobstant des dé-

banques et établissements financiers.

Il convient d'indiquer qu'au cours des trois dernières années, l'agrément a été retiré à 4 compagnies d'assurances et dans cette même période, 4 nouvelles compagnies d'assurances ont été agréées.

En ce qui concerne l'activité de courtage d'assurances, 126 agréments ont été délivrés pour 17 agréments retirés au cours des trois dernières années.

Le secteur dispose également de quatre instruments qui accompagnent les activités d'assurance, à savoir un Fonds de Garantie Automobile (Fga) dont le rôle est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation pour lesquelles, soit le responsable de l'accident n'est pas identifié, soit il est identifié mais n'est pas assuré, un Pool de Coassurance dans le secteur des transports publics de voyageurs dénommé Pool Tpv, un Bureau National de la Carte Brune Cedeao et un Centre professionnel de formation d'assurances.

Le chiffre d'affaires provisoire de l'exercice 2019 qui vient d'être clôturé s'élève à 393 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 8,56% par rapport à l'exercice 2018. Au cours des dix dernières années, le taux annuel moyen de croissance de l'activité d'assurance du marché ivoirien est de 8 %. La Côte d'Ivoire, qui est le leader de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), représente plus de 28 % des primes collectées dans l'espace.

Le secteur dispose de plus 700 milliards d'actifs dans l'économie nationale et absorbe une main d'œuvre de l'ordre de 2000 salariés. Les prestations fournies s'élèvent à plus de 300 milliards de francs CFA en 2018.

Enfin, il convient de relever que le secteur des assurances participe régulièrement aux opérations d'emprunts lancées par le Trésor public et se profite de l'occasion que vous m'offrez pour adresser toute ma reconnaissance à l'Asaci pour cette attitude républicaine.

La Côte d'Ivoire a le marché le plus dynamique de l'espace Cima. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le taux de pénétration de l'assurance est encore très

faible. Quelle est votre stratégie pour relever ce taux ?

Le taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire est de l'ordre 1,60 %. Malgré cette position de leader dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), ce taux est très faible comparé aux pays comme le Kenya (2,60 %), le Maroc (3,9 %) et surtout la Namibie (7,55 %) et l'Afrique du Sud (14 %).

Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer ce taux au niveau de la Cima. Il s'agit de la révision du cadre réglementaire en vue de le rendre plus adapté, l'adaptation des produits aux besoins des populations et une meilleure organisation de l'activité sur le terrain.

Au niveau réglementaire et communautaire, la Cima, à travers le Conseil des ministres en charge des assurances, légifère en fonction de l'évolution du marché en vue d'un meilleur encadrement de l'activité. On peut citer comme exemple, le barème d'indemnisation en matière d'accidents corporels de la circulation. Ce barème a connu plusieurs aménagements.

Le contrôle de l'application de la réglementation est effectué aussi bien par le Secrétariat général de la Cima que par la Direction des Assurances. Dans la dynamique de l'évolution de la réglementation, le contrôle a été étendu à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/ft). Il a été également étendu, il y a quelques années, aux compagnies de réassurance qui exercent dans l'espace.

La question de l'adaptation des produits aux besoins des populations est une question importante parce que les populations sont de plus en plus exigeantes. A ce niveau, il convient de relever qu'au cours de ces dernières années, les assureurs ont fait des efforts en mettant sur le marché de plus en plus de produits adaptés aux besoins des citoyens. Nous voulons saluer ici ce progrès et les encourager à poursuivre dans cet élan. Il en est de même pour les autorités de supervision. Conscient du fait que les produits classiques sont hors de portée de la plupart de nos concitoyens, le Conseil des ministres des assurances a pris un certain nombre de textes en vue d'impulser une

À ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor Public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente.

et de conseils et un peu de conciliation. Pour cette année, nous n'avons pas encore de sollicitations. Voilà pourquoi j'indiquais qu'il fallait rendre davantage visible l'Observatoire, en intensifiant les actions de communication.

Où en êtes-vous avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (Cut) ?

-Le Cut se définit comme une structure unifiée des comptes

ment des recettes, d'éliminer les ressources oisives, de disposer de l'information, en temps réel, sur le niveau des avoirs liquides de l'État, de disposer des ressources en temps utile, de réduire les délais de règlement des dépenses publiques, de favoriser la gestion active de la trésorerie.

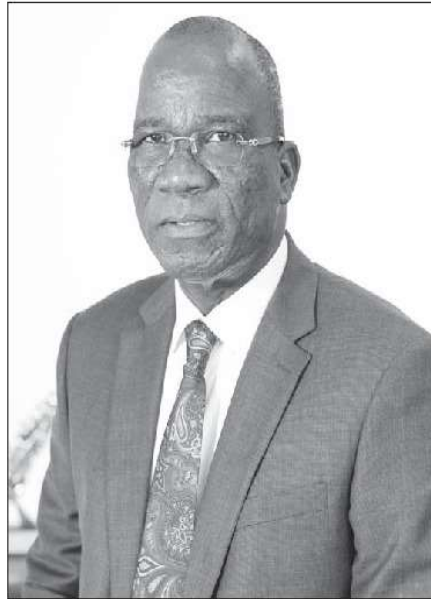
En matière de gestion de la dette, le Cut permet une meilleure définition des besoins réels de l'État et une émis-

fis à relever à l'instar d'autres secteurs d'activités de notre économie.

Le secteur des assurances compte actuellement 32 compagnies d'assurances dont 11 exerçant dans les branches vie et 21 dans les branches non vie, 11 compagnies de réassurance ou représentations de compagnies de réassurance, 315 courtiers d'assurances, Plus d'un millier d'agents généraux, d'agents mandataires et d'agents de

nouvelle dynamique dans le développement du secteur. C'est dans cette optique que le texte relatif à la réglementation en matière de micro assurance a été adopté en 2012. Avec la micro-assurance, il est possible de toucher même les ménages à faibles revenus. On note également des extensions d'agréments de quelques compagnies d'assurances pour la pratique de la micro assurance. Ces initiatives constituent une opportunité pour le monde agricole. Cependant, pour un vrai décollage de la micro-assurance, il y a des mesures d'accompagnement à prendre notamment en matière fiscale. La réglementation relative à l'assurance Takaful, qui fait partie de la finance islamique vient d'être également adoptée. Elle répond aussi à la problématique de prise en compte des spécificités des besoins de certaines populations. D'autres projets d'amélioration du système sont également en discussion relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment les Fin-

Tech ou AssurTech pour tenir compte des bouleversements actuels de l'écosystème. La mise en œuvre effective de ces textes et l'éducation financière pourraient contribuer à relever le taux de pénétration de l'assurance dans les années à venir. Pour l'heure, des initiatives d'assurances indicelles sont en cours avec un accompagnement de Global Index Insurance Facility (GIIF) qui est un programme de la Banque Mondiale. Enfin, il faut le relever, l'organisation de l'activité sur le terrain prend en compte l'existence de deux faitières : l'association des sociétés d'assurance (ASA-CI) et l'association des courtiers d'assurance et de réassurance (ANCARCI). Ces deux associations travaillent sur le terrain et sont régulièrement en concertation avec la tutelle sur les problématiques du marché. La tutelle de son côté occupe le terrain, non seulement par le contrôle des acteurs, mais aussi par des campagnes de sensibilisation. A cet effet, mes services ont mené au cours de ces dernières années des activités de sensibilisation sur le plan



local en vue d'encourager les populations à souscrire à des polices d'assurance. Les dernières activités ont porté l'une sur la sensibilisation des opérateurs économiques assujettis à une obligation d'as-

surance de responsabilité civile professionnelle et l'autre sur la sensibilisation du grand public au rôle de l'assurance dans une économie moderne à travers les journées nationales de l'assurance.

Pour 2020 quels sont vos priorités ?

Les priorités du Trésor public au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le droit fil des orientations gouvernementales. Il s'agit prioritairement de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux engagements de l'État dans un contexte marqué par l'organisation des élections générales.

Par ailleurs, il convient de noter que le récent contexte de l'obtention du certificat de la conformité à la norme ISO 9001 version 2015 nous incline à prioriser de prime abord, la transformation numérique de notre administration.

Ce chantier, ouvert en 2019, devrait se poursuivre et, mieux, se concrétiser au cours de l'année 2020 ; car la maturité numérique est l'une des caractéristiques des administrations modernes.

Au titre des actions majeures en rapport avec le « tout digital », nous pouvons citer entre autres la mise en exploitation des applicatifs TRESORPAY et TRESORMONEY qui devraient apporter plus de sécurité dans la mobilisation des ressources et une célérité dans le règlement de cer-

taines dépenses. En marge de cette action, il faut également retenir la dématérialisation globale des tâches répétitives qui va offrir à l'agent du Trésor Public plus d'efficacité et d'efficience dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Ensuite, une autre priorité qu'il convient d'évoquer est l'achèvement des réformes inscrites dans notre Plan de Développement Stratégique couvrant la période 2016-2020. Il s'agit de projets structurants, pour notre administration, entamés depuis notre arrivée en juin 2016.

A ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente. Enfin, il s'agit pour nous d'œuvrer, au quotidien, au maintien du certificat obtenu, en veillant au respect des exigences de la norme dans l'intérêt légitime nos clients. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

Quand le Trésor public réinvente le service public

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est certifiée ISO 9001 version 2015. Une certification de l'ensemble de ses services approuvée le 28 novembre 2019, par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Retour sur une expérience éditrice qui fera incontestablement date dans l'histoire de la modernisation de l'administration publique ivoirienne. C'est en 2001 que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'engage, sous l'impulsion de ses dirigeants d'alors, dans la Démarche Qualité. Les efforts constants engagés par les différents directeurs généraux qui se sont succédé vont permettre au Trésor Public d'intégrer progressivement le management par la qualité comme une référence dans la conduite des activités des services. Très vite, la conception et le déploiement du Système de Management de la Qualité dans tous les services portent leurs fruits avec notamment :

- 2003 : démarrage de l'implémentation du système de management de la Qualité ;
- 2008 : certification à la norme ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- 2011 : certification à la

norme ISO 9001 version 2008 de l'Ex-ACDP (actuelle Paierie Générale de la Dette Publique) ;

- 2016 : mise en place du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 avec un objectif stratégique clairement affirmé : assurer la certification globale des services du Trésor Public.

Pour rendre ces efforts visibles, le Trésor Public décide d'entreprendre la certification de ses services. Ainsi, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro est choisie comme site pilote en 2008. Expérience réussie en novembre 2008 par ce poste comptable, avec l'obtention du certificat ISO 9001 version 2000. Certificat renouvelé en 2011 et 2014 à la version 2008 de la norme ISO 9001. Cette expérience à succès est reproduite à la Paierie Générale de la Dette Publique (anciennement Agence Comptable de la Dette Publique), qui sera certifiée à la norme ISO 9001 version 2008 en 2011 ; certificat renouvelé en 2014. C'est dans l'optique de diffuser les méthodes et outils de travail largement éprouvés dans ces deux postes comptables certifiés que le nouveau Directeur Général, ASSAHORE Konan Jacques, va initier, dès sa nomination en 2016, le projet de la certification globale.

Projet inscrit à juste titre au nombre des grands chantiers du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020. Lequel Plan découle lui-même de la vision du Directeur Général dont l'objectif in fine, est de bâtir un Trésor Public plus performant capable d'accompagner efficacement le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le Trésor Public se dote d'une Politique Qualité adossée aux axes stratégiques du PSD. Il développe un système d'approche processus reposant sur une cartographie des processus. Cartographie comportant 19 processus dont 4 Processus de Management, 9 Processus de Réalisation et 6 Processus Supports. De même, un Manuel de Procédures décrivant les processus est élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des services. En outre, le Trésor Public va mettre en place d'importants dispositifs visant à placer l'usager/client au centre de son Management et à faire de la satisfaction de celui-ci une préoccupation permanente. Il s'agit notamment :

- du Centre d'Ecoute du Trésor Public ;
- de la plate-forme de digitalisation de la relation client dénommée BAOBAB ;

- des cadres de concertation avec les usagers/clients et les partenaires ;
- du référentiel des Engagements de service ;
- de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie.

Au titre de la planification, il est développé et déployé dans tous les services un système de contrôle interne et de maîtrise des risques. Des plans d'actions annuels des processus et des projets sont élaborés périodiquement et font l'objet de suivi/évaluation. Au titre de l'évaluation, plusieurs dispositions existent dont, le Comité de Direction, les missions d'inspection et d'audit pilotées par l'Inspection Générale du Trésor avec en son sein le Département de l'Audit Interne (DAI), les Séminaires bilan pour les revues de direction, les Enquêtes de satisfaction, les Reporting, les Comités d'audit, les Comités Risque, etc. Au niveau des agents, un système d'évaluation des performances reposant sur des contrats d'objectifs est mis en place. En outre, l'Institution peut se féliciter de disposer d'un personnel de qualité qui bénéficie régulièrement de renforcement de ses capacités ainsi que d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Le Trésor Public fait aussi de sa transformation digitale, un levier de performance. Une politique traduite dans les notes d'orientation de la Direction Générale, au titre des années 2019 et 2020, placées sous le sceau de la Digitalisation. Ainsi, plusieurs applications sont développées pour faciliter le travail dont ASTER, SIG-COT, SIGEPN etc. Cette digitalisation s'appuie sur des outils tels que de la plate-forme de gestion de la relation client dénommée BAOBAB ; le site internet du Trésor, l'Intranet, l'affichage dynamique, babab, Trésor Pay, ebanktresor, etc. Un système de visio-conférence permet aussi à tous les chefs de poste de participer aux réunions du Comité de Direction sur toute l'étendue du territoire national sans se déplacer. De plus, pour tenir le pari de former au moins une fois tous les deux ans les quelques 4000 agents que compte le Trésor Public, un dispositif de formation à distance appelé e-learning a été mis et permet à travers des capsules de mettre en ligne des thèmes diversifiés portant sur la comptabilité, le système de management de la qualité, le contrôle interne, l'anglais, la bureautique, etc. La Direction Générale organise également des

Team-Building, régulièrement, pour fédérer les acteurs autour du Plan Stratégique de Développement. Une politique sociale adaptée aux besoins du personnel est aussi déployée, à travers la Caisse de retraite complémentaire des agents du Trésor, le Centre médical, l'Assurance Amati, le projet immobilier, un restaurant d'entreprise qui ouvrira ses portes à fin février, etc. Des objectifs de mobilisation de ressources financières, toujours atteints, via les marchés de capitaux internationaux et régionaux par des émissions de titres d'emprunt sous la forme d'obligations, de Sukuks, de bons du Trésor et d'eurobonds. Maillon essentiel dans la gestion des Finances Publiques, le Trésor Public certifié s'approprie ainsi les bonnes pratiques et les normes internationales de gestion comptable, bancaire, financière et administrative, nécessaires pour renforcer la confiance des usagers/clients, rassurer davantage les partenaires au développement, accroître et pérenniser les capacités de financement et consolider la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire. ■

A. ASSI

Budgétisation sensible au genre (Bsg)

Adama Coulibaly réaffirme l'adhésion de la Côte d'Ivoire

Le ministre de l'Économie et des Finances a ouvert, hier, à Pullman Hôtel d'Abidjan, le séminaire régional sur la Bsg.

La Banque mondiale, dans son rapport publié en 2017 sous l'intitulé « Et si l'émergence était une femme ? », indiquait que l'économie ivoirienne pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 4 à 6 mille milliards de FCfa sur le long terme, si les femmes étaient davantage impliquées dans les processus de développement. Plus largement, le programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un autre rapport sur le développement humain en Afrique, évalue les pertes économiques totales annuelles liées aux écarts entre genre en Afrique subsaharienne à environ 94 milliards de dollars (environ 55730



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances
(PH: DR)

513 200 000 de F Cfa). Conscients de ce fait, plusieurs pays africains se sont engagés dans des actions d'envergure pour réduire substantiellement les discriminations basées sur le genre. Le séminaire régional sur la budgétisation sensible au genre (Bsg) en Afrique francophone qui s'est ouvert hier, à Abidjan, s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Malgré les acquis enregistrés par les pays africains dans la mise en œuvre de leur politique genre, le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly, a attiré l'attention des gouvernements africains sur la nécessité de s'appuyer sur l'un des instruments clés de la politique économique

à savoir, le Budget, « pour adresser efficacement la question du genre » dans les États respectifs. « Cela fait appel au concept de la budgétisation sensible au genre qui est au cœur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui reste à ce jour peu répandue en Afrique francophone malgré des initiatives dans certains pays », a-t-il déclaré. Financé par l'Union européenne, le séminaire est animé par le Fonds monétaire international (Fmi) à travers Afritac de l'Ouest, avec la participation d'Onu femmes. Il a abordé quatre points clés : la présentation des enjeux et objectifs de la Bsg, son lien avec les politiques de genre et les réformes budgétaires,

ses outils et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire ; le partage des expériences nationales ou régionales afin de diffuser les bonnes pratiques et d'en tirer des enseignements ; l'établissement d'un dialogue et le partage d'expérience entre les ministères des finances, les ministères en charge du genre et les acteurs de la société civile issus des pays francophones participants ; l'exhortation des pays à s'engager et à progresser dans la mise en œuvre effective de la Bsg en identifiant les stratégies et plans d'actions qui pourraient être mobilisés. ■

DAVID YA

sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité

Les États ouest-africains planchent sur les meilleures solutions

Le développement d'un marché régional prospère de l'énergie qui favorisera, à terme, l'accès à l'électricité pour tous pour le bien-être de nos populations ». C'est l'objectif majeur des pays de la sous-région. Représentant le Premier ministre, Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a réitéré, hier, à Cocody, cette vision commune des dirigeants de la sous-région ouest-africaine. C'était à l'occasion de la réunion des ministres de l'Énergie des six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest axée sur la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique.

La réunion d'Abidjan est une occasion pour les ministres de l'Énergie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Liberia, du Mali et de la Sierra Leone, mais également des représentants de la Cedeao et du groupe de la Banque mondiale de discuter de leurs besoins. Objectif : structurer efficacement les deux instruments envisagés par la Banque mondiale pour renforcer la confiance dans le commerce de l'électricité et soutenir la mise en œuvre



Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a représenté le Premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres de l'Énergie de six États membres de la Cedeao.
(PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

de la nouvelle directive de la Cedeao sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ces deux instruments de la Banque sont la création d'un fonds revolving pour le commerce de l'électricité afin de renforcer la liquidité des acteurs et la mise en

place d'un programme d'aide budgétaire régional axé sur les réformes nécessaires pour adopter ou mettre en œuvre la nouvelle directive de la Cedeao. Lors de son intervention, Abdourahmane Cissé a félicité la Banque mondiale et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (Eeeea

ou Wapp) « pour la tenue des présentes rencontres et pour leur implication active dans la recherche de solutions pour la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique ». La rencontre des ministres préoccupe à un haut niveau la Côte d'Ivoire. Et pour cause, le pays avec une capacité

de production de 2229 Mw, exporte environ 11% de la production nationale brute d'électricité vers six pays de la Cedeao notamment le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Liberia. La Sierra-Leone et la Guinée porteront le nombre de ces pays à huit (8) après la mise en service de la ligne

d'interconnexion électrique 225 Kv Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra-Leone-Guinée, prévue en 2020-2021.

Le Commissaire de la Cedeao en charge de l'Énergie et des Mines, Sediko Douka, a regretté que « l'un des handicaps majeurs au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans l'espace Cedeao, demeure l'insuffisance de l'offre d'électricité et le faible accès des populations à cette ressource vitale malgré l'énorme potentiel énergétique de la région ». Selon lui, avec un taux d'accès à l'électricité de 45%, les tarifs, dans les tarifs restent élevés. « Aucun développement économique durable ne peut se faire sans une énergie abondante, disponible, durable et abordable », a prévenu Sediko Douka. Une position également soutenue par le représentant de la Banque mondiale, Cheick Kanté, qui soutient qu'il faut parvenir à la mise en place d'un marché énergétique régional fiable avec des coûts abordables.

Avant cette rencontre des ministres de l'Énergie, la veille (2 février 2020), les experts s'étaient réunis pour plancher sur ce dossier. Des recommandations sont attendues. ■

ANOH KOUAO

Gouvernance électronique

Le gouvernement s'active pour l'hébergement local des données

Le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité, a réitéré hier l'engagement du gouvernement à renforcer la digitalisation de la gouvernance.

Sidiki Diakité, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a indiqué, hier, que le gouvernement travaille à la mise en place d'un système de conservation et de gestion, sur le plan local, des données électroniques. Il s'exprimait à l'ouverture du forum de la transformation digitale et de l'intelligence artificielle organisé par Sah Analytics International, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. « L'un des projets phares demeure, aujourd'hui, la mise en place d'une infrastructure moderne hébergeant toutes les données sur les citoyens et qui devait permettre de créer une inter-opérativité entre les différents services des secteurs public et privé. Et ouvrir justement le système d'information à tous les acteurs publics et privé, puis aux citoyens eux-mêmes », a-t-il révélé. Au dire de Sidiki Diakité, ce projet s'inscrit dans la vision numérique dont la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis quelques années et qui se traduit par bon nombre d'actions menées pour l'émergence et l'efficacité d'un écosystème favorable au développement de la gouvernance numérique. « Pour l'État ivoirien, nous avons capté depuis longtemps les enjeux du secteur des Tic. Notre pays qui est en pleine émergence a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets pour améliorer



Plusieurs membres du gouvernement ont participé aux travaux (PH: JOSEPHINE KOUADIO)

l'efficacité et la transparence des services administratifs en utilisant le digital », a-t-il expliqué. C'est pourquoi le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a dit la disponibilité du gouvernement à collaborer avec toutes les compétences locales susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation de cette ambition.

Une urgence, une nécessité...

Cette ambition est nettement perçue par Yaya Sylla, Pdg de Sah Analytics International. Il a souligné qu'il faut davantage d'espace pour le

stockage des échanges électroniques. « La disparition progressive des anciens moyens de communication (les lettres et les boîtes postales) au profit des moyens de communication numériques n'a pas impacté nos échanges, elle a surtout changé nos comportements », selon lui.

C'est en cela que pour lui, « la transformation digitale n'est pas qu'un changement technique, elle est surtout un changement de paradigme qui nécessite l'adoption d'une démarche tournant autour du citoyen ou du client et exige la dématérialisation des processus, la gestion du big data

et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ».

Outre le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la rencontre a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement. Ce sont Téné Birahima Ouattara, ministres des Affaires présidentielles ; Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et Fidèle Sarassoro, directeur de cabinet du Président de la République ■

ABOUBAKAR BAMBA

Les experts recommandent la souveraineté digitale de l'Afrique

Lacina Koné, Directeur général de Smart Africa, a exprimé son étonnement hier devant la lenteur de la digitalisation sur le continent, quand 99,9 % des projets dans le numérique se font en partenariat public-privé (Ppp). Alors que le secteur des Technologies de l'information et de la communication est mieux indiqué pour adresser efficacement la question du chômage sur un continent dont « 800 millions de personnes sur 1,2 milliard d'habitants ont moins de 35 ans et où 75 % des emplois de 2030 n'ont pas encore été créés », selon lui. À en croire l'expert, le règlement de ces questions qui s'inscrivent dans le vaste chantier des services notamment publics exige, au préalable, que les 500 millions d'Africains sans identité numérique - sur 3 milliards dans le monde - soient rapidement identifiés. Lacina Koné a également fait savoir que l'Afrique perd plus de 1925 milliards de FCfa (3,5 milliards de dollars) rien que pour les communications intra-africaines, d'autant plus qu'elles transitent par des pays étrangers. Le Dg de Smart Africa a donc déclaré que l'Afrique ne pourra exploiter ces oppor-

tunités que lorsque sa souveraineté sera établie dans la gestion de ses propres données numériques. Ces observations ont été appuyées par Asfar Rachid, responsable de Datamatics Consulting Services au Pakistan, qui a présenté des cas d'exploitation des données pour booster les activités économiques. Cette dépendance du continent dans l'hébergement des données numériques l'expose au développement de la cybercriminalité, selon Marc Coulibaly, Dg de Jighi. Puisque les hackers se dirigent vers l'Afrique parce que les autres parties du monde se protègent mieux. Marc Coulibaly a indiqué que les hackers ont respectivement dérobé dans les banques plus de 2 640 milliards de FCfa (4,8 milliards de dollars) entre 2016 et 2017 et plus de 660 milliards de FCfa (1,2 milliard de dollars) en 2015. Il s'est aussi inquiété de ce que 2 000 signaux de menaces informatiques sur l'Afrique ont été détectés le 13 janvier dernier, dans un contexte où 97 % des domaines hébergeant des sites et messageries électroniques ne sont pas sécurisés en Côte d'Ivoire ■

A. BAMBA

Centre africain de management et de perfectionnement des cadres Brice Kouassi plaide en faveur d'une plus grande sollicitation de l'institution

Brice Kouassi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a appelé le 30 janvier à une plus grande sollicitation du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc) par les institutions publiques et privées. C'était à la faveur de la cérémonie marquant l'entrée académique 2020-2021 dans les locaux de ladite institution logée à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocco-



Le Campc a réitéré son engagement à poursuivre sa mission en adaptant ses programmes aux besoins des administrations publiques et privées. (PH: DR)

dy. « Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons ici ? Le Campc est à votre disposition pour tous vos besoins en renforcement des capacités », s'est-il interrogé. Brice Kouassi a déclaré que le centre est un instrument adapté au besoin de la formation des cadres africains pour l'atteinte des objectifs de développement visés par les États du continent dont la Côte d'Ivoire, engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie. « Notamment à travers le développement des secteurs professionnels à fort potentiel d'insertion, afin de favoriser la création

d'emplois pour les jeunes », a souligné le secrétaire d'État. Il a insisté sur la capacité du Campc à produire des cadres « outillés, créatifs et productifs qui constitueront cette masse critique de leaders qui créera un impact réel sur nos économies nationales à l'ère de la concurrence internationale ». Pour sa part, Pr Joseph Assi-Kaudjhis, Dg du Campc, a réitéré l'engagement de l'institution à poursuivre sa mission « de sauvegarder et surtout de rendre accessible à tous ceux qui participent au fonctionnement de nos entreprises, des organismes et institutions des États, le savoir sous toutes ses formes ». Au dire de Pr Kaudjhis, cette bataille va

se mener à travers « ses programmes de formation innovants à faire marcher la machine économique, à lutter contre la médiocrité, la misère et la pauvreté et à accompagner nos États dans leur quête de bien-être ». À l'occasion, le Dg du Campc a prononcé une conférence inaugurale dont le thème était « La gouvernance de la commande publique », au cours de laquelle il a clairement situé les enjeux des marchés publics au plan national, sous-régional et régional. Mais également la nécessité de la formation de spécialistes en passation et gestion des marchés dans la zone communautaire de l'Uemoa ■

A. BAMBA